

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques –**  
**Arrondissement de Bayonne**

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SEVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

*Le Maire*

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054)) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064)) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**M. ETCHEGARAY :** Je vous propose d'ouvrir la séance, mes chers collègues, en demandant tout de suite à notre benjamin de bien vouloir faire l'appel des présents.

*M. BOUTONNET-LOUSTAU procède à l'appel.*

*Le quorum est atteint.*

**M. ETCHEGARAY :** Merci à Monsieur BOUTONNET pour cet appel. Julie BENSOUSSAN est présente. Merci. Nous allons, comme d'usage, procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023, suite à la transmission qui vous en a été faite. Nous n'avons pas eu d'observations. Elles peuvent évidemment être faites en séance. S'il n'y en a pas, je considère que ce procès-verbal est approuvé.

**1. Compte-rendu des décisions du Maire prise dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : Jean-René Etchegaray)**

**M. ETCHEGARAY :** Nous arrivons à la lecture des rapports. Le premier rapport, comme d'habitude, est le compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales. Vous en avez eu la liste. Lors de commissions, vous avez été en situation de poser un certain nombre de questions auxquelles il a été répondu en commission. Il a également été répondu par voie de mail, m'a-t-on dit, le 5 avril en début d'après-midi. Je crois que c'était une réponse à Mme HERRERA à une des questions concernant l'un des rapports. Cela dit, il peut y avoir des questions en séance. Et il y en a. M. ETCHETO, commencez.

**M. ETCHETO :** Merci, Monsieur le Maire. C'est une observation et non pas une question qui est courte, mais quand même importante. C'est sur la décision numéro 7 : la revalorisation des tarifs d'occupation de la Maison des associations et la salle de l'Albizia de 14 %. Certes, elle est justifiée par le fait qu'elle est prise en compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. C'est vrai qu'on n'avait pas réévalué lors des années pré-électorales les tarifs d'occupation de ces salles et que là, on les réévalue d'un coup. C'est de

saison, on va dire, les augmentations et inflation. C'est peut-être un peu beaucoup pour les usagers qui sont la plupart du temps des associations ou des particuliers et des voisins, notamment pour la salle de l'Albizia. Nous pensons qu'on aurait peut-être du modérer cette augmentation.

**M. ETCHEGARAY :** On vous a entendu, M. ETCHETO. Mme HERRERA.

**Mme HERRERA :** On avait posé des questions sur l'occupation de la salle et les conditions d'occupation. En fait, on devait nous envoyer un document écrit qu'on n'a pas reçu. Ce n'est pas très important, mais à l'occasion, ce serait bien...

**M. ETCHEGARAY :** On parle de la même délibération ?

**Mme HERRERA :** Oui, de la salle Albizia, tout à fait.

**M. ETCHEGARAY :** D'accord.

**Mme HERRERA :** Notre intervention porte, vous vous en doutez bien, sur la décision du Maire numéro 13 du 2 février 2023. C'est l'avenant au marché numéro 1 de rénovation des sols et de création de gradins au fronton du stade Jean-Dauger. Les travaux de modification de réalisation d'une purge pour un montant de 5 691 € hors taxes. Or, la décision du 2 février relève d'un sujet sur lequel nous avons questionné à deux reprises, lors des Conseils municipaux de décembre et février, sans qu'il nous soit, contrairement aux engagements, communiqué d'informations ultérieurement. De plus, deux questions formulées par écrit le 20 novembre et le 20 mars étaient également restées sans réponse. Jusqu'à - vous venez de le dire. Nos questions posées, je précise pour les Bayonnais qui écoutent, sur une décision du 13 septembre 2022 portant sur la rénovation des sols et la création de gradins au fronton du stade Jean-Dauger par la société Dubos, pour un montant de 213 558 € hors taxes pour une durée de marché de treize semaines. Alors effectivement, nous avons eu un début de réponse en commission, mais la réponse écrite nous a été envoyée en tout début d'après-midi. Alors rappelons que selon la convention, je ne vais pas reprendre l'intervention intégrale que j'avais préparée, mais rappelons quand même que la Ville se substitue pour un montant d'environ 220 000 € à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, qui, de manière conventionnelle, s'était engagé à remettre le fronton en état avant sa remise à la Ville pour qu'il soit en parfait état de jeu, sans rustines et sans travaux qui apportaient une détérioration des conditions de jeu. Or, votre réponse, Monsieur le Maire, je vous remercie puisque nous avons déjà une base de réponse écrite, je dirais qu'elle relève à la fois d'un contre-pied digne de Jean-Dauger, mais aussi d'un tour de magie digne de Gérard Majax. Alors, pourquoi un contre-pied digne de Jean-Dauger ? Parce qu'en fait, on se rend compte que dans votre réponse qu'on ne va pas analyser ici, parce que je crois que ce n'est pas sérieux de recevoir un document et d'en faire

une étude exhaustive, d'autant que cela va lasser les Bayonnais, mais pour qu'ils comprennent l'essentiel de votre réponse, ce qui nous est répondu, c'est que le joueur ABRP confronté à une responsabilité de remise en état qui lui incombe, transmet la patate chaude à la société Etchart avec votre consentement. La société Etchart elle-même, qui semble ne pas considérer qu'elle est concernée par cette remise en état. Vous entamez une négociation avec elle dont nous découvrons l'existence. D'ailleurs, on ne connaît pas la date de cette négociation puisque vous en faites état pour la première fois dans le courrier qui nous est adressé en début d'après-midi. Donc, ce que nous vous proposons face à ce jeu à multiples rebonds, c'est finalement de prévoir un temps d'arrêt de jeu pour qu'on ait le temps d'examiner votre réponse et on verra de quelle manière on y apporte une réponse, soit dans le cadre de cette enceinte, soit par d'autres procédures, puisqu'en fait, nous considérons qu'en l'état actuel de l'absence de négociations avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro et la société Etchart, le contribuable bayonnais est perdant de 220 000 € sur des travaux sur lesquels il s'est déjà très fortement engagé et certaines diraient déraisonnablement engagé. Voilà, je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Sur le premier sujet, M. ETCHETO et vous aussi, vous avez un peu rebondi. C'est la septième décision prise lors la dernière réunion du Conseil municipal et concernant effectivement la remise à niveau des prix d'occupation de la salle Albizia. M. Cyrille LAGUILLON, vous avez une réponse à donner là-dessus.

**M. LAIGUILLON :** Oui, tout à fait. Je suis entièrement d'accord : il y a une augmentation de 14 %, par contre, je vais remercier M. DUZERT aussi parce qu'il m'a sensibilisé à cette problématique. Donc, 14 %, c'est vrai qu'on ne l'avait pas fait chaque année. Par contre, les 14 % ne s'appliquent pas, sur la salle Albizia, par exemple, aux habitants de Bayonne et ne s'appliquent pas aux associations bayonnaises : cela va s'appliquer surtout aux syndics de copropriété. On les a fait augmenter justement pour que les associations bayonnaises et pour que les habitants n'aient pas d'augmentation là-dessus. Et c'est le même principe qu'on a appliqué pour la Maison des associations. En fait, on fait payer plus le privé que les habitants.

**M. ETCHETO :** Merci de cette précision qui n'était pas donnée. Je ne sais pas si elle est postérieure aux réflexions qui ont été faites en commission. Je n'en sais rien, mais en tout cas cela nous satisfait.

**M. ETCHEGARAY :** Pour réponse, Madame HERRERA...

**Mme HERRERA :** Les syndics des copropriétés, en général, refacturent aux propriétaires. Donc, s'ils sont bayonnais...

**M. LAIGUILLON :** À un moment, il faut que quelqu'un paye. Donc, soit on fait payer tout le monde, soit on classifie avec les habitants de Bayonne.

**M. ETCHEGARAY :** C'était le point 7. Alors la réponse peut ne pas vous satisfaire, mais, à un moment donné, il faut bien considérer qu'on a répondu à ça.

**M. ETCHETO :** Juste pour que les choses soient claires, il faudrait qu'on nous transmette l'état de tous les tarifs pour qu'on puisse l'apprécier, parce que cela devenait un peu confus.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, vous l'aurez, M. ETCHETO. Je reviens au point 13, abordé par Madame HERRERA. Un point récurrent, mais, vous me direz, il est récurrent parce que rien n'avance. Alors le rapport 13 parle effectivement d'un avenant, donc un marché de rénovation sur les sols et création de gradins au fronton du stade de Jean-Dauger. En réalité, votre question porte sur le sujet que vous avez abordé très tôt à l'occasion des travaux qui ont été réalisés et en particulier des dégradations qui sont intervenues sur l'aire de jeux du fronton. Je parle sans lire de notes, car on se souvient, les uns et les autres, de cette problématique. Ce que vous avez l'air de dire, c'est qu'au fond, dans cette affaire, on ne fait pas suffisamment appel à nos droits de demander à qui de droit, à la personne normalement responsable, d'effectuer les travaux de remise en état. Alors, vous avez raison de dire qu'il y a une convention entre l'Aviron bayonnais et la société Etchart. Convention que je n'ai pas sous les yeux, mais peu importe, au terme de laquelle il était bien convenu que les dégradations causées à l'occasion d'un chantier, notamment sur le fronton, que ces travaux-là devraient être réalisés pour - et non pas seulement en cachant des nids de poule, c'est un petit peu ce que vous vouliez dire tout à l'heure - c'est-à-dire en refaisant l'intégralité de cet espace. On est d'accord là-dessus. Que ce soit une convention passée entre l'Aviron Bayonnais et la société Etchart, rien d'extraordinaire. Dire aujourd'hui que nous allons faire supporter par les contribuables bayonnais ce que la société Etchart devrait supporter, n'est pas vrai, parce que c'est bien la société Etchart qui supportera cela. Alors, ce qui peut peut-être vous surprendre, c'est que nous arrivions finalement à interférer dans la relation contractuelle entre la société Etchart, d'une part, et la société Rugby Pro, d'autre part, et, au fond, demander, nous, directement à la société Etchart la nature des travaux que nous souhaitons voir réaliser. Car, voyez-vous, ce fronton est la propriété de la Ville. Ça, vous le savez évidemment. Il n'y a pas mieux placé que le maître d'ouvrage, que le propriétaire de ce fronton, pour dire très exactement ce que nous attendons. Votre inquiétude était, justement, que les travaux ne soient pas exactement ceux que l'on attendait. Alors, la meilleure façon, c'est que ce soit nous qui puissions le dire à Etchart. C'est pour ça que nos services sont tout simplement entrés en relation avec cette société pour non pas que l'on prenne en charge ce qui doit être supporté par l'entreprise qui est à l'origine de ces désordres, mais simplement pour lui dire exactement ce qu'on attend d'elle. Alors, que les choses aient tardé,

Madame HERRERA, c'est certain et ça tarde toujours quand on est dans des situations pré-contentieuses, pas contentieuses, ici. S'il avait fallu aller au contentieux, on serait allé au contentieux. Mais bon, on essaie quand même de faire en sorte que lorsqu'on se parle entre une Ville, un club, parce que figurez-vous qu'il vaut mieux qu'on se parle plutôt que de faire des contentieux et qu'on s'adresse directement à l'entreprise qui doit faire les travaux. Je trouve qu'il n'y a rien d'extraordinaire. Évidemment, ça ne s'inscrit pas dans une convention bilatérale et il y a au fond quelque chose de trilatéral ici qui fait que c'est quand même la commune qui a intérêt à ce que les travaux soient réalisés dans les meilleures conditions possibles. Bon, il n'y a pas de loup dans tout ça. Il y a certainement la volonté comme vous-même, Madame HERRERA, et vous l'avez dit très tôt. Je me souviens, très tôt, dès que vous avez vu, vous avez pris des photos que vous aviez même envoyées à l'époque car effectivement vous vous étonniez de cette situation et vous aviez raison. Donc, aujourd'hui, on tente de se mettre à niveau. Je n'ai qu'une hâte, comme vous, c'est que les choses soient définitivement arrêtées et que, bien évidemment, celui qui doit payer, paye et celui qui doit payer, ce n'est pas la Ville de Bayonne : ce sera, bien évidemment, le responsable de ces désordres, à due concurrence, bien sûr, de ce qui lui incombe. Bon...

**Mme HERRERA :** Un dernier détail : il est bien écrit dans la convention qui lie la commune à l'ABRP qu'il incombe à l'ABRP de remettre le fronton en état. Alors je ne comprends pas pourquoi l'ABRP se met hors-jeu et demande à la société Etchart de parler à la Ville de Bayonne. Je pense que si l'ABRP passe par la société Etchart, à un moment donné, les deux personnes vont se fusionner.

**M. ETCHEGARAY :** Qu'est-ce que vous voulez dire ?

**Mme HERRERA :** Que la société Etchart fait partie des actionnaires de l'Aviron Bayonnais. Donc, quand la société parle à l'Aviron Bayonnais, elle se parle à elle-même.

**M. ETCHEGARAY :** Quel est le niveau de suspicion que vous mettez dans ce propos ?

**Mme HERRERA :** Ce n'est pas de la suspicion. Ce qui est incompréhensible pour nous, c'est pourquoi la Ville intervient. La Ville a une convention avec l'ABRP. La société Etchart n'est pas mentionnée, en fait. Pourquoi la Ville intervient dans un litige, ou un dilemme, qui concerne la société Etchart qui réalise les travaux et l'ABRP qui, d'ailleurs, avait la maîtrise d'ouvrage. C'est ça qui n'est pas très compréhensible. Et pourquoi la Ville a avancé les fonds. C'est ça qui est difficile.

**M. ETCHEGARAY :** Écoutez, je vais vous dire un quelque chose, Madame : il y a des fois où on a suffisamment d'éléments de preuve pour pouvoir conclure qui est responsable de quoi. S'il avait fallu qu'on attende d'arriver au bout de tout ça pour

faire les travaux, alors même qu'il y avait une *deadline*, une manifestation sportive importante qui devait se dérouler. J'ai oublié...

**M. LAIGUILLON :** On attendait l'homologation justement pour passer d'un terrain de pelote au niveau élite où on pouvait accueillir les plus grandes parties de pelote de France.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Moi, ça me dépasse un peu, mais bon, il y a des normes. Il était urgent que les travaux soient faits. On les a fait pour le compte de qui il appartiendra. Vous aimez bien les questions juridiques, c'est l'expression juridique qu'on emploie quelquefois. Quelqu'un paye, cela ne veut pas dire qu'il se sent responsable. Il le fait pour le compte de qui il appartiendra. C'est ce que nous avons fait, parce que, sinon, vous seriez venus nous dire ici « Mais les travaux n'ont pas été faits, Monsieur le Maire. » Les travaux ont été faits. Maintenant vous ne nous reprochez pas d'avoir fait les travaux, vous nous reprochez simplement le fait que nous ne soyons pas encore remboursés par la société Etchart. Je vous garantis qu'il faudra que les services vous donnent la preuve que ce remboursement sera effectué. Je suis incapable de surveiller cela dans le détail, mais ils m'entendent et il faudra qu'effectivement on vous apporte cette démonstration. Voilà, on vous répond comment on peut, Madame HERRERA. Vos questions très fouillées. Il n'y avait pas d'autres sujets ? Bon. Je vous remercie.

## **DONT ACTE**

### **2. Modification de la composition de la commission municipale des sports (rapporteur : Jean-René Etchegaray)**

**M. ETCHEGARAY :** On en arrive au rapport qui suit. Chers collègues, c'est la modification de la composition de la commission municipale des sports. Je vous propose simplement de voir que Monsieur Lionel SÉVILLA, qui exerce ses fonctions de coprésident du Club olympique bayonnais, on le félicite, d'ailleurs, depuis quelques mois maintenant et qui souhaite en conséquence se retirer, une bonne démarche, de la commission des sports, au sein de laquelle il n'a pas siégé depuis sa prise de responsabilité associative qui date de... ?

**M. SEVILLA :** Licencié actif au Club depuis 14 ans et, depuis le mois de novembre dernier, président dans ce club.

**M. ETCHEGARAY :** Voilà. Depuis novembre dernier, vous êtes coprésident de ce club et c'est la raison pour laquelle vous vous retirez. Je précise, car il n'y a pas d'autre explication là-dessus. La composition de la commission s'en trouve donc modifiée et passe ainsi de 12 à 11 membres. Vous savez, comme moi, que les choses ne sont pas

figées dans les commissions. On peut voir des personnes entrer, des personnes sortir. Je vous demande d'acter cela. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre, j'imagine. Je vous remercie.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **3. Approbation des orientations et principes du schéma directeur vélo (rapporteur : Loïc Corrégé)**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport suivant Monsieur CORREGÉ, c'est le rapport 3. Il s'agit, et c'est important, d'approuver les orientations et les principes du schéma directeur vélo.

**M. CORREGÉ :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Avant de parler de vélos, il convient de rappeler que la démarche de notre Ville répond à une ambition globale au bénéfice d'une mobilité plus durable, moins énergivore. Nous devons sortir progressivement, bien que l'urgence nous rattrape, de la mobilité carbonée. Rappelons-nous ici que l'objectif consiste à ce que la majorité des déplacements soient réalisés par des modes alternatifs à la voiture individuelle d'ici 2030. Rappelons ici aussi que 50 % des déplacements actuels font moins de trois kilomètres. Je tiens également à rappeler que le plan mobilité, adopté par notre Conseil municipal et par le Syndicat de mobilité Pays basque Adour, autorité organisatrice des mobilités, nous engage à ce que le pétrole ne soit plus l'unique énergie de la mobilité motorisée. À l'horizon 2030, électricité et gaz devront couvrir 25 % des consommations d'énergie liées à la mobilité, contre à peine 1 % aujourd'hui. Et à l'horizon 2050, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays basque, Martine pourra le confirmer, prévoit que l'électricité et le gaz couvriront 90 % des besoins de la mobilité. J'aurais tendance à dire donc qu'il ne s'agit plus d'un objectif, mais bien d'une obligation. Moins se déplacer et mieux se déplacer. Vous l'aurez compris, nous devons tous ensemble modérer progressivement, mais fortement et durablement l'usage individuel de la voiture, ce que l'on nomme aussi l'autosolisme, pour enfin nous tourner tous ensemble vers des modes de déplacements plus vertueux tels que le covoiturage, l'autopartage, les transports en commun, mais surtout les modes de déplacements actifs que sont la marche à pied et le vélo. Au-delà des enjeux environnementaux, le développement de ces modes de déplacements actifs constitue en effet un enjeu de santé publique. Le vélo, donc, j'y arrive. Rappelons-nous que l'objectif est d'atteindre 8 % de la part modale à l'horizon 2030. Pour rappel, la dernière enquête Ménages Déplacements a relevé une part modale de 1,3 % en 2009. La marche est haute. Pour réussir cette évolution, cette révolution, il est



indispensable de pouvoir avoir un réseau cyclable étendu, continu et sûr. Bayonne s'est fortement engagée ces dernières années dans ce sens. Depuis 2019, nous avons aménagé neuf kilomètres de nouvelles pistes cyclables. Désormais, le Séqué et les hauts de Bayonne sont directement reliés au cœur de ville. Mais c'est aussi également le cas de Sainsontan, de Saint-Bernard ou Saint-Étienne. C'est également le cas de Mousserolles et très bientôt du Prissé, comme ce sera également le cas très bientôt aussi de Marracq et demain du Polo-Beyris. Pour ses trois dernières années de mandat, c'est plus de 2,5 millions d'euros investis par la Ville. Et les premiers résultats sont là, sont déjà là. Entre le premier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023, nous avons relevé, pas loin d'ici, au pied de la mairie, une croissance de 50 % du trafic de vélos. Mais ce schéma directeur, ce n'est pas que des pistes cyclables. Si les infrastructures cyclables sont nécessaires, voire indispensables, elles ne sont pas suffisantes pour faire de Bayonne une ville cyclable. Ce succès passe également par d'autres démarches. Le schéma directeur du vélo, c'est aussi le stationnement et notamment le stationnement sécurisé. C'est aujourd'hui 176 places dans des abris sûrs. Et nous n'allons pas en rester là. De nouveaux abris sont déjà prévus dès cette année. Le schéma directeur du vélo, c'est aussi l'apaisement de la circulation. Nous avons déployé une vaste zone 30 kilomètres heure et nous allons encore l'étendre pour que tous les quartiers, notamment résidentiels, de la ville, puissent bénéficier d'un meilleur cadre de vie en réduisant les nuisances liées à la circulation automobile, bruit, pollution. L'apaisement, c'est également des plans de circulation adaptés qui permettent d'éviter des trafics de transit non désirés. Regardez ce que le changement de circulation sur les quais Dubourdiou et Jauréguiberry a déjà permis de faire. Le schéma directeur du vélo c'est encore être à l'écoute des associations représentatives des cyclistes et des usagers du vélo. Nous rencontrons ainsi régulièrement les associations pour les écouter ou leur soumettre nos projets. Aucun des projets de notre ville n'est réalisé sans l'avoir soumis à l'avis des associations. Le schéma directeur du vélo, c'est aussi le développement des ateliers de réparation. Pour cela, nous sommes fiers de pouvoir compter sur Txirrind'Ola que je tiens à remercier ici pour l'ensemble de ses actions, même quand elles consistent parfois à nous bousculer. D'ailleurs, nous connaissons les points noirs qui subsistent encore sur notre réseau et nous y travaillons fermement. Le carrefour Saint-Léon, par exemple, sera traité d'ici la fin de l'année. Pour le Pont-Saint-Esprit, comme vous le savez, nous avons engagé une vaste étude de circulation pour étudier les différents scénarii. Nous attendons les résultats avant cet été. L'accès entre le quai de Lespes et le quai du Dubourdiou, situé au bout de la place de la Liberté, là, encore, nous allons corriger la situation. Le schéma directeur du vélo est enfin l'offre de vélos et notamment l'offre de vélos en libre-service. Avec le syndicat des mobilités, nous allons déployer d'ici cet été plus de 35 stations, ce qui représente une offre de plus de 150 vélos à assistance électrique. Ce sera l'objet de la délibération suivante. Bref, ce que nous proposons au travers de ce schéma directeur du vélo à Bayonne, c'est bien de poursuivre l'ambition qui est la nôtre depuis le début de ce mandat : faire de Bayonne une ville toujours plus cyclable. Au vu de tous ces éléments, il est proposé

aujourd'hui de statuer sur ce schéma stratégique et structurant pour les prochaines années afin de maintenir une même ambition en faveur des mobilités actives. Celui-ci rappelle les grands enjeux et dresse un état des lieux. Il s'articule autour de plusieurs grands objectifs en matière d'aménagement et principes à fixer. La validation du plan vélo, projeté sur un principe de ville cyclable apaisée, en accord avec le futur itinéraire cyclable du Syndicat des Mobilités Pays basque Adour. La finalisation de la création d'un maillage de voiries cyclables sécurisées, dont la majeure partie sur des voies départementales. L'apaisement général, comme je l'ai déjà dit, avec la proposition dès 2024, d'appliquer une zone à 30 kilomètres heures sur tout le territoire bayonnais, sauf les axes structurants. Le développement encore plus important de l'offre de stationnement. L'application d'un principe de secteur d'étude à objectif de baisser le trafic dans des zones où le seuil est proche des 4 000 véhicules jour. Et le renforcement encore plus important de la communication auprès des publics scolaires, prioritairement, mais aussi la participation des usagers des mobilités actives aux actions de la ville de Bayonne, en créant notamment une commission extra-municipale en faveur des mobilités actives. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les orientations et préconisations du schéma directeur vidéo explicitées dans le document ci-annexé.

**M. ETCHEGARAY :** Merci M. CORREGÉ. Sur ce rapport, il y a Madame CAPDEVIELLE. Monsieur, vous demandez la parole aussi ? D'accord, allez-y.

**Mme CAPDEVIELLE :** Oui, merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, le document qui nous est présenté et qui est d'ailleurs là en visuel est très agréable visuellement. Des jolies couleurs, c'est de la belle communication. Mais c'est vrai que souvent malheureusement, la qualité visuelle sert de cache-nez au fond. Quand on examine le fond du document et qu'on vous écoute attentivement, finalement, le document qui nous est présenté est assez décevant. Après, il faut quand même reconnaître une chose et cela ne vous est pas imputable, M. CORREGÉ, on revient de loin. Un plan vélo devrait d'abord s'inscrire dans un plan global de circulation communautaire au sein de l'agglomération. Aujourd'hui, les pratiquants du vélo, de plus en plus nombreux, ce qui n'est pas lié à Bayonne, mais à beaucoup de changements et c'est plutôt quelque chose de bon quand on le relie notamment à la question de la santé. Mais les pratiquants du vélo, ils se déplacent au sein de l'agglomération, se déplacent de plus en plus pour le travail, pour les loisirs, pour faire les courses et ils veulent pouvoir aller librement d'une ville à l'autre. Donc, on ne peut pas concevoir un plan vélo bayonnais sans le concevoir en harmonie avec les villes voisines. C'est vrai que ce travail doit se faire en amont, d'abord au sein de l'agglomération, voire en réflexion avec le sud des Landes, qui est très en avance sur l'ensemble des mobilités douces. Le projet de Plan vélo qui nous est présenté permet en fait de faire plusieurs constats que vous avez d'ailleurs reconnus. Tout d'abord, celui d'un retard considérable par rapport à d'autres agglomérations ou communes ;

des erreurs grossières qui ont été faites ici comme ailleurs, les fameuses « coronapistes », une aberration. Et, en même temps, une volonté farouche de toujours vouloir rattraper le retard rapidement en peignant ces petits vélos blancs dans les endroits les plus incongrus et saugrenus possibles, parfois à contre-sens complet de la circulation, provoquant l'incompréhension, les moqueries, voire, parfois et pire, les colères de nos riverains qui ne comprennent pas le sens de ces petits vélos qui ont été peints sur la chaussée. Alors, vouloir à tout prix mettre en place des bandes cyclables sur la route parce qu'il faut le faire et pour pouvoir dire que c'est fait : notre réponse est non dès lors que la sécurité n'est pas assurée parce que la sécurité, c'est une absolue priorité. Ce plan vélo met aussi en exergue le constat actuel que vous reconnaissez de la discontinuité, c'est-à-dire qu'on sait tous que pour être efficace, c'est-à-dire pour être utilisé efficacement et concrètement au quotidien, les pistes doivent être lisibles et elles doivent être en continuité et non pas, comme c'est le cas actuellement, par des petits morceaux sans cohérence entre eux. Troisième constat que l'on fait à l'examen de ce plan, c'est bien l'absence de sécurité qui fait que nos administrés sont encore et toujours réticents à prendre leur vélo. On est tous d'accord pour dire que la sécurité, c'est l'élément clé qui décide chacun à abandonner son véhicule automobile pour choisir ce mode de déplacement. Les exemples d'erreurs sont nombreux. Vous les avez cités vous-même. Le Pont-Saint-Esprit est extrêmement dangereux. Il y a beaucoup d'accidents. Récemment, une Bayonnaise, pourtant habituée à se déplacer à vélo, a été victime d'un très, très grave accident. Elle est grièvement blessée en chutant sur la voie réservée aux autobus, alors même qu'elle a été renversée par un piéton qui ne l'avait ni vue ni entendue arriver, alors qu'elle avait klaxonné, parce que le piéton portait un casque sur la tête et écoutait la musique, très fort. Donc on est quand même, en matière de sécurité à Bayonne, dans des conflits d'usage qui sont très importants. Les trottoirs, traditionnellement, sont réservés aux piétons et quand on doit partager et cohabiter et faire cohabiter piétons et cyclistes, et surtout quand le trottoir est étroit et qu'il y a à côté en plus une voie d'autobus, c'est particulièrement difficile et dangereux et c'est vraiment un frein très important à l'utilisation du vélo. Je parle pour moi, mais je parle pour beaucoup de gens ici, pour des gens qui ont fait beaucoup de vélo dans leur jeunesse, qui l'ont arrêté et qui veulent absolument le reprendre et qui ont vraiment besoin de cette sécurité. On a du mal à comprendre aussi, je viens de le vérifier encore que quand une rue coupe une piste cyclable, comme c'est le cas sur les allées Paulmy, il y a tout le long du trajet des panneaux qui indiquent les véhicules automobiles ont priorité sur les vélos et sur les piétons. C'est comme ça. Le panneau est bleu, c'est rayé en rouge et les piétons à chaque croisement de la descente à vélo, ou de la montée, d'ailleurs, c'est peut-être encore plus dangereux, un panneau qui précise que ce sont les véhicules qui ont la priorité sur les piétons et sur les vélos. Et ça, c'est une véritable hérésie...

**M. ETCHEGARAY :** Vous avez vu qu'il y avait des feux, Madame CAPDEVIELLE.

**Mme CAPDEVIELLE :** Non, il n'y a pas de feux par les vélos...

**M. ETCHEGARAY :** Sur les allées Paulmy, il y a des feux...

**Mme CAPDEVIELLE :** Non, je ne parle pas de la route. Je parle de l'endroit de la piste cyclable qui est le long des allées Paulmy, en remontant sur la partie droite. À cet endroit-là, ce sont bien les véhicules qui sortent des routes, des résidences, qui ont la priorité. Les panneaux routiers qui sont posés à cet endroit-là, tout le long, pour le cas où vous n'auriez pas compris au premier, vous rappellent que vous n'avez pas la priorité. Donc c'est le piéton qui doit faire attention, c'est le cycliste qui doit ralentir, voire s'arrêter, pour laisser la priorité aux véhicules automobiles. Franchement, je pensais que dans le plan vélo, et je vous le demande, il faut y réfléchir parce que si on veut vraiment une ville avec des déplacements doux et une vraie prise en compte du vélo et de la sécurisation, il faut pouvoir dire aux cyclistes « Vous êtes en sécurité et ce ne sont pas les véhicules automobiles qui ont la priorité ». Je vous invite à aller voir, parce que là, vous donnez un mauvais signe aux cyclistes en écrivant sur une multiplicité de panneaux de signalisation que ce sont les véhicules automobiles qui ont la priorité. Le plan vélo aurait dû remédier à cela, tenir compte objectivement de ce constat pour évoluer vers une véritable continuité cyclable. Alors, vous nous indiquez qu'il va y avoir une réflexion sur ce que vous appelez très justement « un point noir » : tant mieux, parce qu'effectivement, le véritable objectif d'un plan vélo, c'est d'augmenter tous les déplacements sécurisés et de faire diminuer, bien sûr, comme vous l'avez dit, la circulation des véhicules automobiles. C'est ça. On est bien d'accord. L'objectif n'est pas d'augmenter les places de stationnement. Je pense que ce que vous avez voulu dire, c'était les places de stationnement pour les vélos. Bien sûr, j'avais bien compris. C'est vrai qu'on gagne tous en sécurité grâce à des aménagements adaptés à toutes les mobilités. Il faudra faire, à côté de cela, c'est indispensable - et je trouve que, de ce point de vue-là, le plan vélo est assez insuffisant - un travail de pédagogie, je dirais même de pédagogie douce, comme pour les déplacements, face aux comportements très violents de certains automobilistes qui se comportent extrêmement mal, notamment vis-à-vis des piétons et des cyclistes, parce qu'ils n'acceptent pas de partager la chaussée et ils considèrent qu'elle leur appartient et qu'elle est leur priorité. Je pense qu'on peut le vérifier tous les jours, ici comme ailleurs. Ce projet que vous nous proposez, ce fameux carrefour « à la hollandaise ». Ce n'est pas une idée de François Hollande, c'est ça vient de Hollande, le pays des tulipes. C'est un pays où la pratique du vélo... c'est vrai que lui, c'était plutôt le scooter... Je veux dire par là que ce vélo à la hollandaise dans le carrefour Saint-Léon... En Hollande, il y a une culture du vélo, tout le monde fait du vélo de 3 à 90 ans, jusqu'à la fin de sa vie, tout le monde a même plusieurs vélos. Ils sont habitués et moi, je vois difficilement les vélos s'engager dans le carrefour Saint-Léon, les véhicules qui les laissent passer et qui, gentiment, les laissent sortir. Écoutez, si vous y arrivez, ce sera très bien. Mais aujourd'hui, il n'y a pas grand monde qui ose se lancer à vélo, en plein carrefour Saint-

Léon, sauf à passer sur les passages cloutés, ce qui n'est pas l'idéal. Je vais m'arrêter là, mais je vais évoquer la ville de Bordeaux, qui est un modèle du genre depuis des années, avec un travail qui a été fait par l'actuelle majorité, mais également par la précédente. C'est vrai qu'elle travaille sur beaucoup d'axes. Nous, on n'a pas besoin de travailler sur l'axe de la sécurisation pour poser les vélos, parce qu'on est à Bayonne, et je crois que, peut-être sauf à certaines périodes, on peut laisser son vélo en sécurité, on ne va pas le voler, la question ne se pose pas. On n'est pas à Paris où on vous vole la selle et le guidon. Voilà, on n'est pas dans le même cas de figure, même si la sécurisation est quelque chose d'important. Cependant, développer ce qu'on appelle le réseau de vélos express pour traverser des axes structurants à vélo, Bordeaux y travaille et ça marche très bien, parce qu'en fait on se rend compte qu'on va plus vite à vélo qu'en voiture et même qu'en autobus. Après, il faut développer tous les services également autour du vélo, former et communiquer autour du vélo, apprendre ou réapprendre. Je sais que c'est le cas avec Txirrind'Ola. C'est une très, très bonne chose qui permet à des personnes âgées de pouvoir reprendre le vélo en les sécurisant et en leur apprenant à le faire pour savoir rouler et partager les voies de circulation. Et je termine en disant que certaines villes et je pense qu'il va falloir y réfléchir, commencent à s'interroger sur la mise en place d'un code de la rue, comme il y a un code de la route, pour faire cohabiter ensemble les différents usagers de la ville dans certaines villes, c'est absolument indispensable. Pour ce qui nous concerne, il y a encore énormément à faire, modifier les habitudes. Ça, c'est un travail extrêmement complexe et je vous donne acte que c'est très, très compliqué de pouvoir convaincre. Sécuriser les parcours est une absolue priorité et assurer la continuité réelle et non pas avec des vélos peints sur la route. Travailler en concertation avec toutes les collectivités, avec les associations et avec les usagers. On a fait de nombreuses réserves, c'est ce qui nous amène, en l'état, à nous abstenir sur ce plan vélo.

**M. ETCHEGARAY :** Bon. C'est noté.

**M. ESTEBAN :** Je vous remercie. Ce que j'ai pu noter dans ce plan, ce projet de schéma à vélo me semble intéressant, globalement, c'est la question effectivement de la sécurité, qui est le problème majeur, et qu'on ait tous cette problématique de marquage au sol qui n'est pas très, très claire pour le piéton et le cycliste. On sait parfaitement que dans les rues piétonnes, les vélos roulent et roulent vite. On sait parfaitement que le développement du vélo électrique entraîne une accidentologie pour le cycliste lui-même. Et peut-être qu'il aurait été intéressant effectivement d'élargir la vision à l'agglomération d'une part, mais d'autre part de définir, dans le cadre de l'excellente idée de commission extra-municipale, à la fois un observatoire bilan, mais également une évaluation de politiques publiques. Alors, nous avons des associations expertes, on a cité Txirrind'Ola, je citerai également une association, à la fois piétons et cyclistes, qui est l'AVAP. Elles disposent, chacune d'entre elles, de différents dossiers assez complets, par lesquels on pourrait s'enrichir et peut-être

développer un plan plus concret avec l'usager et en tenant compte notamment de l'accidentologie. C'est la question de la sécurité : si on a peur, on ne prend pas le vélo. C'est ce qui m'arrive parfois. Il faut bien le dire. Et ce n'est pas que le Pont Saint-Esprit. Je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, M. ESTEBAN. Mme HERRERA.

**Mme HERRERA :** Certains éléments ont été abordés. Je vais y passer assez vite. Nous voterons, pour notre part, pour ce schéma directeur vélo. Au regard des nombreux enjeux liés à son développement, contribution à la diminution des gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, apaisement de la ville, diminution des pollutions sonores, de lutte contre la sédentarité, mais également de diminution du coût des déplacements pour les usagers. Aujourd'hui, c'est un paramètre également qui est important. Également, nous voterons pour au regard des objectifs avancés. « Bayonne, ville 100 % apaisée », on se méfie un petit peu du 100 %. Voilà. Mais bon, « Bayonne, ville apaisée », ça nous va. « Bayonne, ville sûre. Une offre répartie sur tous les quartiers », là, il y a effectivement un besoin important pour certains quartiers périphériques. Au-delà de ces constats, nous souhaitons de manière synthétique apporter quelques commentaires et vous interroger sur certains points et avancer des propositions. Alors, sur le plan des commentaires, le schéma bayonnais aurait pu être moins isolé dans sa présentation et peut-être dans sa conception, mais on n'a pas été associés, de celui de l'agglomération, du PDU, l'objectif de passer de 1 % à 8 % de déplacements à vélo. De même, il ne fait pas référence au plan vélo réalisé par l'AUDAP en 2012-2015, qui était très intéressant, car il intégrait une véritable cohérence sur le territoire de l'ancienne ACBA. Ceci est dommageable, car les déplacements, y compris ceux du quotidien, ne sont pas toujours bayonnais et concernent les villes limitrophes. Deuxième point, l'intermodalité est peu évoquée alors que les transports domicile-travail et ceux du quotidien, y compris de loisirs, résultent souvent d'usages combinés : train-vélo, bus-vélo, voiture-vélo. Deux exemples à ce sujet : des personnes qui travaillent à Bayonne et vivent à l'extérieur, utilisent souvent un covoiturage pour rejoindre un parking relais périphérique. Certains finissent leur trajet, dans sa partie plus urbaine, à vélo, je pense en particulier aux quais Resplandy et d'autres zones, pour répondre à leur besoin qui en fait d'éviter de recharger le vélo tous les soirs dans la voiture, le recharger le lendemain matin pour repartir avec. Des parkings sécurisés pour être aménagés à proximité immédiate des aires de stationnement en covoiturage. Cela pourrait être un élément important. D'ailleurs, dans le cas du budget participatif, il y a un projet qui avait été déposé qui malheureusement n'a pas été retenu, mais les bonnes idées sont à conserver. De même, l'aménagement de parkings vélos dédiés en nombre suffisant favoriserait l'usage des mobilités douces pour les spectateurs qui se déplacent vers les équipements ou vers les grands événements. Je pense en particulier au stade Jean-Dauger. Cette offre, à notre avis, n'est pas suffisamment abordée par le plan vélo. Enfin, troisième point sur les commentaires, le problème majeur vécu par

les cyclistes bayonnais - je vais reprendre des éléments avancés par mes collègues - est au-delà de la dangerosité de nombreux aménagements : circulation sur les trottoirs, bande à largeur non réglementaire, mauvais état de la voirie aussi. Ces éléments doivent être bien sûr être mis en conformité, cela a été évoqué tout à l'heure, voire en conformité avec la loi, parce que parfois, elle n'est pas appliquée. Pour nous, le problème majeur, c'est la non-continuité de ce qu'on peut considérer comme les autoroutes des cyclistes, qui sont les pistes cyclables, avec d'autres aménagements, en particulier quand on arrive dans des zones de rencontre ou qu'on passe de l'autoroute, piste cyclable, à une voie qui est aménagée. C'est là qu'il y a une grande dangerosité, parce qu'à la fois les cyclistes, les automobilistes et les piétons n'ont pas certains réflexes. Donc, c'est l'hétérogénéité des équipements qui est aujourd'hui de fait. Il nous semble que c'est plutôt sur les zones de rencontre qu'il faut travailler sur la sécurisation qui repousse la pratique du vélo pour les enfants, les nouveaux utilisateurs et les seniors. Ce point nous semble insuffisamment évoqué dans le schéma. Sur le plan des propositions, la stratégie vélo repose sur une stratégie globale qui englobe de manière simultanée les usages de la marche, des mobilités dites douces et le document du schéma directeur vélo nous semble un peu trop isolé. Il évoque peu la marche, par exemple, alors que marche et vélo peuvent difficilement être traités d'une manière qui n'est pas interdépendante. On aurait donc souhaité que les utilisateurs des différentes mobilités douces soient davantage mentionnés dans ce document. Parallèlement, l'ambition ville cyclable suppose l'installation d'une signalétique généralisée et incitative. Alors le rêve serait qu'elle soit la même dans les communes de l'agglomération, parce qu'aujourd'hui, chacune décline son plan. C'est comme si les automobilistes avaient des panneaux différents chaque fois qu'ils changent de ville. Ce ne serait pas terrible. Mais en tout cas, chacun revendique son plan vélo, malheureusement au détriment de l'usager qui passe d'une ville à l'autre. Donc il nous semble aussi que le développement d'actions en direction des scolaires, la généralisation de la remise en selle qui est aujourd'hui difficile à assurer pour les associations seules. Elles manquent de bénévoles dans ce domaine. La valorisation des différents usages du vélo, y compris par l'association « Cheveux gris dans le vent », qui a gagné dans le cadre du budget participatif et qui permet aux personnes qui n'ont plus la mobilité de bénéficier d'un vélo porteur. Ces différents axes, qu'on vous propose ne prétendent absolument pas l'exhaustivité, mais ils permettraient, selon nous, d'enrichir ce schéma qui devrait être construit encore davantage avec et pour les usagers. Ce sont les termes du PDU des Mobilités Pays basque Adour. Alors la bonne réalisation de ce schéma directeur reposera, au-delà des ressources budgétaires affectées, qui, bien sûr, sont essentielles, sur les moyens humains à attribuer. Une enquête nationale qui a été publiée le 22 mars et qu'on tient à votre disposition met en évidence l'importance de portage par une Madame ou un Monsieur Vélo dans la commune qui assure véritablement le suivi quotidien. Sinon, c'est confier un service qui a énormément de sujets à traiter et cela peut retarder la mise en place de ce plan vélo. De même, pour nous, le plus grand défi, vous l'avez évoqué, en matière

d'atteindre des objectifs, sera l'instauration d'une gouvernance adaptée, associant la Ville bien sûr, avec des représentants de l'agglomération et du syndicat des mobilités, avec les différentes catégories d'usagers, les associations vélos et piétons et les acteurs éducatifs. Cette instance devrait être chargée, cela a été dit tout à l'heure, d'évaluer, de co-construire et de mettre en œuvre un véritable PDU associant aménagements, services, initiatives et événements. La cartographie est suffisante, mais il faut la mettre en mouvement et avoir surtout des règles du jeu. De plus, au regard du développement très spectaculaire du voyage à vélo et de la très forte fréquentation de Bayonne, qui est située sur la Vélodyssée, fréquentée par les cyclotouristes d'hier, qui sont les bike-packers d'aujourd'hui, l'intégration d'un représentant de l'office du tourisme à l'instance de pilotage nous paraît particulièrement pertinente. À ce propos, nous soutenons totalement votre projet de création d'une commission extra-municipale des mobilités et nous émettons, bien sûr, le souhait d'être associés à ces travaux. Pour conclure, nous anticipons sur la délibération suivante en proposant qu'à l'intégration de la flotte de vélos en libre-service soit associée, comme vient de le faire Lyon à titre expérimental, quelques vélos-cargos qui permettent à des habitants du centre-ville d'aller faire leurs courses en bénéficiant d'un engin adapté qui aujourd'hui est d'un coût assez dissuasif de 5 000 à 6 000 €. Donc, pour en bénéficier, juste au moment où on va faire ses courses, ce serait un plus, d'autant qu'au-delà du problème du coût, il y a également le problème du stationnement qui, quand on habite au centre-ville, est impossible à assurer. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Toutes ces contributions sont fort intéressantes. Je suis d'accord avec presque tout ce que vous venez de dire, Madame. Donc je vous propose que ce soit notre collègue en charge du sujet, donc M. CORREGÉ, qui réponde.

**M. CORREGÉ :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, on est en phase sur pas mal de choses. Je voulais vous le dire, et je ne l'ai peut-être pas dit, mais le schéma directeur du vélo de la ville de Bayonne est en total accord avec le futur plan vélo du Syndicat des Mobilités Pays basque Adour qui a sur son ressort territorial, Mme CAPDEVIELLE, vous le savez, le sud des Landes. Donc, ce plan, il a été étudié avec le Syndicat des mobilités. Nous sommes d'accord aussi bien sûr sur la volonté de créer des aménagements sûrs. Tous les aménagements que nous faisons sont faits pour qu'une famille puisse les emprunter et qu'il n'y ait cette possibilité de ne pas se sentir en sécurité. Le but de prendre le vélo, c'est qu'on soit en sécurité. Les points noirs, je l'ai dit dans mon propos, on les reconnaît, on les a tous pris à bras le corps. Ils vont tous être traités à court, moyen, voire long terme, suivant les possibilités que nous avons. Sur la priorité des cyclistes, bien sûr, sur tous les aménagements que nous faisons, nous donnons la priorité aux piétons, puis aux cyclistes, puis aux véhicules, mais je prends note si, sur certains endroits, il y a la possibilité que ce ne soit pas le cas, nous y reviendrons. Concernant les conflits d'usage, les incivilités, nous les reconnaissons. Nous avons tous les jours des courriers. Monsieur le Maire en reçoit



énormément sur ces problèmes. Bien sûr, on avait déjà fait un petit fascicule à l'usage des cyclistes, mais aussi à l'usage de tout le monde, toutes les mobilités actives. On ne peut pas dissocier le vélo de la marche à pied, donc on avait fait un petit fascicule qui a été diffusé assez largement pour rappeler les bons usages, le fait de savoir cohabiter, parce que c'est juste une notion de cohabiter ensemble. Vous parliez aussi Mme CAPDEVIELLE de tout ce qui est vélo express, axe structurant. Ça, c'est à l'étude avec le Syndicat des mobilités Pays basque Adour. Ces axes seront des axes et bien sûr, ils ne seront pas que bayonnais. Ils vont d'Anglet à Bayonne, ils vont jusqu'à Saint-Pierre-d'Îrube. Pour vous montrer vraiment la connexion que nous avons, Saint-Pierre-d'Îrube a sorti il y a quelque temps son schéma directeur vélo avec une piste cyclable qui traverse [la commune], vous l'avez vue, elle est en travaux à l'heure actuelle. Cette piste cyclable est totalement reliée à la piste cyclable que nous sommes en train de faire qui va aller au Prissé et qui va jusqu'à Belharra. On ne s'arrête pas à la frontière. On travaille tous ensemble, je voulais vous l'assurer. Concernant l'intermodalité, Madame HERRERA, bien entendu, pour ça, par exemple, la Maison du vélo va être ouverte dans peu de temps à la gare où les gens pourront déposer de manière sécurisée, comme vous le disiez, leurs vélos le soir quand ils prennent le train pour repartir et le matin le récupérer pour venir travailler sur Bayonne ou ailleurs, bien entendu. Concernant l'installation d'abris sécurisés, nous avons un plan, nous pourrions en parler lors de cette prochaine commission extra-municipale, mais j'ai bien pris le point de réfléchir à la déployer sur les parkings périphériques, les parkings relais, afin de pouvoir aussi poursuivre cette intermodalité. Concernant la continuité, c'est le travail le plus important qu'il nous reste à faire. À l'heure actuelle où on vous présente ce plan, on a fait des axes structurants, maintenant, c'est le maillage fin qu'on devra travailler tous ensemble pour que, on en revient à la sécurité, tout usager du vélo, mais aussi de la marche à pied, puisse se déplacer de manière sécurisée. Le jalonnement, ce n'est pas un rêve, il va arriver et il ne sera pas uniquement bayonnais, ni anglois. Il sera fait par le Syndicat des mobilités Pays basque Adour. Je redis que la Ville est pionnière dans ce domaine : on pousse pour que ça arrive. Donc, on attend que la charte du Syndicat des mobilités arrive pour que nous puissions jalonner nos pistes cyclables. Voilà pour les réponses que j'avais à donner, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, M. CORREGÉ. Je vous propose de mettre aux voix. J'ai compris que vous vous absteniez, le groupe de M. ETCHETO. J'ai compris que vous votiez pour. M. ESTEBAN. J'ai compris, Mme HERRERA, que c'était aussi votre position. La majorité étant donc favorable, il n'y a pas d'abstentions ou votes contre, en dehors de ce qu'on vient de dire. Je vous remercie. La délibération est donc adoptée. Le rapport 4, toujours M. CORREGÉ.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

ABSTENTION : 6, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO,  
MME BROCARD (AVEC MANDAT)

**4. Occupation provisoire du domaine public communal pour la mise en place de vélos en libre-service - Instauration d'une redevance (rapporteur : Loïc Corrégé)**

**M. CORREGÉ :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Comme nous l'avons vu dans la délibération précédente, le Syndicat des mobilités Pays basque Adour, afin de répondre à son objectif d'atteindre les 8 % de part modale pour le vélo en 2030, souhaite proposer une gamme la plus large possible à ses usagers. C'est donc en complément de l'offre moyenne durée déjà existante et suite à un appel à manifestation d'intérêt que l'opérateur retenu, la société Pony, dont le siège social est basé à Angers et qui équipe déjà notamment la ville de Bordeaux, viendra équiper 12 communes de l'agglomération Pays basque, dont notre commune, avec des stations libre-service permettant la location de vélos à assistance électrique. En quelques chiffres, en ce qui concerne notre ville, c'est entre 35 et 40 stations qui seront déployées début mai pour environ 150 vélos disponibles. Ces stations mailleront la totalité de notre territoire, tous nos quartiers, comme nous l'avons évoqué avec les habitants du Séqué ce lundi lors d'une réunion publique. Cette activité étant soumise à autorisation d'occupation temporaire du domaine public, il est donc demandé au Conseil municipal d'instaurer et de fixer le mode de calcul de la redevance à percevoir au titre de ces occupations selon les détails figurant en note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. La délibération est adoptée. Nous en arrivons, M. LACASSAGNE, au rapport que vous devez nous présenter sur l'adoption de la charte de mixité sociale, le rapport numéro 5.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DÉVELOPPEMENT URBAIN**

**5. Adoption de la charte de mixité sociale (rapporteur : Alain Lacassagne)**

**M. LACASSAGNE :** Merci, Monsieur le Maire. Avant de procéder à la lecture de la délibération, je voudrais intervenir pour présenter la charte et ses objectifs, même si nous l'avons présentée en commission Stratégie urbaine, de façon à ce que l'ensemble des personnes qui sont ici au Conseil municipal et de ceux qui nous écoutent et regardent puissent connaître l'ensemble des éléments. J'associe mes collègues Christine LAUQUÉ et Laurence HARDOUIN avec lesquelles nous avons travaillé durant

ces derniers mois. La Ville de Bayonne compte près de 28 % de logements sociaux aujourd'hui. Sa position ne l'empêche pas de s'engager une nouvelle fois en faveur du logement pour tous en créant une charte de la mixité sociale. L'objectif est de concilier l'atteinte des objectifs inscrits au programme de l'habitat communautaire, le PLH, dans un contexte de tension sur le marché de l'immobilier et en particulier de la location. Je ne reviens pas ici sur toutes les difficultés que rencontre la population sur l'ensemble du territoire du Pays basque. Chacun les connaît et nous, Ville de Bayonne, nous apportons notre contribution. La priorité est de mettre en œuvre une politique d'accès au logement plus juste et plus solidaire. Cette première charte est un outil partenarial pour faciliter l'accès au logement des ménages modestes, pour accéder à un logement social et pour favoriser également la mixité sociale dans les quartiers et, enfin, de permettre aux classes dites moyennes de se loger sur notre territoire et en particulier à Bayonne, sans être obligées de s'éloigner de leur emploi. En effet, le parcours résidentiel des habitants du bassin de vie bayonnais vient buter à la fois sur la demande en forte augmentation de logements sociaux, due notamment à l'augmentation des familles monoparentales et au vieillissement de la population, et sur les prix de vente et de location en constante augmentation. La Ville de Bayonne souhaite donc augmenter significativement la proportion de logements sociaux et la proportion de logements accessibles de façon active avant même la traduction de notre politique aux documents d'urbanisme. Dans l'objectif de favoriser la mixité sociale et le parcours résidentiel sans impacter la production de logements, la Ville de Bayonne s'est alors rapproché des acteurs dans la production de logements sur son territoire. Aujourd'hui, nous sommes d'ores et déjà engagés dans un urbanisme négocié permanent avec les porteurs de projet et les promoteurs sur les critères d'urbanisme en général, pour la bonne intégration des projets dans le contexte urbain, mais également sur les typologies, le respect du PLH et sur les prix de sortie pour le livre. Pour assurer néanmoins une assise juridique aux ambitions affichées en matière de mixité sociale, nous travaillons à l'adaptation de nos servitudes dites de mixité sociale (SMS), versées au plan local d'urbanisme opposable au permis de construire, s'agissant de la modification simplifiée numéro 10 engagée par décision du président de la CAPB du 17 janvier dernier. En préfiguration de cette évolution, sans attendre, la ville travaille depuis plus d'un an avec des acteurs privés, la FPI, la Fédération des promoteurs immobiliers, et les institutionnels, dont la CAPB, l'ensemble des bailleurs sociaux et l'AUDAP. Cet outil propose un cadre conventionnel partagé entre la Ville et les opérateurs pour guider et encadrer la production de logements selon la taille des opérations. Cette charte de la mixité sociale s'organise autour de 4 grandes orientations : produire plus de logements sociaux, grâce à une diminution du seuil à partir duquel il faut produire du logement social. Nous avons fixé ce seuil à partir de 10 logements et 8 sur le secteur du Saint-Esprit, compte tenu de la part du parcellaire étroit et des petites opérations qui peuvent sortir. Il y a une hausse du taux de logement social par opération de 20 à 40 % selon la taille et la situation dans les quartiers. Également, un taux de 45 % de logements sociaux dans les grands projets

de plus de 50 logements. Nous proposons également une accession à prix maîtrisés sur une partie du livre. La charte cible 15 à 30 % des logements produits vers une accession à 4200 € le mètre carré SHAB maximum à destination des ménages intermédiaires et nous y ajouteront une clause anti spéculative de 10 ans. Nous incluons aussi dans notre dispositif que 95 % des logements libres vers un statut de résidence principale et également pour les opérations privées dans le centre ancien, il sera demandé 30 % de logement locatif social. Enfin, l'objectif est de favoriser le bien vivre ensemble dans les projets et dans une répartition maîtrisée des logements sociaux dans l'ensemble des quartiers. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Bayonne fonde son action, d'une part, sur le renforcement du dialogue entre les partenaires et, d'autre part, sur le suivi et l'évaluation de la charte et de ses résultats. Par l'engagement volontaire et la collaboration renforcée de l'ensemble des partenaires signataires, la charte sera l'outil d'une amélioration de la conduite et du suivi des projets. Elle permettra également de ralentir la surenchère foncière qui est inacceptable en faveur de la production de logements pour tous, conformément à la stratégie développée du peuplement au niveau du PLH votée par l'Agglomération Pays basque. Je vais vous donner lecture maintenant de la délibération. La Ville de Bayonne entend mettre en œuvre une politique d'accès au logement plus juste et plus solidaire et se propose de devenir un laboratoire d'expérimentation d'un partenariat en faveur du logement accessible s'appliquant aussi bien au parc ancien avec l'OPAH-RU, le PNRQAD et le PIG, qu'à la production de logements. Dans cette perspective, la Ville a entamé depuis plus d'un an un travail avec les acteurs privés et institutionnels de la construction et de la rénovation du logement ayant abouti à l'élaboration d'une Charte de mixité sociale. Cet outil pose un cadre conventionnel partagé, entre la Ville et les opérateurs, pour guider la production de logements selon la taille des opérations. La Charte a pour objectif de produire davantage de logement social, de fixer les conditions d'une accession à prix maîtrisé pour les ménages aux revenus intermédiaires, et de favoriser l'installation pérenne des ménages ainsi que le vivre ensemble dans les projets. S'appuyant sur un dialogue renforcé entre partenaires et sur un suivi et une évaluation régulière, ce document a vocation à être diffusé largement et à être proposé à la signature des acteurs de la construction et de la réhabilitation de logements à l'occasion de chaque projet. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'adopter la Charte de mixité sociale annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

**M. ETCHEGARAY :** Merci M. LACASSAGNE. Mme BROCARD, vous aurez la parole, M. ESTEBAN aussi, M. BERGÉ également. On commence par vous, Mme BROCARD.

**Mme BROCARD :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, avant de rentrer dans le vif du sujet, un mot quand même sur la manière. Cette charte sur laquelle vous travaillez en concertation depuis des mois, nous en prenant connaissance par voie de

presse. Par voie de presse, nous apprenons qu'elle sera présentée en Conseil municipal alors qu'elle n'avait même pas encore été présentée en commission urbanisme, ni même évoquée dans les précédentes. Comme souvent, la ficelle est grosse. On était alors à la veille de la manifestation pour le droit de se loger au Pays et il était donc bienvenu de s'autodécerner un certificat de bonne conduite. Les élus de ce Conseil, mais aussi et surtout les habitants de notre ville et du territoire méritent autre chose que des coups de communication, en particulier sur un sujet aussi sérieux que celui du logement. Face à une telle crise, il n'y a pas de recette miracle. La réponse doit se construire collectivement. C'est d'ailleurs l'intérêt majeur du principe d'une charte, c'est vrai. Elle doit inciter tous les acteurs à se mettre autour d'une table. Répondre aux difficultés d'accès au logement nécessite en effet l'engagement et l'action de tous ces acteurs, de l'ensemble des élus, des bailleurs, des promoteurs et des propriétaires fonciers. Cette charte mérite des observations que nous aurions souhaité vous soumettre avant de la finaliser et de nous la présenter aujourd'hui. Mais revenons en préalable sur votre ambition soudaine en termes de mixité sociale. Vous l'affichez aujourd'hui, ostensiblement, à travers un document purement incitatif et sans valeur réglementaire. Nous aurions préféré que vous l'inscriviez dans le Plan local de l'habitat, document qui lui est opposable et impose des règles. Car, je le rappelle il y a quelques mois, vous avez choisi d'y réduire l'ambition de la Ville de Bayonne en termes de production de logements sociaux. Sous prétexte qu'il fallait que les autres villes prennent leur part, vous n'avez choisi que le maintien du niveau légal de 25 %, ce qui constitue un vrai recul par rapport à l'histoire de notre ville qui lui avait permis d'être avec un taux, vous l'avez rappelé, de 28 %, en avance sur la loi. Aujourd'hui, vous vous rappelez qu'il y a urgence à faire du logement social parce que, c'est vrai, 70 % des habitants peuvent y prétendre. Justement, la vraie ambition aurait été, il y a quelques mois, d'augmenter l'objectif pour Bayonne un taux minimum de 30 % dans le PLH, document opposable et inclus dans le PLU. Ensuite, la lecture en détail de la charte démontre une vision toute particulière, quand même, de la mixité sociale. La charte indique des pourcentages de logements sociaux planchers à respecter par secteur et par taille d'opération. Dans ce pourcentage sont intégrés le logement en locatif social et le logement BRS. Cette précision est loin d'être neutre. Dans les opérations de moins de 20 logements, la demande de 30 % de logements sociaux est globale et reste au choix de l'opérateur, et en particulier pour les secteurs des quartiers périphériques et Saint-Esprit. Je rappelle que le BRS, mais c'est indiqué dans la charte, est finalement une sorte d'accession sociale. Il est défini comme cela dans la charte. Donc, le 30 % de locatif pur du logement locatif social ne figure que dans les projets d'envergure de plus de 50 logements. Finalement, ceux qui deviendront le moins nombreux. Ainsi, vous promouvez l'accession sociale, oui, certes, mais au détriment du locatif social. De notre point de vue, c'est une grande erreur, car l'écrasante majorité des demandes de logements sociaux concernent des publics qui ne cherchent pas à acheter, mais qu'il faut pourtant loger et qu'il faut loger à proximité des grands services et emplois. Les étudiants, les saisonniers, les personnes isolées, souvent des

femmes avec enfants, les couples séparés, nombre de travailleurs mal payés qui ont déjà du mal à boucler leurs fins de mois. Certes, le législateur a accepté de compter les logements BRS dans le pourcentage obligatoire de logements sociaux de la loi SRU, et c'est donc une vraie aubaine pour nombre d'élus qui veulent rentrer dans la loi sans faire trop de social. L'affichage est beau, la réalité est plus rude. Ainsi, avec cette charte telle qu'elle est indiquée avec ces taux, ce sera donc moins de logements locatifs sociaux. Ensuite, destinée à l'installation durable des ménages aux revenus intermédiaires, la charte vise à encadrer une part de logements en accession libre en intégrant un pourcentage de logements en accession maîtrisée et en leur fixant un prix, vous l'avez dit, de 4 200 € du mètre carré hors parking. Concrètement, cela fait un logement, pour un logement T3 de 65 m<sup>2</sup> avec sa place de parking au quartier Marracq minimum pour 285 000 €. Mais enfin, de nos jours, qui a les moyens d'acheter à cette somme-là ? D'autant qu'il est fait mention, pour l'accession maîtrisée, d'un plafond de ressources, finalement, comme dans le social. Or, quand on sait qu'aujourd'hui, un couple de deux jeunes cadres intermédiaires gagnant chacun 2 500 € par mois se voit déjà refuser le prêt à la banque pour l'acquisition d'un bien en BRS qui, lui, se vend à partir de 3 200 € le m<sup>2</sup>, à quel ménage intermédiaire s'adresse-t-on avec de tels prix qui sont en réalité hors de portée pour la plus grande partie des classes moyennes, à l'exception de ceux ayant déjà un apport conséquent et donc, souvent, déjà logés. Une accession abordable qui exclut de fait des primo accédants. En somme, cette charte favorisera l'accession, mais à un prix inaccessible. Quant à la part restante de l'accession libre, la charte ne prévoit aucun encadrement. Or, on sait bien qu'un opérateur privé se doit au minimum d'équilibrer et de rentabiliser son opération. En d'autres termes, les prix qu'il comprimera sur le parc de logement social, il les rattrapera sur ceux du logement libre. C'est ainsi que dans nos territoires où le prix du foncier explose, les prix du marché deviennent inaccessibles aux communs des mortels. Dans cette charte, il manque donc un plafonnement des prix pour les logements libres, qui représenteront pourtant dans l'ensemble des opérations 30 à 40 % de la production de neuf. Cette charge sera du coup une envolée continue du prix de l'accession libre. Enfin, la charte vise à favoriser les propriétaires occupants et le statut de résidence principale en leur réservant la quasi-totalité de l'accession, ce qui, si l'on pense au nombre de résidences exponentielles dans le territoire et au réel fléau des locations saisonnières, type Airbnb, pourrait sembler une vraie bonne idée. Pourtant, elle développe un effet pervers redoutable puisque, de fait, elle proscrit la production de logements locatifs privés à l'année. Ainsi, ce sera finalement moins de logements locatifs privés, ceux dont finalement, une grande partie de la population a besoin. J'en parlais tout à l'heure. Pour finir cette lecture dans le détail de la charte, nous regrettons surtout l'absence d'engagement de la commune. Nous aurions aimé, par exemple, que la commune, forte de son droit de préemption, s'engage à mettre les propriétaires vendeurs du foncier autour de la table de négociation en amont des projets au moment de la faisabilité et s'engage à les intégrer dans la phase en amont. Ce sont aussi finalement des acteurs indiscutables de la production de logements à

prix maîtrisés, car la valeur de vente de leur terrain impacte forcément la discussion sur le prix de sortie des logements. Il est indispensable que chacun puisse comprendre ce lien entre la vente d'un terrain à prix d'or et les prix de sortie du logement neuf. Cette charte, du coup, devrait donc aussi être l'occasion de responsabiliser les vendeurs de foncier dans la problématique du logement. Parce que seule la collectivité, à ce moment-là, a assez de poids pour le faire. Nous aurions souhaité, pour finir, voir annoncer un engagement de la collectivité à porter une politique publique ambitieuse de production de logements sociaux ainsi qu'une politique de maîtrise foncière, seule manière de se décharger entièrement de la production de logements accessibles sur les opérateurs privés. Répondre à la problématique de logement dans notre territoire passe nécessairement et indispensablement par de l'aménagement public. Du coup, avec moins de logements locatifs, moins de locatif social, avec des prix d'accession inaccessibles et avec des prix de marché de moins en moins maîtrisés, cette charte, finalement incomplète, n'est que le reflet d'une politique du « en même temps » qui prétend afficher une ambition sociale, mais qui, dans les faits, favorise les plus aisés, qui favorisent avant tout une population figée, aisée et vieillissante. Une politique qui creuse des inégalités et qui fracture notre territoire. Une politique qui laisse la crise du logement que l'on subit aujourd'hui créer du ressentiment et pousse au repli sur soi. Mais jusqu'où cela va-t-il nous amener, au final ? Nous demandons ainsi, dans un souci de co-construction, que la copie de cette charte soit revue en prenant en compte ces remarques importantes et qu'elles puissent être représentées lors d'un prochain Conseil municipal. Elles nous auraient été présentées, on aurait pu éventuellement y participer. Mais bon, ce n'est pas le cas et nous le regrettons. Donc il est toujours temps. On peut encore l'amender, c'est important. Concernant la régulation du marché en zone tendue et touristique, nous souhaitons rappeler qu'il est nécessaire d'améliorer l'outil législatif. Iñaki ECHANIZ, député de la quatrième circonscription des PA, attentif à ces enjeux, porte une proposition de loi ambitieuse qui, au-delà des clivages politiques, apporte de vraies réponses, en termes notamment de fiscalité ou d'encadrement de loyers. Ma collègue Colette CAPDEVIELLE l'avait déjà demandé en Conseil d'agglomération. Nous refaisons la demande, Monsieur le Maire et donc Monsieur le Président de l'agglomération, que vous affichiez un réel soutien à cette initiative parlementaire et que vous travailliez à convaincre votre famille politique et vos amis, à commencer par les députés et les autres députés de la cinquième et de la sixième circonscription. Nous vous proposons donc que ce Conseil municipal se positionne sur cette initiative et appelle le gouvernement et nos parlementaires à œuvrer pour qu'une loi soit votée avant le début de l'été. J'ai été un petit peu longue, mais c'est vrai que le sujet est important. Il fallait, en plus, aller dans le détail. Merci

**M. ETCHEGARAY :** Vous n'avez pas été longue Madame, vous avez été claire. C'est à

.0

.0vous, M. ESTEBAN.

**M. ESTEBAN** : Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Jaun Andereak Agurgarriak, Si la délibération portant sur une charte dite de mixité sociale est vertueuse dans le discours, elle interroge sur la forme et sur le fond. Nous examinons pour vote une charte avec les principaux acteurs de la construction de logements à Bayonne, les promoteurs immobiliers, lors d'un Conseil municipal qui n'est finalement qu'une chambre d'enregistrement. Discussion lancée il y a un an, un peu plus, peut-être un peu moins, on n'en sait rien, avec les promoteurs. Articles de presse présentant déjà l'objet de la délibération de ce soir. Commission municipale, il y a 10 jours, où on découvre le dossier, et pendant ce temps, un promoteur qui a pignon sur rue s'achète régulièrement dans un grand quotidien local des pages en disant qu'il va vendre à prix dits maîtrisés. Alors, vous me direz « Oui, mais il y a d'autres acteurs dans cette charte, les bailleurs sociaux ». Rien à dire ici, effectivement, c'est plutôt une bonne chose, mais il y a quand même des absents. Les absents dans ce qui aurait pu être, avant d'être une charte, un forum de propositions de discussion. On remarque ici l'absence de celles et ceux avec qui vous avez pourtant défilé le 1<sup>er</sup> avril dans les rues de Bayonne. C'est-à-dire tous les acteurs associatifs du logement, Herrian bizi, Vivre et se loger au Pays basque. Eux disent une chose simple : il manque, chez nous et à Bayonne, des logements locatifs sociaux. 11 000 dossiers de ménages en souffrance sur l'ensemble de la côte basque et lorsqu'on sait que Bayonne représente 40 % de l'emploi, on peut s'imaginer le nombre de demandes sur Bayonne. Le discours des associatifs est le même que le principal employeur de la ville, l'hôpital de Bayonne, dont la direction déclarait il y a quelques jours : « Il arrive que des agents de l'hôpital - des fonctionnaires de la santé donc - dorment dans leur voiture. » Sur le fond, le système proposé ici est essentiellement une négociation sur les projets immobiliers qui laisse la part belle à l'acquisition au détriment de la location sociale. Cela a été dit et très bien dit. Une partie principale des logements ont marché libre et une partie à prix dits maîtrisés. Pas plus de 4 200 € le mètre carré, soit, pour un T3, une moyenne de 270 000 €, plus le parking entre 8 000 et 20 000. Bien. Je veux bien que ça soit maîtrisé. Je ne sais pas du tout dans quel sens. Pour les promoteurs immobiliers en période d'inflation et de fortes augmentations des taux de crédit, les prix de vente n'ont pas besoin d'une charte pour se maîtriser tous seuls, car les acheteurs vont se faire plus rares, en tout cas, les acheteurs plus modestes. L'acheteur prenant un crédit va lui payer aussi cher qu'hier. Pour le prix dit maîtrisé, une revente, vous le dites, anti spéculative est bloquée 10 ans seulement. On sait que 10 ans, c'est juste la période de valorisation spéculative d'un bien, d'une action, d'un placement, quel qu'il soit. Je veux dire que les promoteurs ont quand même bien négocié votre charte, quelque part. La Fédération nationale des promoteurs. Alors, bien sûr, vous répondrez par les chiffres que vous souhaitez. Car au final, il y a dans cette charte aucun indicateur des besoins de la population et des entreprises pour leurs salariés en termes de locatif. Sans point de départ, il n'y a pas plus de point d'arrivée, avec aucune évaluation prévue de politiques publiques, aucun contrôle. Puisque de toute façon, cette charte le dit elle-



même, elle n'est pas reconnue en droit, c'est juste, et vous le dites, « un contrat moral » avec des promoteurs dont la morale, elle, est guidée par le profit. Alors il aurait été intéressant de poser les besoins en PLAI, c'est-à-dire les locations pour les familles ou personnes en grande difficulté, les locations pour les familles monoparentales, les personnes seules, les locations pour les jeunes. Bref, ce que la plateforme Herrian bizi évoque, ce pourquoi nous avons manifesté le 1<sup>er</sup> avril, vous et nous. Alors, me direz-vous, « Quelles solutions ? Vous et votre parti, Monsieur ESTEBAN, vous critiquez et vous ne faites que critiquer ». Et vous me le dites régulièrement. Eh bien, il y a des propositions simples qui peuvent être avancées. La première : d'abord, une concertation large, dans la durée, avec les acteurs associatifs du logement locatif, les employeurs publics et privés, les bailleurs sociaux, les institutions en charge de l'urbanisme, c'est-à-dire la mairie et la CAPB, et, après, avec les promoteurs immobiliers, mais aussi avec d'autres professionnels qu'on a oubliés, les agents immobiliers de la Fnaim. Deuxième proposition : on pourrait expérimenter des secteurs de mixité sociale avec 100 % de logements sociaux, entre PLAI, dispositifs HLM, allocation PLS pour ménages à revenus dits moyens et puis achat en BRS. Troisième proposition : réfléchir à la constitution de réserves foncières municipales. Il est passé le temps de Henri GRENET, avec l'acquisition de terrains militaires pour mener de beaux projets. Il est passé ce temps-là. Nous sommes confrontés, pour une maîtrise publique des sols, à une unique voie, pour n'importe quel projet : l'expropriation qui reste finalement un constat d'échec. Ce sera le cas sur la rive droite de l'Adour, démontrant ainsi l'absence de réserves foncières municipales de taille. Cette charte porte aussi ce constat de faiblesse. Quatrième proposition : bloquer les projets immobiliers spéculatifs par des OAP, comme des communes limitrophes, Lahonce, Hasparren. On a parlé à la CAPB. OAP ou procédure d'orientations d'aménagement et de programmation, c'est-à-dire que la Ville gèle en quelque sorte un espace pour prévoir un projet en attendant et réfléchit, pendant ce temps, avant d'avoir un plan local d'urbanisme intercommunal. D'autres communes le font, pas nous. Nous avons proposé, il y a quelque temps, d'étudier ce dispositif au 14 allée Paulmy, par exemple, sans réponse de votre part. Enfin, cinquième et dernière proposition : la définition d'une stratégie de logement locatif pour toutes et tous et une maîtrise des prix de location. Bi hitzetan, noski, erabaki neoliberalala hau ezta onartzekoa. Kontra bozkatuko dut. Milesker entzuteagatik. Je voterai contre. Merci pour votre écoute.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Monsieur Mathieu BERGÉ.

**M. BERGÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Alors tout à l'heure, ma collègue Sophie HERRERA évoquait les tours de magie et Gérard Majax. Moi, ça me fait plutôt penser à Garcimore. C'est-à-dire que tous les tours de magie ne sont pas systématiquement réussis. Et je trouve que ma collègue Juliette a très bien souligné que la ficelle était un peu grosse, on avait vu où vous aviez caché les cartes. Bon, alors, on va essayer de

faire les choses de manière objective. Le constat, c'est quoi ? Et c'est vous allez voir, je vais donner des chiffres et des chiffres qui sont vrais puisqu'ils proviennent tous du Plan local de l'habitat. Le constat, c'est quoi ? C'est que Bayonne a beaucoup construit, trop construit, mal construit, jusqu'à déstabiliser la sociologie de la ville et remettre en question la mixité sociale qui était la première richesse de notre cité. La gentrification et l'exclusion des classes populaires du centre-ville pour les pousser à la périphérie de la ville, voire à l'extérieur, sont une stratégie au long cours que votre majorité porte avec succès depuis plus de 10 ans et les résultats commencent à se voir. Donc il fallait faire un petit tour de magie pour dire « Ouh la la, il faut faire quelque chose ». À tel point que lorsque la commune a dû donner un avis sur le PLH en décembre 2020, délibération que nous avons ici eu en Conseil municipal, vous avez demandé une modification de ce dernier. Et, je rappelle, ce dernier préconisait de réduire drastiquement la production de logements sur Bayonne qui était de 759 par an entre 2010 et 2018, affolant le marché immobilier bayonnais et faisant le bonheur des promoteurs et des spéculateurs qui se sont fait grandement plaisir sur Bayonne. À ce titre, le PLH évoquait la construction de 435 logements, donc de passer de 759 à 435 logements par an, dont 43 % de logements sociaux, répartis de la manière suivante : 25 % de PLAI pour les gens ne sont pas spécialistes de l'immobilier, ce sont les logements à caractère très sociaux ; 35 % de PLUS qui correspondent à ce qu'on appelle les HLM globalement et 40 % de PLS et accessions pour les gens qui sont éligibles au logement social, mais notamment à l'accession. Et qu'avez-vous fait ? Qu'avez-vous fait ? Président de l'agglomération, maire de Bayonne, face à ces préconisations du PLH ? Vous avez demandé une modification qui ne va pas dans le sens des logements sociaux. Vous avez demandé une modification pour pouvoir construire davantage. 500 logements au lieu de 435. Vous avez donné seulement 35 % de logements sociaux alors que le PLH préconisait 43 % de logements sociaux. Vous avez demandé 15 % de PLAI alors que le PLH préconisait 25 %. 30 % de PLUS alors que le PLH préconisait 35 %. Et 55 % de PLS et d'accession sociale, je rejoins donc les propos de ma collègue Juliette BROCARD, sur le fait qu'on vient une fois de plus favoriser non pas ceux qui ont le plus de besoins en logements sociaux, mais ceux qui veulent avoir accès notamment à l'accession sociale. Donc votre première action politique en matière immobilière, avant d'aller manifester ce week-end, a été de découdre les préconisations du PLH de l'agglomération en matière de construction et de logement social. Alors aujourd'hui, vous nous proposez une charte de la mixité sociale qui en fait, c'est ce qu'on appelle une charte d'urbanisme, qui n'a aucune valeur réglementaire. On parle bien ici d'urbanisme négocié. À Bihar Baiona, nous connaissons bien ce format, puisqu'il s'agissait d'une des propositions phares de notre projet. Proposition que vous aviez disqualifiée lors de nos débats municipaux en arguant que l'urbanisme réglementaire suffisait largement. À croire que les temps changent. Vous vous gauchisez, Monsieur le Maire, dangereusement. Vous manifestez contre vous-même samedi. Vous passez à l'urbanisme négocié pour amicalement contraindre les promoteurs, car la Ville a quand même un pouvoir, vu qu'elle délivre

les permis de construire, elle peut contraindre les promoteurs qui n'appliqueraient pas la charte. À ce rythme, vous serez demain matin en tête de cortège pour manifester contre la réforme des retraites, cher camarade Jean-René. Concernant la forme d'une charte d'urbanisme et l'urbanisme négocié, nous pensons, à Bihar Baiona, que le pouvoir de délivrer les permis de construire permet à la puissance publique de s'assurer que la charte soit respectée. Sur le fond, votre présentation ne nous permet guère de voir exactement où nous allons en matière de types de logements sociaux et son impact. Nous craignons que les PLAI et PLUS restent les parents pauvres de votre politique et ce qui va à l'encontre des préconisations de la plateforme Herrian bizi, avec laquelle vous avez manifesté ce week-end. Comme nous l'avions également mentionné lors de la précédente séance du Conseil municipal, et Juliette l'a fait également, évoquer des logements à prix maîtrisés, à raison de 4 200 € le mètre carré, soit 252 000 € pour 60m<sup>2</sup> et 336 000 € pour 80m<sup>2</sup> nous paraît délirant et inaccessible à la population que vous semblez cibler. Vous nous mettez donc dans l'embarras, car sur l'objectif de mixité sociale, sur la forme d'une charte d'urbanisme, sur le fait d'imposer plus de logements sociaux lors d'opérations de lots réduits, ce sont quand même des avancées. À l'inverse, nous sommes, et vous l'avez entendu, plus circonspects sur les taux en fonction du type de logement, sur le niveau des prix maîtrisés que mentionne la charte. Donc, nous sommes extrêmement perplexes sur l'impact réel que cette charte pourrait avoir. Je ne vous cache pas que nous avions prévu, vu qu'il y avait une première partie qui était assez positive, de voter potentiellement cette charte si, et seulement si, vous preniez l'engagement de manière annuelle de venir rendre compte des résultats de cette charte. Il se trouve que nous avons trouvé aussi la proposition de notre collègue de Juliette BROCARD très intéressante, c'est-à-dire celle de travailler ensemble, à priori, c'est d'intérêt général, il y a une situation qui le demande, construisons ensemble une charte qui serait probablement meilleure que celle-là - même si nous reconnaissons, et vous l'avez vu dans mon propos, qu'il y a quand même des éléments que nous accueillons favorablement parce que nous pensons, et nous l'avons revendiqué pendant la campagne, donc nous n'allons pas changer d'avis maintenant, que l'urbanisme négocié permet d'avancer et, comme je le disais tout à l'heure, vu que c'est la commune qui délivre les permis de construire, les promoteurs qui voudraient ne pas respecter la charte d'urbanisme devraient avoir quelques difficultés à obtenir les permis de construire. Donc, la méthode nous va. C'est plus sur le fond. Donc, j'attends votre réponse pour voir comment nous nous prononcerons sur le vote. Nous profitons aussi, également, de cette délibération pour vous faire une autre proposition : que les résultats exceptionnels des droits de mutation soient fléchés vers la production de logements sociaux, car on ne peut vouloir lutter contre la spéculation et en profiter soi-même. Pour rappel, je suis allé vérifier ce qui se passe chez nous et autour de chez nous, pour cette année, les droits de mutation des communes de Bayonne, Biarritz, Anglet, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye représentent près de 20 millions d'euros avec une augmentation de l'ordre de 85 % depuis 2018.

Cette proposition, c'est la proposition 8.8 de la plateforme Herrian bizi. Je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Alain LACASSAGNE, je vous laisse commencer.

**M. LACASSAGNE :** Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse, mais on sera à plusieurs voix. Je sais que Laurence HARDOUIN va aussi intervenir. Alors, je ne sais pas si vous avez bien écouté ce que j'ai dit en introduction, c'est que cette charte est expérimentale. Alors, bien sûr, elle est l'expression d'une politique volontariste en faveur du logement, mais cette charte pourra évoluer. Comme on l'a dit, chaque année, on fera un bilan de l'ensemble de cette charte pour voir comment il faut la faire évoluer. Il faut aussi la mettre en perspective vis-à-vis du travail que nous avons mené avec l'agglomération, on ne l'a pas fait tous seuls. On a travaillé avec l'agglomération, on a travaillé avec l'AUDAP, on a travaillé avec HSA, l'Office 64, le COL, PROCIVIS. Donc, on n'a pas travaillé tout ça dans notre coin et on a essayé de monter quelque chose. En parallèle, il faut savoir que l'agglomération est en train de travailler aussi sur une charte et, là, nous sommes sur les prémices d'une charte et nous avons besoin aussi d'essayer d'avancer et de faire les propositions. Certes, les propositions peuvent vous paraître plus ou moins bonnes, mais, écoutez, on fait des propositions, on met des choses sur la table et on espère qu'on pourra les porter sur tous ces sujets à l'agglomération. Il faut savoir, et Juliette BROCARD le disait, il n'y a pas de solution miracle, mais en même temps, cette charte vient en complémentarité de notre engagement sur le changement d'usage. Notre engagement aussi, c'est la location à l'année. Ça, c'est un sujet et il est partagé par vous tous. Et enfin, nous nous sommes inscrits dès le départ, sur le projet d'encadrement des prix des loyers qui sont portés par l'agglomération Pays basque. C'est l'ensemble de ces éléments qui vont nous permettre de maîtriser et de donner notre impulsion sur le territoire. Alors, bien sûr, vous avez pris un certain nombre d'éléments, je ne vais pas revenir sur tous les points, puisque je vais partager la parole, mais, pour vous dire, et je vais le redire ici, par rapport aux PLH que nous avons voté, c'est qu'effectivement nous ne sommes pas isolés. Nous ne sommes pas sur une planète isolée au Pays basque. Quand nous avons indiqué un certain pourcentage de 25 %, c'était volontairement que nous adressions aussi à l'ensemble des autres maires et de l'agglomération pour que chacun partage l'effort qu'il est nécessaire de faire. Bayonne ne va pas faire l'ensemble de la totalité des logements sociaux pour l'ensemble de l'agglomération. Il faut que chacun porte ces éléments. C'est pour ça que nous avons fait cette incise-là. Mais, aujourd'hui, il faut savoir que, avec la production de logements que nous faisons, et vous parliez d'OAP, de maîtrise, écoutez, je suis peut-être un des adjoints à l'urbanisme qui a refusé le plus de permis de construire depuis 2014. Quand les permis ne nous vont pas, nous ne les acceptons pas. Nous avons un ensemble d'OAP qui sont en cours et nous avons refusé le travail. Nous avons mis des sursis à statuer. C'est ce que vous disiez, monsieur ESTEBAN.

Voilà, donc nous travaillons sur un ensemble d'OAP et nous ne laissons pas partir d'opérations sans que ces OAP ne soient constituées et qu'on vous partagera en temps utile. Alors, je vous disais tout à l'heure qu'on était à 28 % de logements. On s'y approche, mais en fait, on est à 30 % de logements sociaux vis-à-vis des prix de loyers qui sont pratiqués dans certains quartiers. On peut dire qu'aujourd'hui on s'approche plutôt des 30 %, mais ils ne sont pas comptabilisés au niveau national, notamment par l'État, puisque c'est avec l'État qu'on définit le taux de logements par an. Alors, effectivement, vous faites la distinction entre le logement social et le BRS, mais, en fait, c'est la même chose. Ce n'est pas moi qui ai produit des documents au niveau de l'État. Il y a eu des parlementaires qui nous ont indiqué qu'effectivement le BRS faisait partie du quota de logements sociaux. Il faut savoir que cela permet le parcours résidentiel. Le BRS s'adresse aussi à des personnes qui ne pourraient pas non plus se loger dans le libre et il faut savoir qu'il y a un prix qui a été indiqué, mais ce n'est pas du tout celui que j'ai, puisqu'on peut sortir du BRS à 2 800 et 2 900 € du mètre carré, cela rentre dans nos quotas de logements sociaux. Effectivement, il faut savoir que dans le logement social il y a le PLAI, M. BERGÉ, vous le rappelez, le PLUS, le PLS. Le niveau PLS pour un couple avec deux enfants, c'est 4 800 €. Le niveau pour du BRS c'est 4 200 € donc vous voyez qu'il est inférieur au taux maximum pour du logement social. En même temps, il y a aussi un accompagnement social des bailleurs sociaux, à savoir que celui qui s'engage à accéder à un logement BRS si, un jour, il a une certaine difficulté, il pourra être acheté par le bailleur social pour essayer de trouver des solutions. Globalement, je vous l'ai dit, on va baisser le seuil à partir duquel on fait du logement social. C'est pour permettre à des petites opérations qui sont sorties et qui sont sorties de ce champ de produire du logement social. Ce ne sera pas le promoteur qui choisira entre le BRS et le LLS, c'est nous. On s'est laissé la liberté puisqu'on est dans une charte expérimentale. Il faut qu'on vérifie comment on va pouvoir avancer et comment on va pouvoir juger tout cela. C'est nous qui allons décider et personne d'autre. Vous nous avez indiqué qu'il fallait négocier le foncier. C'est ce qu'ont fait tout le temps avec le Maire. C'est pour ça que je dis que depuis deux ans, depuis un an, nous avons aussi travaillé avec les promoteurs et nous n'avons pas délivré les permis de construire tant qu'on n'avait pas un certain nombre de prix de référence qui nous étaient donnés. Certains promoteurs ont dû aller revoir leur propriétaire foncier pour négocier le foncier. C'est aussi l'objectif de cette charte que les promoteurs aient une base de discussion avec les propriétaires de façon à ce qu'on puisse négocier le prix du foncier qui part à la hausse et c'est, je vous l'avoue, inadmissible. Alors, vous nous dites qu'il faut faire des réserves foncières. Écoutez, c'est ce qu'on a fait. On l'a fait au Prissé. L'opération va sortir.

**M. ETCHETO :** [Hors micro] Avant !

**M. LACASSAGNE :** On l'a fait au Séqué 3. On est en train de faire une modification pour Séqué 4 et on a tout le projet rive droite aussi qui va arriver. Donc, on est en

train de maîtriser du foncier. En même temps on maîtrise le foncier et M. ESTEBAN ne l'a pas dit et aurait pu le dire, en même temps on essaie aussi de maîtriser le ZAN. Donc, vous voyez toutes les difficultés que l'on a et toutes les contradictions. Concernant les opérations, il y aura forcément un contrôle puisqu'on va s'appuyer sur les réservations et on va demander que les notaires puissent s'engager en nous fournissant les documents. Juliette BROCARD, vous parliez des propriétaires occupants et notamment des résidences principales. Quand on dit 95 % de résidences principales, c'est à la fois des propriétaires occupants ou des locataires occupants et cela permettra... Puisqu'on sait qu'il y a des systèmes de défiscalisation qui permettent d'être en dessous du prix plafond et se rapprochant du PLS, qui est aussi du système de locations dans le privé. Je voulais rappeler cette précision, puisque vous avez relevé pas mal de choses qui étaient intéressantes. Concernant les clauses anti spéculatives, écoutez, c'est 10 ans, si quelqu'un va se présenter aux prochaines échéances, qu'il augmente à 15 ans ou à 20 ans. Aujourd'hui, c'est 10 ans et on suit les textes de loi et on ne peut pas aller au-delà des textes de loi, parce qu'on met une charte, mais il ne faudrait pas qu'elle soit attaquée. Je vous rappelle que cette charte vient aussi dans l'attente de la modification du PLU que nous avons engagée en fonction de la mixité. Nous devons rentrer le nouveau PLH dans notre PLU. Voilà quelques éléments que je pouvais donner en réponse. Peut-être que Laurence HARDOUIN a peut-être des éléments complémentaires.

**Mme HARDOUIN :** Oui. J'ai écouté tout le monde attentivement et j'ai presque envie de reprendre le slogan de Bihar Baiona, pendant la campagne : « Tout va bien, on n'est pas d'accord ». Sur cela, pour le coup, on n'est pas d'accord. Pas beaucoup d'accord. Par contre, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir échanger et débattre. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Juliette parce qu'en effet, il y a des choses que j'entends et sur lesquelles il serait utile de pouvoir travailler ensemble. J'apprécie beaucoup moins l'invective, les *punchlines*. On ne va pas partir à Varennes ce soir. Il n'y aura pas de fuite à Varennes et on va en discuter ensemble. Alors, rien n'est parfait, effectivement : c'est une charte. Une charte, on n'a jamais dit que c'était une loi. Cela n'a aucune valeur, sauf que ça a une valeur morale. Cela vaut pour ceux qui la signent et on essaye de faire avancer les choses avec les moyens qui sont les nôtres. Elle n'est pas parfaite, elle est expérimentale, on vous l'a dit, et c'est la première sur le territoire de la CAPB. Peut-être, et je l'espère, que d'autres communes s'inspireront de ce travail et qu'au fur et à mesure, nous pourrons établir un document qui sera, au fur et à mesure, plus performant, peut-être avec d'autres avancées. En tout état de cause, on démarre. On vous la présente. Alors, il y a un point sur lequel j'estime qu'il peut y avoir discussion, en ce qui me concerne. Un vrai point qui a été justement développé par Mme BROCARD, qui est de savoir du moins qui est le risque que vous envisagez, Madame, de favoriser plus l'accession sociale à la propriété que la location sociale à la propriété. Je l'entends. Alain a rappelé les seuils pour un BRS et les seuils pour de la location sociale. Finalement, ce sont les mêmes catégories. Ce sont quasiment les

mêmes catégories de ménages et on peut, lorsqu'on est soit un jeune ménage, avec enfants ou pas, vouloir à un moment dans son parcours résidentiel acheter un logement. Et aujourd'hui, la situation, qu'elle soit sur la location ou sur l'acquisition, pour ces personnes, c'est qu'au vu des prix du marché, elles décident de s'installer loin du lieu de vie et/ou du lieu de leur travail, notamment Bayonne, pensant faire des économies puisque effectivement le loyer est parfois plus bas ou le prêt immobilier pour acheter l'est aussi, mais, au bout du compte, la note est salée parce que lorsqu'on rajoute le transport à l'acquisition ou à la location de son bien, finalement, ça revient à des difficultés économiques qui sont celles que l'on connaît aujourd'hui avec la flambée notamment des carburants. Et qui dit utilisation de son véhicule pour aller travailler, on fait le pendant avec ce qui a été dit tout à l'heure avec le plan vélo, dit embouteillages, dit pollution. Donc, nous, aujourd'hui, ce que l'on souhaite, c'est effectivement accueillir des familles en centre-ville, des familles avec enfants, pour que les écoles bayonnaises continuent d'être ce qu'elles sont aujourd'hui. Et cela n'empêche absolument pas qu'il y ait des personnes en location, des personnes en acquisition et des personnes en location sociale. Je considère aujourd'hui que ce sont les mêmes qui ont juste assez pour survivre et trop pour avoir des droits. Pour moi, ce sont les mêmes catégories. Alors, cette charte, aujourd'hui, puisqu'on nous accuse souvent, à tort, de gentrification, de ne s'intéresser qu'aux bobos, pour moi, elle a le mérite, par son brassage, de permettre que toutes les populations, quelles qu'elles soient, puissent exister et vivre ensemble dans tous les quartiers de la ville. On ne crée pas des quartiers pour les pauvres et des quartiers pour les riches, n'en déplaise à certains, et notamment sur les remarques systématiques concernant notamment les allées Paulmy. Il faudra qu'on m'explique, un jour, pourquoi vous fixez sur les allées Palmy. Oui, parce que je dois avoir la comprennoire un peu... Je ne dois pas avoir tout compris.

**Mme BROCARD :** En tout état de cause... Oui, oui, le collectif. Oui, je les vois, je sais qui sont les personnes de ce collectif. Moi, je ne connais pas Alday. Ce que je vous dis, c'est que cette charte a aussi un autre intérêt : c'est de promouvoir la qualité de vie. Car, ce qui est recherché au travers de ces constructions, c'est de construire, mais de construire bien avec des concertations avec les personnes qui habiteront ces logements, de favoriser le lien social dont on parlait, de créer des espaces partagés qui soient extérieurs ou intérieurs. À ce sujet, pour terminer, car je vais laisser Monsieur le Maire qui, je suppose, a envie aussi de répondre, je vous dirai que nous reviendrons vers vous prochainement. Je pense qu'on ne sera pas encore d'accord et que ce ne sera encore pas suffisant, mais avec un nouveau livret qui sera peut-être sous forme de charte aussi, on ne sait pas, en matière de bioclimatisme, mais puisque nous y travaillons aussi. Mais bon, je pense qu'on n'est pas assez performants, là encore. En tout cas, on vous proposera un engagement pour que les constructeurs construisent aussi mieux avec une sobriété énergétique, voire une énergie positive avec des matériaux biosourcés. Cela fait partie du travail que nous portons avec Alain,

avec Christine aussi, qui a travaillé à l'élaboration de ce document et qui n'a pas à rougir de la présentation qui vous est faite ce soir.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Alors, je vais essayer de compléter, mais mes collègues ont dit beaucoup de choses, déjà. Je crois qu'il y a effectivement une incompréhension, mais volontaire, de votre part. Je ne doute pas un seul instant que vous puissiez ignorer que l'urbanisme est une police. L'urbanisme est une police. L'urbanisme négocié, c'est un concept, fort intéressant, qu'on tente effectivement, de temps en temps, de mettre à l'œuvre. Alors, vous dites vous-mêmes qu'une charte n'est qu'une charte. Et elle ne permettra pas d'obtenir le résultat escompté. Vous avez mille fois raison. Il n'y a que la police qui règle ça. Et quand on parle de police, on parle de la sécurité intérieure, de la sécurité extérieure. Excusez-moi, mais Bayonne n'est pas un îlot. Vous ne parlez pas de l'état de la situation sur la question du logement sur toutes les communes qui nous entourent et sur tout le Pays basque, voire même le sud des Landes. Sécurité extérieure. Vous nous reprochez de ne pas faire plus de logements sociaux : faut-il que l'on fasse ici tout ce qui ne se fait pas ailleurs ? Non. La place que j'occupe à la Communauté d'agglomération me permet de voir ce qui se fait çà et là. Surtout ce qui ne se fait pas. Alors. Il faudrait ici suppléer la carence de toutes les communes qui en sont à 8 % de logements sociaux, 9, 11, 12, 13 %... 14, rarement au-dessus. Rarement au-dessus de 14 %. Et lorsque vous revendiquez 14 % de logements sociaux dans une commune où il y a 40 % de résidences secondaires, il faudrait presque diviser par 2 le taux de logements sociaux pour être réalistes. Nous avons chez nous 4 % de résidences secondaires. Ce n'est pas de part la politique qu'on mène depuis 2 ou 3 ans ou 5 ans, 8 ans, ou 9 ans, c'est dans l'ADN de cette ville que, effectivement, de répondre par la production de logements sociaux à la mesure de ce qu'est l'enjeu du logement. C'est une police extérieure. C'est une sécurité qu'on doit assurer et qui explique le fait que nous ayons considéré à un moment donné, ne faites pas semblant de ne pas l'avoir compris, M. BERGÉ, qu'au moment du PLH et Alain LACASSAGNE en sait quelque chose, c'est lui qui a travaillé sur tous ces sujets-là et avait beaucoup d'expertise d'ailleurs, on a souhaité fixer un taux de production de PLAI notamment. Effectivement, et vous avez raison de dire, qu'une grande partie de la population est éligible en PLAI, plus de 50 %. Donc, vous n'avez pas tort. Je ne suis pas en train de nier l'effet de ce qu'est notre sociologie, et pas que la sociologie de notre ville, la sociologie de notre bassin de vie. Et il faudrait qu'ici on règle tout ça, comme si on ne savait pas ce qu'est déjà que la charge de centralité de cette ville, comme si on ne savait pas que les équilibres budgétaires ne se règlent pas comme ça et que lorsque nous avons effectivement... C'est pour ça qu'on a inventé le mot de mixité sociale, voire même de la politique de peuplement. C'est un Premier ministre, Valls, qui a introduit cette notion de politique de peuplement.

**M. BERGÉ :** Ce n'était pas le meilleur...



**M. ETCHEGARAY :** J'ai bien compris qu'il n'avait plus tellement la cote, mais il l'a eue dans votre famille... Mais ceci est vrai qu'il faut une politique de peuplement. C'est vrai qu'il faut une politique de mixité. Alors, nous ne sommes pas un îlot au milieu de tout ça, nous sommes la ville centre à avoir à supporter des charges de centralité qu'on assume. Si, à la fin des années 60, le docteur Henri GRENET, le premier maire à avoir pris ce type d'initiative, décide de construire avec un principe de densité, ce qu'on a appelé la ZUP qu'on appelle aujourd'hui les résidences Breuer. Un visionnaire. C'est un visionnaire. Quand on regarde aujourd'hui ce que cela a permis de faire, combien de familles ont pu, à la faveur de la décolonisation, certaines venant ainsi d'Afrique et vous savez de quel pays, ou alors de l'exode rural. C'est la période de l'exode rural où nous avons beaucoup de personnes qui ont trouvé là un confort qu'ils n'avaient plus à la campagne. Je suis désolé, mais c'est l'histoire du logement dans notre ville que je suis en train de raconter, là. C'est l'histoire du logement dans notre ville. Et que de dire « Il n'y a qu'à... Il fut qu'on... Urbanisme négocié » et venir expliquer que l'expropriation c'est un constat d'échec. Mais qu'est-ce que c'est ? Je n'ai jamais entendu parler d'un truc pareil. C'est une preuve de courage politique, l'expropriation. On n'aurait pas eu recours à la procédure d'expropriation, on n'aurait rien fait du Séqué. Rien. Des centaines et des centaines de familles qu'on a encore vues il y a quelques jours n'auraient pas pu accéder à la propriété ou avoir un logement locatif social. Il n'aurait pas fallu exproprier ? Monsieur Bédarrides qui était propriétaire de ça était non seulement quelqu'un qu'on connaissait bien, c'est aussi un de nos amis. Évidemment, la procédure d'expropriation a fait fendre cette amitié, et vous pouvez vous en douter parce que rien n'est facile dans ce domaine. Mais il fallait bien, et je l'ai fait sur la demande de mon maire à l'époque, Jean GRENET, de trouver une solution, on n'a pas eu besoin de recourir à l'expropriation, mais la DUP a été prise et c'est comme ça... Il ne faut pas exproprier. Il ne faut pas préempter. Moi, je ne vois pas où on vit. Et quand on vous dit qu'on veut faire et on met ça dans la charte, 95 % de résidences principales, nulle part, on a prévu un truc pareil, nulle part. Vous dites que ça peut avoir des effets pervers. Je ne nie pas les effets de bord de toutes mesures. Voilà, j'approuve la manière experte avec laquelle vous abordez ces sujets-là. Je peux ne pas être d'accord sur ça et vous dire que bien sûr qu'on a réfléchi aux effets de bord d'une mesure de cette nature. Notamment ce que vous venez de dire, à savoir, il y aura moins de logements privés. Alors oui, possiblement, mais il y aura une cassure dans le marché. Tout comme il existe déjà par la mesure de compensation que personne ne conteste ici une cassure dans le marché. C'est tellement vrai que j'ai assisté... Sud-Ouest organisait il y a à peine quelques jours, un rassemblement de tous les professionnels de l'immobilier et des acteurs de l'immobilier. Si notre politique était si favorable aux promoteurs, je ne me serais pas fait allumer comme je me suis fait allumer. Parce que vous dites que je vais à la manifestation... Oui, je suis allé à la manifestation, mais je veux vous dire tout à fait tranquille. Samedi dernier, j'y étais. Laissez-moi parler, je ne vous ai pas arrêté. J'y étais parfaitement bien et totalement à l'aise avec mes convictions, totalement à l'aise de mes convictions. Une constance

qui fait que j'étais à la Chambre de commerce et d'industrie à essayer les revers d'un certain nombre de personnes qui avaient parfaitement le droit de considérer que la mesure de compensation que j'ai portée était une atteinte au droit de propriété. Je considère que c'est un tempérament au droit de propriété, c'est sûr. De là à considérer que c'est la suppression du droit de propriété, ce n'est pas vrai. Bon, mais on avance comme ça. Si vous pensez qu'on va pouvoir faire de la politique en espérant que tout le monde soit d'accord autour de la table, on n'y arrive pas. Me direz-vous « Mais cette charte, pour quoi faire ? » Bien, c'est la charte avant le règlement. Et Alain LACASSAGNE l'a parfaitement dit. Nous ne voulons pas en rester là et à la proposition que vous faites, Madame, de participer éventuellement, parce que vous dites « on aurait pu participer à ça » etc. Soit, mais on va aller vers la réglementation et vous participerez, si vous le souhaitez, les uns les autres, évidemment, à cette question-là, parce qu'il faudra bien faire le cap, passer au niveau supérieur et faire en sorte qu'on passe de la charte, qui n'est même pas une convention, des orientations qui reposent uniquement sur la bonne volonté des uns et des autres, vers une véritable modification. Ce serait une modification simplifiée. Je peux vous dire que portera le numéro 16 ou 17, j'ai un peu oublié, de notre plan local d'urbanisme pour mettre désormais dans le règlement du PLU ce qui est dans cette charte. Alors, ce n'est qu'une étape. Ce n'est qu'une étape. Vous pouvez ne pas voter cette étape. Bon, je comprends tout. Je comprends tout, sauf que vous parlez de plafonnement des prix du locatif. Mais qu'est-ce que vous voulez ? Ce n'est pas la ville de Bayonne qui va prendre l'initiative, c'est l'agglomération qui est compétente. Elle a mis en place ce qu'on appelle l'encadrement des loyers. L'encadrement des loyers est en cours. Alors, pourquoi on n'y est pas déjà ? On n'y est pas déjà parce qu'on n'avait pas le droit d'y être. Il a fallu la loi 3DS pour nous permettre de nous faufiler dans le truc. On a réussi, après trois ou quatre visites chez Madame Jacqueline GOURAULT au ministère de la Cohésion des territoires pour permettre au Pays basque de... bref, c'est fait. On est dans le processus, mais ça ne sera pas effectif avant 2025.

**M. LACASSAGNE :** On espère 2025.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, vous espérez 2025, voilà. Vous imaginez bien qu'on ne va pas dans un régime d'exception parce que l'encadrement des loyers, c'est un régime d'exception, une limitation du droit de louer. Donc cela touche au droit de propriété, encore une fois. Et on ne peut pas faire autrement que d'y toucher, d'ailleurs, et je suis complètement d'accord. Mais cela ne se fait pas comme ça. Ça n'est pas comme ça. Alors le conventionnement, on va y arriver, en 2025, j'espère que ce sera effectif. Et puis je termine en disant que vous parlez de maîtrise publique des opérations, mais Alain LACASSAGNE l'a dit : mais qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait ? Prissé... Alors, c'étaient les années 90, j'étais adjoint à l'urbanisme, au poste d'Alain LACASSAGNE. On a lancé l'opération du prix. Il y avait 500 ou 600 habitants au... Je voulais dire à Arrousets, excusez-moi. Je voulais dire Arrousets d'abord : dans

les années 90, je voulais parler d'Arrousets. On a effectivement commencé une opération à Arrousets et c'était une opération publique. On a créé une ZAC, une zone d'aménagement concerté. Bon, je n'évoque pas toutes les autres opérations qu'on a vu faire, même en matière économique, puisque le Centre Européen de Fret, c'est aussi une opération avec une maîtrise publique, mais plus récemment, le Prissé - là, pour le coup, je suis tout à fait sur le sujet - qui vient de commencer. C'est une opération maîtrise publique d'aménagement. Pourquoi faisons-nous des prises publiques d'aménagement ? Parce qu'il n'y a pas, et je le dis à mes collègues, d'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, vous avez conclu sur ça, Mme BROCARD, on n'a pas d'autres solutions que d'avoir la main sur l'opération, de bout en bout. Donc les terrains que nous avons, on les vend à notre bailleur social Habitat Sud Atlantique. Je vous rappelle qu'il est propriétaire ici de près de 6 000 logements dans cette ville. C'est notre bailleur social et notre partenaire historique qui d'ailleurs a été créé par Henri GRENET, aussi. C'était une société HLM bayonnaise, au départ. Aujourd'hui, elle recouvre l'ensemble du Pays basque. Et donc HSA est notre interface pour permettre effectivement de garder ce caractère public de l'opération avec des dispositions conventionnelles qui font que la ville qui vend un terrain impose au promoteur, enfin, au bailleur social, toute une série d'obligations. Les 95 % de résidences principales, M. LACASAGNE, vous l'avez dit. Les servitudes de mixité sociale, M. LACASSAGNE, vous l'avez dit, avec un minimum... Bon, ce n'est pas parfait. Mais alors je ne vous parle pas de l'imperfection alentour. Je veux parler de la sécurité extérieure, de ce qui se passe à nos frontières. Il n'y a pas de frontières, excusez-moi. Il y a un peu, quand même, mentalement. On n'a pas, même vous et nous, la même façon d'aborder... On est en face de choses quand même... Je ne suis pas en train, moi, de vouloir faire une leçon à quiconque, je ne permettrais pas, mais sur un sujet que l'on suit, vous comme moi, depuis fort longtemps, parce qu'il est au cœur-même de nos politiques publiques, je crois qu'il fallait qu'on ait ce débat. Je suis bien d'accord sur bien des choses que vous avez dites, mais, bon, nous, on est aux affaires, on est obligés de faire des choses et on aura besoin de votre soutien. Si ce n'est pas cette fois pour la charte, ça sera qu'on va quand on va faire à la modification simplifiée du PLU où on va vouloir inscrire dans le marbre, dans le marbre juridique cette fois, ces servitudes. Monsieur ETCHETO. Ensuite, M. BERGÉ.

**M. ETCHETO :** Oui, rapidement, c'est des échanges tout à fait intéressants et nécessaires. Je vais essayer d'être assez rapide. D'abord, un point de rhétorique qui m'a fait sursauter, j'en profite pour le dire. Vous avez dit, c'est important, les mots veulent dire des choses : « l'urbanisme, c'est une police ». Alors, à la racine, et pour ceux qui aiment les racines grecques, on ne sera pas en désaccord, mais en même temps, c'est quand même autre chose. L'urbanisme doit être une politique. Alors là, c'est peut-être votre formation de juriste qui vous a amené vers ça.

**M. ETCHEGARAY :** De formation, je veux bien...

**M. ETCHETO :** Tout à fait. Je crois qu'il faut qu'on garde quand même ça à l'esprit. Il y a des choses que je partage avec ce que vous avez dit, mais je n'apprécie toujours pas et je n'arrive pas à apprécier quand vous dites, ou vous voulez abriter la Ville derrière : « Nous sommes exemplaires. La Ville de Bayonne est exemplaire et les autres ne le sont pas », ce qui est certainement vrai, mais ça ne peut pas être une excuse suffisante. La charge de centralité, c'est aussi, vous en avez parlé, un devoir d'exemplarité. Vous avez rappelé Henri GRENET. Tout n'a pas commencé avec lui, d'ailleurs, en la matière. On dit toujours c'est Henri GRENET, mais en réalité, les municipalités qui avaient précédé, quand on regarde ça, avaient déjà eu des politiques sur l'habitat à l'époque, sur la municipalité GARAT, dans les années 20-30, on appelait ça les HBM, les Habitations Bon Marché. Évidemment, ce n'était pas la même échelle qu'avec la France des 30 Glorieuses. Donc, ces municipalités précédentes, dont celle de Henri GRENET, puis de Jean GRENET, n'ont pas regardé autour si les autres prenaient leurs responsabilités ou non. Il fallait le faire parce que je crois que la population attend que Bayonne, en particulier, parce que oui, cette agglomération, c'est quand même l'agglomération de sa ville centre, comme toutes les agglomérations, prenne ses responsabilités et montre la direction, comme elle l'a toujours fait. Et pour les autres, je dirais que ça n'existait pas avant, il y a la loi et il faut d'ailleurs que la loi s'applique de manière un peu rigoureuse. Qui peut être allé demander aux parlementaires de la durcir ou la renforcer. Moi, je ne vois pas pourquoi il y a certaines villes qui bénéficient de rentrées supplémentaires avec des taxes sur les résidences secondaires, alors qu'elles ne sont pas exemplaires, je dirais par rapport à la loi SRU. Il devrait y avoir, c'est une opinion personnelle, mais il devrait y avoir un conditionnement et pourquoi ce ne serait pas, dans ce cas-là, les agglomérations qui en bénéficieraient jusqu'à ce que... Ça, c'est un point. Ensuite, comprenez quand même que bon, que charte sort de manière particulièrement précipitée avec un calendrier qui est quand même un calendrier en grande partie de com et donc des imperfections. Juste et je ne reprendrai pas là-dessus, cela a été dit en détail parce que je pense qu'on a tous envie de faire avancer les choses sur bien des points, mais une imperfection qui a été soulevée, mais je vais le redire, les seuils d'accession et les prix d'accession qui sont mentionnés dans cette charte sont contradictoires. Voilà. Avec les plafonds qu'on a, pour les gens qui pourraient accéder à de l'accessibilité sociale ou à des BRS, ne sont pas compatibles avec les prix affichés de ces BRS ou de cette accessibilité. Ça, ça mérite déjà d'être retravaillé parce que les faits le contredisent. C'est impossible, donc je crois que ça mérite quand même d'être relevé. Et enfin, après, je crois qu'il faut élargir. Et là, vous allez voir, je vais faire le lien avec autre chose. Toute charte, celle-là ou une autre, ne pourra contribuer à aucune remédiation de la grave crise de l'habitat et du logement que nous connaissons, s'il n'y a pas avec, si elle ne s'accompagne pas d'une politique publique municipale d'acquisition foncière, de réserve foncière ambitieuse. Et aujourd'hui, il faut le dire, il n'y en a plus. Ce que vous citez, ce sont déjà des politiques d'acquisition anciennes. C'est l'héritage. Oui, grâce à

ça, on a pu faire Arrousets, on a pu faire Séqué, on a pu faire Prissé, mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. La Ville ne fait plus de réservation foncière. Les dernières années...

**M. ETCHEGARAY :** Sauf Rive droite Adour...

**M. ETCHETO :** Si on excepte le PNRQAD, on est quand même dans un programme très cadré, un programme national, il n'y en a pas. Je vous renvoie à la délibération 47 : les acquisitions de la Ville, il n'y en a plus et on vend, depuis quelques années, on vend. Et là, j'en viens à ce que je voulais dire. Vous donnez un autre exemple, d'ailleurs. Avec Alain LACASSAGNE, on s'était un petit peu frotté, il y a deux ou trois ans, là-dessus. La clinique Cantegrit, on avait eu une discussion, y compris en commission. Là, la Ville avait eu l'opportunité de faire valoir son droit de préemption. Parce que, Monsieur le Maire, vous le savez parfaitement, nous avons, les collectivités publiques ont des outils importants en matière d'urbanisme et notamment celui imparable du droit de préemption. C'est important. Mais pour ça, vous allez voir où je veux en venir pour avoir une politique ambitieuse, encore faut-il avoir les moyens pour le faire. Or, aujourd'hui, et là, je glisse sur autre chose, les politiques municipales, comme les politiques de toutes les collectivités publiques, il faut les aborder globalement. Si nous n'avons pas les moyens de le faire parce que nous faisons des choix budgétaires - et là je renvoie à mes observations sur les questions budgétaires - des choix budgétaires, à mon avis, qui contraignent très malheureusement le budget municipal avec des investissements très largement excessifs pour des outils en plus à l'utilité qui serait discutable, et bien, nous n'avons plus l'argent. La Ville n'a plus les moyens pour faire les acquisitions nécessaires à pouvoir développer des politiques ambitieuses de logement dont nos concitoyens ont besoin. Là-dessus, d'ailleurs, je voudrais dire que la proposition qui était faite par Mathieu BERGÉ, tout à l'heure, pourquoi pas de flécher une part importante, qui est elle-même liée d'ailleurs à la problématique foncière et spéculative du territoire ? Pourquoi ne pas flécher les DMTO, les droits de mutation, en effet, et peut-être même d'autres sommes, pour des politiques publiques de réserve foncière. Je pense que ça serait une bonne idée, au lieu finalement d'aller abonder des dépenses qui sont considérables et qui contraignent notre politique. Et donc on revient, on a qu'à ce qu'on vous dit aussi sur les questions budgétaires. Voilà, je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. M. ESTEBAN.

**M. ESTEBAN :** Effectivement, on s'était peut-être mal compris, mais l'expropriation arrive lorsqu'on n'a plus de réserves. C'est le constat d'échec. En ce qui concerne, l'élément central de cette charte, c'est l'accession. Ça ne répond en rien aux besoins des habitants qui sont de l'ordre de la location sociale. Lors de la réunion du Séqué, vous avez évoqué un chiffre de personnes qui seraient - puisque on n'a jamais de bilans chiffrés, dans nos affaires d'immobilier ici - en tout cas, vous avez évoqué,

Monsieur le Maire, un chiffre de 55 % de demande seraient sous le plafond des PLAI. Ce que vous avez dit lors de la réunion du Séqué. On pourra le préciser. En tout cas, la demande, en ce qui me concerne, elle concerne, comme l'ensemble des habitants, la location. C'était bien que vous soyez allé manifester, on ne va pas vous le reprocher, bien au contraire, mais parmi les gens que vous aviez autour de vous, ce sont des jeunes, certains d'entre eux qui sont partis de Bayonne, ce sont des jeunes qui cherchent des locations. Il y a des femmes seules, des femmes avec enfants. Le PLAI, l'accèsion à un logement en location aidée, c'est une part importante de notre population. Concernant, tout simplement, les allées Paulmy, c'est très clair : en location sociale dans le centre-ville, c'est 3 %. Les politiques d'urbanisme en France, je veux dire, ce n'est pas une problématique uniquement bayonnaise, ce sont des politiques de logement social ségréatives, par quartiers. Et c'est la réalité ici aussi. C'est pour ça qu'à Paulmy, il faut du logement à 100 %, là où il y a actuellement un établissement qui va se déplacer. Ce n'est pas uniquement parce que ça appartient en partie à la famille GRENET, ni uniquement parce qu'il y a Alday qui est intéressé par la chose. C'est parce qu'on n'a que 3 % sur le centre. Alors, certes, avec l'OPH...

**M. ETCHEGARAY :** On va répondre à ces chiffres...

**M. ESTEBAN :** Avec l'OPH, il y a une porte ouverte sur un logement aidé qui n'est pas classé dans un logement social, mais qui est aidé. C'est pour ça que je vote systématiquement les rénovations sur l'OPH et le dispositif d'aide de l'État et de la commune. Je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Vous voulez dire quelque chose, [M. BERGÉ] ?

**M. BERGÉ :** [Hors micro] Vous ne voulez pas répondre ?

**M. ETCHEGARAY :** Non, je globalise. Même si ce n'est pas tout à fait pareil. Vous n'avez pas le même ton que vos collègues. Mais bon....

**M. BERGÉ :** C'est-à-dire ?

**M. ETCHEGARAY :** Continuez comme ça...

**M. BERGÉ :** Qu'est-ce qu'il a mon ton ?

**M. ETCHEGARAY :** Continuez comme ça. On verra. Vous verrez ce que ça donne, dans la durée.

**M. BERGÉ :** La durée, vous savez... On m'a reproché mes *punchlines*. Voyez, j'avais décidé de changer de ton, c'est vraiment dommage, parce que j'avais envie de vous dire quel gâchis !

**M. ETCHEGARAY :** Allez-y.

**M. BERGÉ :** Quel gâchis ! Parce que je trouve que le débat sur le fond est assez intéressant ce soir et je pense qu'il y a eu des échanges qui vont plutôt dans le même sens. Vous avez dit que vous faites certains constats [en lien] avec les nôtres. Mais quel gâchis, une fois de plus, pour faire un coup politique, trois jours avant une manifestation, de sortir à la presse ce projet sans l'avoir partagé avec minorités et oppositions, d'autant plus que vous savez que sur l'urbanisme négocié, nous étions force de proposition. Pourquoi ne pas nous avoir associés ? Pourquoi ne pas avoir eu un débat sans la presse, un débat non-public, en commission, pour élaborer au sein et pour l'intérêt général des Bayonnais et la population du Pays basque, une charte d'urbanisme avec nous ? Pourquoi ? Parce qu'il fallait faire un coup politique. Et le problème, c'est que ça se retourne contre vous. Parce que vous-même, en présentant la charte, vous vous rendez compte des propres limites qu'il y a dans cette charte. Et si seulement vous étiez venu échanger avec nous, je vous vois pratiquement acquiescer quand M. ETCHETO évoquait la problématique des seuils. Qui, à Bayonne... ? Vous pensez que vous allez toucher la population en leur disant qu'on va assurer des prix maîtrisés à 4 200 € le m<sup>2</sup> ? Ce n'est pas possible. Ce ne sont pas des prix maîtrisés ou alors c'est de la communication. C'est juste faire comprendre aux gens que maintenant le prix du marché, c'est ça, et qu'il faut aller encore au-dessus pour être sur le prix du marché. Il n'y a plus personne sur le marché, en tout cas, sur Bayonne, il n'y a plus personne. Donc il y a déjà une faute là. Et ça, c'est parce que vous n'avez pas travaillé avec nous et vous avez voulu faire un coup politique. Et le coup politique...

**M. ETCHEGARAY :** On se prive de votre expertise, j'en ai bien conscience...

**M. BERGÉ :** De l'expertise collective, de l'intelligence collective ? Oui, peut-être.

**M. ETCHEGARAY :** Ah, de l'intelligence collective...

**M. BERGÉ :** Oui, vous vous privez de l'intelligence collective. Ah oui, oui. Vous tournez un peu en rond, je pense, quand même. Et je pense que c'est vos conseillers en communication qui, de temps en temps, prennent un peu trop le pouvoir sur vous. Mais ça, c'est un autre point. J'ai entendu Madame HARDOUIN aussi : « Il s'agit de construire bien maintenant » ou « mieux ». Mais qu'est-ce qui s'est passé avant ? Ça veut dire qu'avant, ça n'a pas été bien fait.

**Mme HARDOUIN :** [Hors micro] Ça, c'est vraiment de la mauvaise foi.

**M. BERGÉ :** Ah non, il y a un PV. Il faut construire mieux...

**Mme HARDOUIN :** Dans la vie, il faut toujours avoir envie de faire mieux, M. BERGÉ. Ça, c'est de la mauvaise foi pure. Ça veut dire qu'avant tout était mauvais ? Ça veut dire qu'on peut construire mieux, ça veut dire qu'on continue à évoluer...

**M. BERGÉ :** Je reprends vos propos et je suis d'accord avec vous, il faut construire mieux. Je suis d'accord avec vous.

**Mme HARDOUIN :** Franchement... mais moi....

**M. BERGÉ :** C'est vous qui l'avez dit !

**Mme HARDOUIN :** Bien sûr que je l'ai dit, mais je ne vais pas m'user, si vous ne comprenez pas le mot et le sens...

**M. BERGÉ :** Si, je comprends mieux.

**Mme HARDOUIN :** Non, mais vous êtes... Franchement, moi, je suis atterrée du niveau, autant on peut avec les autres, autant avec vous, c'est systématique, au ras des pâquerettes.

**M. BERGÉ :** En quoi c'est au ras des pâquerettes ?

**Mme HARDOUIN :** Vous voulez qu'on travaille ensemble, mais comment voulez-vous qu'on travaille avec vous ?

**M. BERGÉ :** Bon, d'accord. Donc, on ne va pas construire mieux.

**Mme HARDOUIN :** [Hors micro] Je vous laisse parce que...

**M. BERGÉ :** Donc on ne va pas construire mieux. La situation immobilière aujourd'hui à Bayonne et au Pays basque n'est pas la responsabilité de ceux qui sont au pouvoir depuis 15-20 ans. C'est une génération spontanée de problèmes. Personne n'est responsable de cette situation. Personne. Je continue. Donc le seuil de prix maîtrisé à 4 200 € : je propose à *Sud-Ouest* de faire un sondage, et de demander à la population du Pays basque « Est-ce que vous considérez que 4 200 € le mètre carré, c'est un prix maîtrisé ? » Et vous verrez la réponse du sondage de la population du Pays basque, s'ils considèrent que 4 200 € le mètre carré, c'est un prix maîtrisé. Ensuite Henri ETCHETO, je le remercie d'ailleurs de dire qu'on pourrait reprendre cette



proposition sur les droits de mutation. Mais cette proposition, elle n'est pas de Mathieu BERGÉ, parce que c'est très facile de vouloir dire « La manière, la forme, etc. ». Je viens vous les déposer : c'est les propositions de Herrian bizi. Voilà.

**M. ETCHEGARAY :** Très bien.

**M. BERGÉ :** Vous êtes allé manifester : ce sont les propositions de Herrian bizi qui vous disent « Fléchez les droits de mutation sur, justement, les logements sociaux et les acquisitions. » Alors, vous allez dire « J'ai un problème avec la forme ». Je n'ai pas de problème avec la forme. Je travaille les dossiers, j'ai repris les chiffres du PLH, j'ai pris le dossier de Herrian bizi, j'ai échangé avec les gens. On vous fait des propositions concrètes et il y a un problème ? Ce n'est pas la forme qui vous pose un problème, c'est le fond. Et, moi, j'ai un problème avec votre majorité sur la forme et sur le fond, parce que présenter cette charte de la mixité sociale trois ou quatre jours avant la manifestation sur le logement au Pays basque, parce qu'il y a une crise sociale liée au logement, c'est surfer médiatiquement sur la misère des gens. C'est quand même la réalité. Quel est l'intérêt de présenter cette charte sans l'avoir, une seule fois, discutée en commission ? Pas une seule fois, vous avez mentionné cette charte. Arrive la manifestation, votre conseiller en communication vous dit : « Il faut qu'on sorte une charte juste avant, comme ça on va en parler et on va montrer qu'on fait quelque chose. » Voilà comment est gérée la Ville de Bayonne. Voilà comment est gérée l'agglomération du Pays basque. La com, la com, la com.

**M. ETCHEGARAY :** Vous avez fini ?

**M. BERGÉ :** Et pendant ce temps, les Bayonnais, ils attendent.

**Mme HARDOUIN :** [Hors micro] C'est de l'outrance...

**M. ETCHEGARAY :** Alors, écoutez, continuez sur ce registre, vous verrez quel est l'avenir de ce qui sont sur ce ton-là. Vous verrez. Rendez-vous dans 15 ans.

**M. LACASSAGNE :** Monsieur le Maire ?

**M. ETCHEGARAY :** Oui, je veux vous laisser la parole, M. LACASSAGNE. J'avais quatre trucs extrêmement rapides [à dire]. Les DMTO, on a tous les bouches sur les DMTO, droits de mutation à titre onéreux. Effectivement toute cession donne lieu au versement de la DMTO qui est partagée entre un certain nombre de collectivités, principalement le département. Je vais demander à mes services de me dire combien c'était parce que je voulais être sur... Le département prend 4,5 %. Alors, pour nourrir ces politiques publiques, ce n'est pas devant les conseillers départementaux qui m'entourent que je vais contester l'utilité de ça, et pour la ville, donc le taux communal,

c'est 1,20 %. Donc, on est à un rapport de 1 à 4 entre ce qui va à une commune et quatre quand c'est le département. Bon, mais il ne s'agit pas de parler que de ça. Il y a un principe de non-affectation. Oui, je ne sais pas si vous connaissez... Non-affectation des recettes, des décisions politiques. Non-affectation des recettes par rapport aux politiques publiques. Voilà. Alors moi je suis entouré de personnes qui sont dans ce domaine-là. Je vous dis qu'on ne peut pas considérer que la DMTO, qui représente beaucoup moins de ce que vous dites, puisse effectivement être affectée à ce sujet. Par rapport à la première question, je voulais dire ça... Quand vous dites que 4 200 €, c'est beaucoup, bien sûr que c'est une somme qui est trop importante pour un certain nombre de ménages. Vous avez complètement raison, mais vous faites comme si vous n'avez pas compris la gradation dont parlait tout à l'heure M. LACASSAGNE, qui parle avec des mots qui sont bien pesés. Nous touchons, avec ce panel qu'il a expliqué tout à l'heure, toutes les couches de la population, y compris la classe moyenne. Je sais que vous contestez ça, Madame, mais y compris la classe moyenne. Alors, sur ce point, il faudra certainement vous faire la démonstration, mais je voudrais vous dire quelque chose : quand vous dites qu'à Bayonne 4 200 € est considéré comme excessif, dans l'opération du Prissé, c'est à 3 900 qui a été fixé. L'opération du Prissé c'est 3900. Vous me direz que c'est encore trop, 3 900. Dites, à 20 Minutes, je ne veux pas citer les communes, je les ai en tête, à 20 minutes de Bayonne et à 25 minutes de Bayonne, deux maires m'appellent pour me dire qu'il y a des opérations qui sortent à 4 300 et à 4 400 € le mètre carré. Bon, Madame CAPDEVIELLE, vous avez dit Bardos, je ne déments pas. Écoutez, je suis en train de vous dire que... et vous disiez tout à l'heure, mais comme vous ne parlez pas avec les mêmes arguments, l'un d'entre vous disait tout à l'heure : « Mais de toute façon, ne vous inquiétez pas, la loi du marché finira bien par tomber. Elle finira par être juste, parce que les prix de construction et parce que les taux d'intérêt etc. » J'ai entendu ça tout à l'heure. Ça a été dit. Je ne dis pas que c'est vous, Madame. Vous avez raison de le dire. Il faut casser la logique du libéralisme sur la question de la cession des biens. J'appelle de mes vœux... Oui, je ne vais pas rentrer au parti communiste, Monsieur. Oui, vous avez un peu chaud là ? Oui, je comprends. Vous allez encore dire que je fais de la com, mais je vais vous dire une chose : j'appelle de mes vœux et j'ai fait une proposition de cette nature qui est remontée là où il faut que ça remonte pour qu'on arrive, un jour, à un encadrement du prix du foncier de sortie, sur le marché. Je ne dis pas que c'est simple. Mme CAPDEVIELLE, vous imaginez toutes les chausse-trappes par lesquelles il faut passer, y compris sur la question de constitutionnalité que j'ai fait travailler. Et les constitutionnalistes que j'ai consultés, deux, me disent que c'est dans l'ordre des choses possibles. Bon, je ne dis pas que le Conseil constitutionnel le dira le moment venu, je n'ai pas la compétence qu'il faut pour le dire.

**M. ETCHETO** : [Hors micro] Il y a du travail....

**M. ETCHEGARAY :** Il y a du travail. Vous avez raison, mais considérer qu'il est illusoire de faire évoluer la loi dans ce pays, dans ce domaine-là, je ne crois pas que ce soit vrai. Dans les zones tendues, et nous sommes dans une zone tendue, il faut imaginer des mesures différenciées. Voilà. Et, comme on a été capables, vous l'avez dit, mais Madame, je n'ai pas dit que je n'étais pas d'accord avec vous sur certaines choses. Voilà, maintenant, je ne vais pas rentrer au Parti communiste, M. DUZERT, après avoir dit ça, parce que vous craignez que je vienne vous encombrer. Je ne vais pas vous encombrer. Il ne faut jamais dire... je plaisante.

**M. ETCHEGARAY :** Voilà ce que je voulais dire là-dessus. Je vais donner la parole à Alain LACASSAGNE et on va peut-être clore avec les quelques mots qu'il va prononcer.

**M. LACASSAGNE :** Je fais très vite, Monsieur le Maire. Alors, écoutez-moi parce qu'il semblerait que tout le monde n'écoute pas en Conseil municipal.

**M. ETCHEGARAY :** C'est vrai [rires].

**M. LACASSAGNE :** Donc... Un peu de silence, s'il vous plaît. Désolé... La police et l'urbanisme ont fait de la police parce qu'il faut surveiller ce qui est exécuté ou ce qu'il ne faut pas faire. Donc je vous le dis, mais dans le bon sens du terme. J'ai annoncé au précédent Conseil municipal qu'on allait vous présenter une charte sur la mixité sociale. Peut-être que cela est passé inaperçu à vos oreilles, mais c'est ce que j'ai annoncé au précédent Conseil municipal. Alors, pour que tout le monde l'entende bien, Laurence HARDOUIN vous a annoncé aussi que nous travaillons, je ne donne pas les échéances, aussi sur une charte sur le bioclimatisme et M. BERGÉ, vous parlez toujours une charte de l'urbanisme, de l'urbanisme négocié, nous, on prépare aussi et on va travailler, c'est assez long, on va travailler sur une charte sur la résilience et sur la frugalité. Ce sont les objectifs que nous nous sommes donnés. Bien sûr, cela demande du temps et les services sont à fond. Après, je voudrais répondre également, et c'est vrai que les sujets ont été abordés par Juliette BROCARD, M. ESTEBAN et M. ETCHETO, mais vous avez raison et vous avez fait aussi des bonnes remarques, sur les OAP et sur les terrains. Donc, effectivement, la Ville a un salon d'orientation d'aménagement. On travaille dessus pour pouvoir travailler sur des terrains, mais en même temps, il faut que vous le sachiez, on travaille avec HSA, qui est le bailleur social de l'agglomération et à son titre, il est en capacité aussi d'acheter un certain nombre de terrains. Donc, aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous donner ces indications d'OAP car elles sont confidentielles, car il peut y avoir des négociations sur des terrains. Et puis il faut qu'on les valide. Donc voilà tout le travail qu'on est en train de faire. Pour l'instant, vous ne le voyez pas, mais ça arrivera bientôt.

**M. ETCHEGARAY :** Merci à M. LACASSAGNE. Bon, je finis par ne plus savoir. D'abord, vous aviez réservé, Monsieur... Je ne suis pas sûr qu'on ait bien plaidé l'affaire. Je vous

demande de bien vouloir vous dire si votre position a évolué depuis tout à l'heure. Je m'adresse à M. BERGÉ.

**M. BERGÉ :** C'est quoi la condition de revoyure de cette charte ? On peut dire tout ce qu'on veut sur la forme, les échanges un peu vifs par rapport à ça : moi, je trouve quand même que sur le fond, il y a eu des débats de qualité et je pense qu'on s'est rendu compte qu'il y a matière à améliorer cette charte.

**M. ETCHEGARAY :** Sûrement....

**M. BERGÉ :** Pas grâce à moi, grâce à tout le monde, à l'intelligence collective. Il me semble que c'est comme ça que l'on doit fonctionner. Je trouvais la proposition de Mme Brocard très, très intéressante. C'était de dire [la charte] n'est pas aboutie, on a eu un débat, on se met autour de la table, on essaye d'en construire une et on aura un vote à l'unanimité pour une charte de la mixité. Arriver en vote à l'unanimité sur une charte de la mixité sociale à Bayonne, là, on envoie un message aux promoteurs, aux territoires, à tout le monde. Je trouverais beaucoup plus intéressant que nous obliger aujourd'hui... Et c'est pour ça que j'ai dû utiliser le mot de gâchis tout à l'heure. Moi, je pense que c'est un gâchis parce que nous, nous pensons que c'était une bonne idée. Nous, nous pensons que la charte de la mixité sociale, globalement, c'est bonne idée. L'urbanisme négocié, nous y croyons. Nous pensons qu'on peut contraindre les promoteurs. Nous trouvons cette proposition particulièrement intéressante, et en voter une à l'unanimité, moi, je trouvais ça a de la gueule pour le territoire et pour tout le monde.

**M. ETCHEGARAY :** Écoutez, c'est la charte. Après, on va parler de la modification simplifiée, on arrivera à l'unanimité pour la modification simplifiée. Là, je mets aux voix cette charte et je vous demande de vous prononcer, chacun... M. ETCHETO, je n'ai pas compris... Mme BROCARD, pardon.

**Mme BROCARD :** Je regrette qu'on ne puisse pas l'infléchir quand même. Parce qu'en effet, nous, on croit réellement à cette charte. Je le redis : mettre tout le monde autour de la table, pour construire ensemble des solutions qui sont loin d'être simples dans nos territoires, où on subit l'attractivité et où tout le monde veut venir. Donc, ça vaut le coup quand même d'infléchir, de prendre en compte ces différences sans refaire le débat sur la refondation du locatif.

**M. ETCHEGARAY :** On va parler du règlement, on va parler de la modification, c'est mieux.

**Mme BROCARD :** Je finis juste, rapidement. On se doit de répondre à des besoins spécifiques d'un public. Le public qui cherche de la location n'est pas le même que le

public qui cherche à acheter et à accéder. Et donc du coup, je pense que c'est dommage de ne pas pouvoir l'infléchir sur certains points, sur certains paliers. On ne va pas refaire le débat. Du coup, c'est pour ça : nous, on ne votera pas contre, on va s'abstenir.

**M. ETCHEGARAY :** D'accord. Abstention. Merci, Mme BROCARD. Et vous M. ESTEBAN ?

**M. ESTEBAN :** Comme je l'ai dit, je suis favorable à une concertation large avec les acteurs associatifs du logement locatif. La charte, en l'état actuel, faisant la part belle aux promoteurs immobiliers, je vote contre.

**M. ETCHEGARAY :** Contre. D'accord.

**M. BERGÉ :** De notre côté, on ne veut pas voter contre, parce qu'on pense que sur le principe, c'est une bonne démarche, mais au regard des éléments que vous avez donnés, on ne peut pas voter pour. Donc, on ne participera pas au vote.

**M. ETCHEGARAY :** Non-participation au vote, un vote contre et abstention. C'est parfaitement clair. Donc la délibération est votée parce qu'il n'y a pas d'autres abstentions ou de votes contre... La majorité...

**Mme BROCARD :** On avait aussi parlé de la proposition de loi que proposait le parlementaire et qui, a priori, serait qui serait du coup reprise dans une proposition de loi. On sait qu'il y a un groupe transpartisan qui s'est constitué autour de ça. On pense que c'est quand même l'occasion de pouvoir le redire et de motiver nos parlementaires, de n'importe quel parti ils soient, pour voter cette loi avant l'été.

**M. ETCHEGARAY :** Il y a un comité de travail qui se tient à Paris, boulevard Saint-Germain, au siège du ministère de la Cohésion du territoire. Je fais partie de ce comité. Iñaki ECHANIZ, je ne l'ai pas vu ni à la première réunion, ni à la seconde, mais je crois qu'il y a aussi Mme ESPAGNAC qui y est également, en tout cas pour ce qui concerne les locaux. Après, il y a à peu près une quarantaine de personnes dans cette... Bon. Je trouve que la proposition de M. ECHANIZ est intéressante. Je l'ai dit publiquement. Je la trouve intéressante. Il y a 5 articles...

**Mme CAPDEVIELLE :** [Hors micro] Il y en a 4.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, mais le cinquième est assez budgétaire....

**M. ETCHEGARAY :** Quatre mesures et un cinquième... Parce que, vous savez, quand vous faites voter une loi, et elle sait, Mme CAPDEVIELLE, parce qu'elle a tenté le coup,

plusieurs fois, c'est pour ça que l'on oublie l'article 5. C'est l'article cruel. Vous le savez que c'est l'article cruel. La compensation. Et quand vous voulez faire voter une loi qui fait perdre des recettes... Non, bon, qui risque, excusez-moi... En tout cas, la question se pose. Écoutez, on ne va pas rentrer [dans le détail], c'est du droit budgétaire et je ne vous dis pas que je maîtrise le sujet. Je sais simplement que l'article 5 peut poser questionnement. Le plus simple, ce serait que le gouvernement vienne prendre ce texte et même Iñaki ECHANIZ, nous dit, m'a dit, vous a dit, on était là ensemble... Moi, je n'ai pas d'amour-propre d'auteur, moi, je dis que les quatre mesures qu'il propose sont intéressantes. Bon, les gîtes ruraux, vous savez comment la question des gîtes ruraux... Bon... Il est plutôt maire d'une partie rurale. On peut comprendre peut-être qu'il y ait un régime d'exception pour les gîtes ruraux, parce que c'est un peu ça....

**Mme CAPDEVIELLE :** [Intervention hors micro] Des parlementaires n'ont pas voté les amendements d'Iñaki ECHANIZ à cause des gîtes ruraux...

**M. ETCHEGARAY :** Oui, c'est vrai... Bon, cela dit oui... Retenons de tout ça qu'ECHANIZ a fait un peu une synthèse de toute une série d'initiatives que d'autres avaient prises, y compris le sénateur Max BRISSON, sans succès, mais c'était moins volontaire que la proposition de M. ECHANIZ, parce que lui, c'est à partir de la troisième résidence secondaire qu'il fallait éventuellement se poser des questions. Je pense que c'était beaucoup trop loin quand on sait que ce n'est que 10 ou 15 % des personnes qui ont plus d'une résidence secondaire, alors c'est autant dire que ça n'a aucune efficacité. Bon, bref, la proposition d'Iñaki ECHANIZ, de ce point de vue, est intéressante là-dessus, d'où la proposition qu'il m'a faite de venir réfléchir avec lui pour le comité qui va se réunir, je ne sais pas à quel moment, mais au mois d'avril ou début mai, où on pourra arriver peut-être à un consensus. Peu importe de savoir si c'est un député estampillé X ou Y, et c'est la position d'Iñaki ECHANIZ, je salue sa démarche et accompagnera ça. Je réponds à votre question de cette manière.  
Mme CAPDEVIELLE.

**Mme CAPDEVIELLE :** Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement ce que vous avez demandé en Conseil d'agglomération, mais il y a quand même une très, très bonne nouvelle, c'est que cette proposition de loi d'Iñaki ECHANIZ et Boris VALLAUD parce qu'elle est soutenue par plusieurs groupes, a été reprise et elle a fait des petits. Et c'est vrai que j'ai vérifié qu'il y avait bien, et ça c'est très important, parallèlement au groupe de travail qui a été mis en place, il y a une mission d'information à l'Assemblée nationale qui a été confiée à Annaïg LE MEUR, qui travaille depuis plusieurs semaines. C'est la députée Renaissance du Finistère. La Bretagne est très concernée également sur la question du prix des loyers en zone tendue. C'est exactement le sujet qu'a évoqué Juliette. Ce rapport va être présenté mardi prochain en commission économique. Et l'exécutif semblerait, d'après ce que j'ai lu un peu dans la presse,

présenter un texte rapidement ou l'inclure dans la prochaine loi de finances. Donc là, il y a vraiment urgence sur la question...

**M. ETCHEGARAY :** Vous m'enverrez les références ?

**Mme CAPDEVIELLE :** Oui, je vais vous donner les références. Et il y a un article également dans la Tribune d'aujourd'hui sur l'immobilier : « Le gouvernement songe à revoir la fiscalité des meublés touristiques. » Donc, il faudrait, justement, je ne sais pas comment dire ça, soutenir, en tout cas s'incruster, si je peux, pour que notre agglomération et la ville de Bayonne s'incrustent enfin sur ces dispositions fiscales. Enfin, l'exécutif consent à considérer que la question du logement est importante. Et c'est vrai que je pense que les députés de tout parti républicain se rendent bien compte que dans leur territoire, il y a de vraies difficultés. Donc à nous d'insister parce que dans les dispositions contenues dans la proposition de loi d'Iñaki ECHANIZ, il y a vraiment, sur le plan fiscal... Au contraire, je veux dire, le fait de modifier la fiscalité, c'est plutôt un bénéfice....

**M. ETCHEGARAY :** Oui, j'entends.

**Mme CAPDEVIELLE :** Et de donner la possibilité...

**M. ETCHEGARAY :** Sauf qu'il faut faire une étude d'impact d'une loi, vous le savez....

**Mme CAPDEVIELLE :** Oui. L'étude d'impact, elle est là. Il y a également un rapport de l'IGS, vous devez l'avoir eu, qui reprend exactement toutes ces propositions. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, enfin, a priori, il y aurait un consensus national pour avancer. Donc, il faudra... Parce que, bon, pour revenir sur la question, c'est bien de manifester, mais je ne suis pas sûre que ce soit forcément ce travail... On n'a pas eu la même appréciation, lors de la dernière séance de l'agglomération. Vous nous avez dit que vous pensiez que l'exécutif serait plus sensible aux manifestations. Bon, on voit sur d'autres sujets à quel point il est hermétique à ce que des millions de gens aillent dans la rue. Donc, je ne crois pas que ce soit 3 500 personnes, malheureusement.

**M. ETCHEGARAY :** Si, si....

**Mme CAPDEVIELLE :** Non...

**M. ETCHEGARAY :** Le retour presse de cette manifestation sont très importants...

**Mme CAPDEVIELLE :** Oui, mais les retours presse, ce n'est pas ce qui fait... On le voit bien sur un sujet... Franchement... Donc, ça veut dire, Monsieur le Maire, que si

nous, les collectivités territoriales, on ne fait pas ce lobbying important, en vous accompagnant dans votre commission, dans la mission d'information.

**M. ETCHEGARAY :** Tout est nécessaire, la manifestation l'était aussi....

**Mme CAPDEVIELLE :** Voilà... En demandant à nos parlementaires de la majorité, enfin, de s'emparer de ce sujet, de soutenir des amendements, voire, par extraordinaire, d'en déposer ou d'aller dans ces missions d'information, y travailler. Si, nous, on ne le fait pas, qui va le faire ? Parce qu'on est probablement une des agglomérations les plus concernées aujourd'hui. Vous en êtes d'accord ? On en est tous d'accord. Donc si nous on ne le fait pas...

**M. ETCHEGARAY :** On est pire que Nice, Côte d'Azur.

**Mme CAPDEVIELLE :** Voilà, bon...

**M. ETCHEGARAY :** Je finis par ne plus savoir si on a voté. On a voté. Merci. Donc, écoutez, merci pour ce débat parce que je suis bien d'accord pour dire que c'était fort intéressant de part et d'autre. Le rapport qui suit, c'est beaucoup plus consensuel...  
Mme LARROZE.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

VOTES CONTRE : 1, M. ESTEBAN ABSTENTION : 6, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT) NON-PARTICIPATION AU VOTE : 3, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

#### **6. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine (rapporteur : Emilie Larroze-Francezat)**

**Mme LARROZE :** Ça va aller plus vite. Merci, Monsieur le Maire. Alors, le rapport pour l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 55 220,19 € de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, d'approuver l'attribution de 7 963,20 € de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.



**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre, la délibération adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **7. Projet Scientifique et Culturel du Musée Basque - Accord de la Ville de Bayonne, propriétaire des collections et des bâtiments et transmission aux services de l'Etat (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** M. UGALDE, délibération importante qui touche à la culture, évidemment, et c'est le projet scientifique et culturel du Musée basque.

**M. UGALDE :** Oui, Monsieur le Maire. Un accord de la Ville de Bayonne est nécessaire sur ce projet scientifique et culturel du Musée basque qui a pour vocation première de cerner au mieux ce que sera la politique culturelle de ce musée, et pas seulement en termes d'exposition ou de diffusion. Un projet scientifique et culturel, c'est toute une philosophie et l'articulation des moyens qui peuvent être techniques, en particulier, qui peuvent permettre de l'appliquer. Je me félicite du travail qui a pu être fait parce que c'est un travail de fond qui a été fait autour de ce projet scientifique et culturel. Pour pouvoir le comparer avec quelques projets que j'ai pu voir ici ou là, émanant d'autres musées en France, je puis vous dire que nous n'avons pas à rougir de la participation qui a pu être organisée par le musée autour de ce projet qui ne doit rien à la lubie ou à l'obsession d'un conservateur ou d'une conservatrice. Il y a derrière ce projet, je le dis ici, parce que j'ai participé et assisté à beaucoup de débats, tout un croisement de travaux, de témoignages, de contributions d'experts, de savants qui méritent d'être salués, ici. Donc, il y a là un vrai travail de fond qui, je crois pouvoir le dire, est la synthèse d'une consultation de tous les instants avec de très nombreux ateliers au musée. Ce projet scientifique et culturel est un document qui définit la politique globale du Musée basque et de l'histoire de Bayonne et ses grandes orientations pour la période 2023-2028, élaboré en concertation avec les partenaires de l'établissement et tutelle du musée, ce document permet d'identifier et de caractériser les collections afin de les mettre en perspective avec celles d'établissements comparables et d'ajuster la politique d'acquisition en termes de priorités et de budgets. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le projet scientifique et culturel provisoire établi pour la période 2023-2028, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse et d'autoriser le conseil syndical du musée à soumettre ce document à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine pour avis avant son approbation définitive. Je me permets une petite réflexion, celle-là de pure forme. Je sais que beaucoup d'entre vous auront ou ont peut-être déjà consulté les documents annexes. Ils sont, ces

documents, encore, je dirais, jonchés ici ou là d'imperfections, pour ne pas dire aussi d'approximations, y compris orthographiques. Donc pour avoir lu ça hier soir.

**M. ETCHETO** : [Hors micro] Tu nous rassures.

**M. UGALDE** : Voilà. Pour avoir lu ça hier soir, je n'ai pas forcément entamé avec le calme nécessaire. Donc, je m'empresse de vous dire qu'il s'agit d'un document de travail et que, bien sûr, nous présenterons quelque chose de beaucoup plus assumé et je dirais finalisé dans la forme. Le fond n'est pas discutable, mais la forme mérite d'être revue.

**M. ETCHEGARAY** : Alors est-ce que c'est la forme ou le fond qui vous intéresse, Madame ?

**Mme HERRERA** : Étant enseignante, j'ai quand même une certaine forme de tolérance pour les problèmes de forme. Donc, je vais plutôt parler du fond, mais très rapidement. Nous souhaitons nous associer en premier lieu aux remerciements envers les personnes, ressources, représentants d'associations, d'institutions professionnelles et personnelles du musée qui ont participé à différents titres à l'élaboration de ce projet qui est un travail considérable. Comme indiqué, il s'agit effectivement d'un document provisoire et itératif qui fera l'objet de navettes avec les services de l'État concernés et d'autres services, et qui sera l'objet d'une programmation en fonction des choix stratégiques et des financements associés. Nous aurons donc l'occasion de revenir dans les mois à venir sur son contenu. Notre intervention sera très courte et limitée pour juste revenir sur un volet qui, à notre sens, mériterait d'être valorisé. C'est le volet éducation artistique et culturelle en relation avec les publics des établissements scolaires primaires, mais surtout, les primaires fréquentent de manière assez assidue ce musée, et en particulier les collèges et lycées. Le projet ne prévoit pas, à ce stade, de moyens humains dédiés à un travail de co-construction d'ateliers thématiques qui sont un peu du travail de dentelle avec les enseignants. Ce travail constitue, à notre sens, la condition pour que les élèves puissent s'engager à partir de leur propre vision et de leur représentation, via ces ateliers, dans une démarche d'intégration des dimensions historiques, artistique et culturelle du Musée basque, dans sa dimension locale, mais également universelle. Au regard de l'évolution de la société, la hausse communautarisme, de l'intolérance, dont le harcèlement scolaire est un symptôme, et des caractéristiques historiques et sociales de Bayonne et du Pays basque, carrefour culturel, linguistique et religieux, il nous semble qu'il faut rendre à nouveau ce service éducatif et culturel qui préexistait, d'ailleurs, qui a existé précédemment, mais sous une forme, on va dire plus moderne, accessible au plus grand nombre. Cela nous semble essentiel à ce que ce volet soit étudié et intégré au projet scientifique et culturel. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

**M. UGALDE :** Je ne vois rien, effectivement, d'incompatible avec le degré de travail auquel on est arrivés aujourd'hui. Sophie, vous parlez de co-construction et on va dire que la philosophie générale qui anime le musée peut témoigner du fait que nous n'avons rien contre ce type de démarche, bien évidemment. Je veux simplement ici signaler que ce musée est fréquenté par les établissements scolaires comme il ne l'a jamais été. J'en veux pour preuve les témoignages que je peux recevoir ici ou là lorsque je représente la ville dans ses établissements. Quel qu'en soit le niveau pédagogique, d'ailleurs, je dis bien de la petite enfance jusqu'aux plus grands. Et je puis vous dire que nous sommes vraiment dans cette dynamique-là. En revanche, ce que je retiens de votre intervention, c'est qu'il faudra qu'on ait aussi le souci de la co-construction pédagogique parce qu'il va sans dire que ce que nous pouvons proposer doit être confronté à des techniques pédagogiques d'aujourd'hui, des sensibilités aussi. Et j'entends tout à fait votre remarque et je l'intégrerai, bien sûr, dans la façon dont on abordera cet autre étage, si je puis dire, du projet scientifique et culturel. Je n'en conteste pas l'intérêt, mais je rappelle qu'il faut d'abord parler du fond de ce projet et ensuite de la façon dont il pourra être porté vis-à-vis des scolaires et de la médiation culturelle en général. C'est un vrai souci du musée et d'ailleurs nous orientons très, très vite une partie de notre personnel vers ce type de priorité, parce qu'on a bien compris aujourd'hui que les musées n'avaient d'intérêt que s'ils étaient fréquentés par les plus jeunes. La partie conservation a son intérêt, mais si nous n'animons pas plus que nous le faisons encore aujourd'hui, ce musée, nous ne serons pas au rendez-vous de sa vocation première. Donc nous sommes dans ce genre de dynamique et je retiens cette remarque pour qu'on partage aussi l'effort de co-construction.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Il n'y a pas d'autres interventions ? Je voudrais quand même, M. UGALDE, souscrire à votre observation, pour avoir lu avec beaucoup d'attention et vu effectivement un certain nombre de coquilles, j'en suis bien d'accord. J'ai la même position que Mme HERRERA pour dire que ce n'est pas ce qu'on regarde, d'autant plus que ce document est encore en préparation. Il est présenté à ce stade, mais sa version définitive sera lue. Ce qui importe, c'est plus le fond que la forme. Et on est là, un peu, Monsieur l'adjoint à la culture, un peu à un moment charnière de l'histoire de ce musée. Du reste l'histoire de ce musée, repris depuis 1922 avec toutes les strates de l'histoire de cette ville et en particulier cette muséographie issue des travaux exceptionnels, qui avaient d'ailleurs rendu nécessaires 11 ans de fermeture, déjà, du Musée basque et une inauguration qui est intervenue en 2001, avec franchement des choix muséographiques qui peuvent être de nouveau questionnés. C'est ce que dit ce PSC. Je trouve que de ce point de vue-là, j'adhère complètement, bien sûr, heureusement puisqu'on le soumet au vote, mais je le regardais à nouveau parce que ce que propose, d'une manière habile, notre conservatrice, c'est non pas d'inverser le regard, mais de modifier quelque peu le regard sur l'objet, parce qu'un musée, c'est des objets, et surtout, elle l'écrit comme ça, la stratification de muséographie. Elle dit que l'objet est beaucoup trop théâtralisé. Elle dit qu'il y a

beaucoup d'affect dans ce musée. J'ai retrouvé dans ce qu'elle disait qu'en 2001 - j'étais déjà l'équipe, je ne m'occupais pas de la culture du tout - mais, quand en 2001, on a inauguré ce musée et certains sont venus nous dire : « Mais ces vitrines sont terriblement froides ». Certains sont venus nous dire que la dimension des cartels était insuffisante pour certaines personnes, c'est un détail, ça peut se rectifier... Autrement dit qu'il y avait un parti muséographique assez contestable, c'est les critiques qu'on a entendues. Bon, sans doute que c'est un parti pris et qu'il faut sans doute, peut-être pas inverser le regard, mais exercer un nouveau regard sur la chose. Parce que cet affect qu'on a pour la relique, je ne fais que lire ce qui est marqué, peut gêner la pédagogie qui est nécessaire pour l'objet-témoin. Et elle propose ainsi, et moi je trouve ça fort intéressant, de raconter à nouveau l'histoire et ne pas avoir l'œil rivé sur le passé. Ce sont ses mots. Ce travail, sur le fond, est tout à fait intéressant puisqu'il nous invite aussi à ouvrir le regard sur le XX<sup>e</sup> siècle. C'est très important et puis même la période intermédiaire, je suis tenté de dire, car les choses se sont arrêtées, c'est dit, en 1922 et que même la muséographie, autrement dit toute l'acquisition de cette époque, la critique, c'est aussi de dire qu'il faut poursuivre des acquisitions, car il y a encore des choses à dire sur ce qu'est le récit du peuple basque pour la période intermédiaire. Et puis s'interroger aussi sur quelle est la partie de l'histoire de Bayonne, parce que ce musée basque n'est pas aussi que le musée des Basques. C'est un musée qui raconte aussi une grande partie de ce qu'est le bassin de vie. Tout ça est assez complexe et fort intéressant. Je trouve qu'on est ici arrivés à une réflexion sur ce que doit être ce musée de demain qui est fort utile. Je vous lis ce qui est écrit dans le rapport : « La muséographie de 2001, a transformé le rapport aux objets en les isolant dans des vitrines. Et en voulant opposer le rural à l'urbain, voire même à vouloir ignorer l'urbain », comme si l'histoire du Pays basque s'était arrêtée en 1922. Excusez-moi... mais c'est fort bien, parce que notre conservatrice qui fait un travail, et Yves UGALDE en sait quelque chose, parce qu'il préside ce syndicat, que j'ai présidé aussi quelques années et ces questionnements m'ont hanté, je vais vous dire, sincèrement. Parce qu'en 2001, c'est quelque chose... On n'a pas réussi notre affaire. Il faut savoir dire les choses. Voilà. Et s'il faut aujourd'hui sur questionner, il faut le faire fondamentalement et je trouve que, là, on revisite les fondamentaux.

**M. UGALDE :** Il y a deux éléments dans ce que vous dites, Monsieur le Maire, qui sont absolument capitaux sur la façon dont on voit à nouveau cette scénographie. Le premier élément, c'est de prendre en considération que depuis quelques années à peine, tous les objets qu'on peut voir, en particulier au rez-de-chaussée, n'ont plus aucun sens - cela peut être triste, mais c'est une évidence - pour les nouvelles générations. On le constate à travers les remarques quelquefois totalement atterrantes, y compris pour notre propre génération, sur des objets dont on peut considérer, nous, encore, qu'ils sont dans notre mémoire collective. Il n'y a plus de sens pour beaucoup de ces objets pour les plus jeunes qui fréquentent ce musée. Donc ça interroge et ça nous oblige, bien entendu, à aller vers un autre discours concernant

ces objets. Le deuxième élément qui me paraît très important aussi dans la façon dont notre conservatrice a animé les débats très riches, je le répète, c'est qu'elle a refusé l'idée qu'une scénographie pouvait nous être imposée par des hommes et des femmes dont c'est, a priori, l'expertise. Et je ne voudrais pas ici faire le procès du musée qui est le nôtre aujourd'hui, mais force est de constater que nous étions à l'époque, lorsque nous avons inauguré la nouvelle version du musée, dans cette sorte de petit complexe parisien qui faisait qu'il fallait que les scénographies soient les plus branchées du moment. Donc ont été, y compris dans la façon dont les objets les plus simples étaient traités, sous les fourches caudines souvent de ces scénographes qui vous venaient d'ailleurs. Vous n'aurez pas le sentiment que j'ai eu aussi de la façon dont le théâtre de Bayonne a été revisité, mais j'ai à peu près la même humeur vis-à-vis de beaucoup de choses de ce type. Nous avons aujourd'hui récupéré la possibilité de maîtriser la présentation de ces objets dont nous nous sommes réappropriés avec des experts d'ici et c'est en cela que je pense qu'effectivement ce travail de fond va vraisemblablement parler pour longtemps à nouvelles générations.

**M. ETCHEGARAY :** Bien, on va continuer à confier à Sabine CAZENAVE la responsabilité, parce que ce n'est pas l'objet de cette délibération, mais c'est dire combien elle marque de son empreinte et de son expertise le futur de ce musée. Je mets aux voix. Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes là-dessus. Pas d'abstentions ni de votes contre. À l'unanimité. Je vous remercie. Le rapport 8, Mme LOUPIEN-SUARÈS.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **8. Spectacle vivant - Application de la gratuité d'accès aux accompagnateurs de personnes portant un handicap lors des spectacles payants organisés par la Ville de Bayonne (rapporteur : Déborah Loupien-Suarès)**

**Mme LOUPIEN-SUARÈS** Oui. Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, la délibération numéro 8 porte sur le spectacle vivant et en particulier de l'application de la gratuité d'accès aux accompagnateurs de personnes portant un handicap lors des spectacles payants organisés par la Ville de Bayonne. Comme vous le savez, des personnes en situation de handicap sont privées et ne peuvent se déplacer sans un accompagnateur. Pour ces personnes, le coût de l'accès aux équipements ou événements culturels est, de fait, augmenté par celui de l'entrée de l'accompagnateur, alors même que bon nombre de personnes en situation de handicap ont des ressources très modestes. Il est donc proposé d'accorder la gratuité d'accès aux spectacles organisés par la Ville de Bayonne à chaque accompagnateur d'une personne porteuse d'un handicap, titulaire d'une carte mobilité inclusion (CMI), mention « Invalidité » et « Besoin d'accompagnement ». La gratuité pour l'accompagnateur vaudra pour les

spectacles inscrits dans la programmation Lauga côté scène, dimanche en musique, festival Koruak ainsi que lors de tout autre événement culturel payant organisé par notre commune. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder la gratuité des accompagnateurs de personnes porteuses d'un handicap, nécessitant un besoin d'accompagnement lors des spectacles et événements culturels organisés par la Ville selon détails figurant en note explicative de synthèse. Cette mesure sera ouverte aux titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI), mentions « Invalidité » et « Besoin d'accompagnement » lors des dits spectacles et de tout événement culturel payant organisé par la Ville. Il est juste à préciser que cette gratuité s'applique à un seul accompagnant par personne porteuse d'un handicap. Je vous remercie et je précise juste que l'objet de cette délibération fait suite à la rencontre de nombreuses associations et une en particulier que j'ai reçue avec mon collègue adjoint à la culture, Yves UGALDE, qui s'est immédiatement... Valentin Haüy, oui, absolument, qui s'est immédiatement impliqué dans ce projet et qui a souhaité, tout comme moi, accompagner ce dispositif.

**M. UGALDE :** Ce que je peux ajouter rapidement, c'est que nous aurons le même type d'exigence vis-à-vis de ceux qui viendront produire des spectacles chez nous. Alors, bien sûr, on dépasse un tout petit peu le cadre de la délibération, puisque là je suis en train d'évoquer des productions sur lesquelles nous n'avons pas une autorité totale, loin de là, mais les producteurs de spectacles qui se produiront, qui produiront leurs spectacles dans des établissements municipaux ou appartenant aux Bayonnaises et au Bayonnais se verront proposer le respect aussi de ces éléments-là. On le fera systématiquement dans la signature des contrats que l'on pourra défendre vis-à-vis des producteurs privés.

**M. ABADIE :** [Intervention en basque] Nous applaudissons des quatre mains en espérant qu'effectivement les personnes en situation de handicap puissent accéder plus facilement à ces spectacles. Avec peut-être l'idée, je ne sais pas si, Yves, tu y faisais référence à l'instant, qu'il serait peut-être possible qu'il y ait un pass supplémentaire avec des spectacles organisés par la scène nationale, La Luna Negra, par exemple. Est-ce que c'est quelque chose envisageable ?

**M. UGALDE :** Alors, il y a deux éléments : il y a le fait que nous avons déjà conversé avec ce type de structure. Nous sommes tous conscients ici que sur le plan purement physique ou géographique de ces établissements, il y a des difficultés sur lesquelles je n'ai pas besoin de m'épancher ici. Si on aborde par exemple l'accessibilité à La Luna Negra, on sait bien qu'il y a des éléments physiques propres aux ruelles de notre cité qui risquent de poser des problèmes. Cela dit, on a déjà évoqué tout ça avec les responsables de La Luna Negra. Ils semblent parfaitement conscients de ces priorités. Ils consacrent d'ailleurs déjà des rangs ou un rang privilégié à ce type de démarche. Et ils ne dérogent pas. Je sais de quoi je parle puisque j'en ai fait pas du tout l'amère

expérience, mais j'en ai fait l'expérience lorsque je m'y suis produit, ils ne dérogent pas sur le fait que, même lorsqu'il y a des pleins qui s'annoncent, ce type de places ne sont jamais mises à la vente jusqu'au tout dernier moment. Ça, c'est une chose importante. Et pour la scène nationale, ça fait partie aussi des éléments constitutifs des engagements d'État. Donc on sera vigilants à ce que les spectacles qui sont produits par la scène nationale, où qu'ils soient, au théâtre, c'est déjà fait, mais dans des situations un peu plus compliquées ou précaires, on fera attention à ce que ces éléments-là sont aussi respectés par des structures dans lesquelles, malgré tout, la Ville de Bayonne a des contributions financières non négligeables.

**M. ESTEBAN :** Oui, merci pour cette délibération. Elle est importante, je crois, effectivement, comme mon collègue, si ça peut être étendu à d'autres types de ce qui se passe à Bayonne, c'est une bonne chose. Il est indiqué là, je vois, « Besoin d'accompagnement ». Ce besoin d'accompagnement, dans la représentation qu'on en a, c'est un besoin d'accompagnement physique notamment, mais il y a des handicaps psychiques qui ne sont pas estampillés « Besoin d'accompagnement », mais qui ont besoin d'un accompagnement. Je souhaiterais que la gratuité ce soit, peut-être dans une prochaine délibération, soit étendue à l'ensemble des handicaps, quels qu'ils soient. Une personne qui, handicap psychique, peut se déplacer tout à fait normalement, mais il y a parfois une peur d'aller assister à un spectacle et [le besoin d'] accompagnement, là, n'est pas visible, mais il est important. Voilà, c'était juste cette remarque.

**Mme LOUPIEN-SUARÈS** Pour répondre à votre demande très rapidement. C'est une demande qui a été accueillie aussitôt, et Monsieur le Maire le soulignait, favorablement. Il est évident que les handicaps invisibles doivent permettre l'accès au spectacle comme les autres. Et quand on parlait de besoin d'accompagnement, c'est quelque chose qui va être étendu. C'est une délibération qu'on a souhaité prendre en urgence suite à la demande de l'association, en particulier Valentin Haüy, mais il est évident que c'est quelque chose qui va être étendu et déployé à tous types de handicaps, évidemment, parce que là où on cherche à renforcer le lien social, on ne va pas discriminer en fonction du handicap.

**M. ETCHEGARAY :** On est d'accord là-dessus. Je mets aux voix. Pas d'abstentions, ni de votes contre. C'est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. Restructuration et extension de la médiathèque centrale - Lot 02 démolition, gros-œuvre, fondations - Avenant n°1 au marché conclu avec la Société Etchart (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 9, M. UGALDE, on revient vers vous pour Bilketa.

**M. UGALDE :** Une délibération qui ne surprendra pas tous ceux et toutes celles qui sont des observateurs ou observatrices de la situation économique dans laquelle nous évoluons. Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la médiathèque centrale, la Ville de Bayonne a confié à l'entreprise Etchart Construction le lot 02 portant sur les travaux de démolition, gros œuvre et fondations. Il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires. L'ensemble des plus-values atteignent un montant de 48 851,28 € HT portant le montant du marché à 2 485 851,28 € HT, soit une augmentation de 2%. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société Etchart Construction un avenant n° 1 au marché, dont je vous épargne et dont je m'épargne la lecture chiffrée, tel qu'annexé à note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Vous avez décidé, M. UGALDE, d'aller plus vite que la musique, aux couleurs du jour. Vous avez présenté le rapport 10. Puisque vous l'avez présenté... Il ne faut pas l'interrompre.

**M. UGALDE :** C'est l'obsession du temps d'avance. Je suis désolé, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre ?

**Mme BROCARD :** On ne prend pas part au vote, sur la 10.

**M. ETCHEGARAY :** Non-participation au vote sur la 10. Et vous M. ESTEBAN ? Vous votez, oui. Vous aussi, vous votez favorablement. La libération est donc adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
NON-PARTICIPATION AU VOTE : 6, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME  
DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT)

**9. Programme - Signature d'un contrat de cession de droits avec l'association Terres de Navarre pour la numérisation d'une revue savante (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** Revenez à la 9.

**M. UGALDE :** Oui. C'est du programme Bilketa qu'il s'agit. La signature d'un contrat de cession de droits avec l'association Terres de Navarre pour la numérisation d'une revue savante. Le programme Bilketa, étant développé au sein de la médiathèque, vise



à valoriser les fonds documentaires basques. Dans cet objectif, depuis plusieurs années, des ensembles documentaires sont numérisés en vue de leur mise à disposition au public via le portail [bilketa.eus](http://bilketa.eus). Parmi ces documents, Bilketa propose aujourd'hui de numériser la revue « Terre de Navarre - Nafarroako lurraldeak », publié par l'association Terre de Navarre, située à Saint-Jean-Pied-de-Port. Pour ce faire, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession des droits d'exploitation à titre gratuit de cette collection et à intervenir avec l'association, tel que présentée en annexe à la note explicative de synthèse. Je veux simplement dire qu'à travers cette expérience, j'ai découvert que les sociétés savantes souffrent quelquefois d'une image un tout petit peu datée. Force est de constater que là, nous avons pris une vraie leçon de modernité de la part d'une d'entre elles. Je le dis ici, j'ai pu de temps en temps m'amuser de ce genre de choses ou de ce genre de société-là. Là, force est de constater que c'est de la société elle-même qu'est venue cette exigence de numériser au plus vite. Je vois Monsieur le Maire dire « Vive la Navarre ! », je ne peux pas dire le contraire. Il parle à la moitié de ma propre famille paternelle.

**M. ETCHEGARAY :** Bien. Pas d'abstentions ni de votes contre sur le rapport numéro 9.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Médiathèque - Ventes régulières de documents sortis de l'inventaire des collections (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** Le 10 a été présenté. M. UGALDE, n'allez pas plus vite que la musique, c'est le 11 maintenant.

**M. UGALDE :** En l'occurrence plus que de musique et de lecture, Monsieur le Maire, qu'il s'agit, avec les ventes régulières de documents sortis de l'inventaire des collections. Nous parlons de la médiathèque, bien sûr. Afin de donner une seconde vie à des documents retirés des collections, la médiathèque de Bayonne organise 1 à 2 ventes publiques annuelles à destination des particuliers, sous la forme de braderies qui ont un succès assez exceptionnel. Pour avoir vécu la dernière braderie, je peux en témoigner. Il semble pertinent aujourd'hui d'inscrire de manière régulière ces événements dans l'activité courante de la médiathèque, selon un cadre défini. Il est, en ce sens, demandé au Conseil municipal d'approuver l'organisation de ventes régulières de documents, d'en fixer les conditions et les tarifs comme indiqué en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur organisation.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, la délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. Fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures - Signature de conventions de mécénat (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** M. UGALDE, encore, le fonds de dotation.

**M. UGALDE :** Oui, nous parlons bien sûr de ce fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures dont je n'ai pas besoin ici de rappeler qu'il est sagement et sensiblement présidé par M. CAMDESSUS. Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets, ou ceux de ses partenaires, financés grâce à des mécènes, dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat, représentant un apport total en numéraire de 9 000 €, frais de gestion inclus.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions, pas de vote contre, c'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13. Musée Bonnat-Helleu - Demande de dépôt d'une œuvre du musée Bonnat-Helleu au musée Basque et de l'histoire de Bayonne (rapporteur : Sophie Castel)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 13. C'est Mme CASTEL.

**Mme CASTEL :** Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit du Musée Bonnat et du Musée basque. Donc une demande de dépôt d'une œuvre du musée Bonnat-Helleu au Musée basque et de l'histoire de Bayonne. L'œuvre de Léon Bonnat intitulée *Martyre de Saint-André* a été présentée au public lors de l'exposition « Léon Bonnat, peintre il y a 100 ans » organisée au musée Basque et de l'histoire de Bayonne en partenariat avec le musée Bonnat-Helleu. Il paraît opportun que cette huile sur toile encadrée, difficilement manipulable, du fait de son très grand format, ne réintègre le musée Bonnat-Helleu qu'à l'issue de la livraison de l'extension des travaux du musée. Cette œuvre est actuellement accrochée au deuxième étage de l'argi alde du Musée basque. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'accepter le dépôt de cette œuvre au musée

Basque de de l'histoire de Bayonne et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. C'est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14. Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Signature d'avenants concernant les groupements Laveau et Séraphin (rapporteur : Sophie Castel)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 14, Mme CASTEL, encore.

**Mme CASTEL :** Oui, alors on va dire un rapport un petit peu habituel puisqu'on a présenté sensiblement ce même rapport aux trois derniers Conseils municipaux. Donc il s'agit donc d'un accord-cadre à un marché subséquent et surtout aussi la signature d'un avenant concernant les groupements Laveau et Séraphin. Donc, dans le cadre du volet conservation-restauration du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec des groupements de restaurateurs pour chacun des 5 lots définis. Un des co-traitants des groupements titulaires des lots 4 et 5 de ces accords-cadres souhaite se désister pour des raisons personnelles. Ce désistement n'étant pas de nature à remettre en cause la bonne exécution des contrats, il est demandé au Conseil municipal d'en prendre acte et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants annexés à la note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION**

**15. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Signature du marché de travaux du lot 16 Espaces verts - Mobiliers et équipements ludiques (rapporteur : Christine Martin-Dolhagaray)**

**M. ETCHEGARAY :** On en arrive maintenant, avec Mme MARTIN-DOLHAGARAY, sur les dossiers qui concernent les affaires scolaires. Le rapport 15.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Oui, merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit de la restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé. Signature du marché des travaux du lot 16 espaces verts, mobilier et équipements ludiques. La Ville de Bayonne a engagé un important projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé. Sur la base des éléments énoncés en note explicative de synthèse et suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 2 mars 2023, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant au lot 16 « Espaces verts, mobiliers et équipements ludiques ».

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. Engagement de la Ville de Bayonne dans la démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques (rapporteur : Christine Martin-Dolhagaray)**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport suivant, le rapport 16.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Il s'agit cette fois-ci de l'engagement de la Ville de Bayonne dans la démarche d'élaboration d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques. Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est instauré entre la Ville de Bayonne et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques matérialisé par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce dernier étant arrivé à échéance au 31 décembre 2022, il doit être remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) conformément aux orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. La CTG est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé et devient le cadre contractuel de référence entre la CAF, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs afin de rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'engagement de la Ville de Bayonne dans la démarche d'élaboration de la CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales - Aide aux Vacances Enfants (AVE) (rapporteur : Christine Martin-Dolhagaray)**

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** L'Espace Socioculturel Municipal (ESCM), en appui de son contrat de projet, développe une offre de loisirs destinée aux mineurs en proposant notamment des séjours avec nuitées. La Caisse d'Allocations Familiales, au titre de sa politique d'aide, a déployé un dispositif d'Aide aux Vacances Enfants (AVE) qui contribue à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires. Il se traduit par le versement d'un forfait journalier aux organisateurs. Une convention de partenariat courant sur la période du 1er février 2023 au 31 décembre 2024 est proposée afin de régir les relations entre la CAF et l'ESCM dans le cadre de ce dispositif. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse ainsi que tout document s'y rapportant.

**M. ETCHEGARAY :** Sur ce rapport. Pas d'abstentions ni de votes contre. Il est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18. Participation de la Ville à l'organisation du service de restauration scolaire au sein des établissements privés partenaires (rapporteur : Christine Martin-Dolhagaray)**

**M. ETCHEGARAY :** Vous poursuivez avec le rapport 18.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Il s'agit maintenant de la participation de la Ville à l'organisation du service de restauration scolaire au sein des établissements privés partenaires. La Ville de Bayonne accompagne les écoles privées du 1er degré sous contrat d'association avec l'État en leur permettant d'accéder à la livraison de repas du prestataire de service détenteur du marché dédié. Le versement de l'aide apportée dans ce cadre doit être actualisé. Au regard des éléments précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention définissant pour l'année scolaire 2022-2023 les modalités d'attribution de cette aide et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions spécifiques correspondantes.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Oui, M. ETCHETO.

**M. ETCHETO :** Très rapidement, on s'abstiendra sur cette délibération et la suivante. L'explication de vote ne vous surprendra pas, c'est de toute manière notre ligne habituelle. La Ville va sur ces délibérations au-delà de dispositions légales de ce que prévoit ou de ce que l'oblige la loi, plus exactement, sur le financement de l'école privée. Nous nous abstiendrons sur ces délibérations. J'assortirai cela d'une question pour la délibération 18. C'est une question qu'on voyait revenir en Conseil municipal, mais jusque-là on ne la votait pas. Je me tourne vers les services, parce que j'ai retrouvé ça. Ça nous a été présenté, mais il me semble que... Ou alors cela figurait, peut-être avec le forfait communal...

**Mme HERRERA :** On a la même question...

**M. ETCHETO :** Ce n'était pas présenté de la même façon. C'est juste technique...

**Mme HERRERA :** On a la même remarque parce qu'en fait il est dit que c'est une décision qui a été prise en 2006. On n'a pas souvenir d'avoir régulièrement vu apparaître ce sujet. Pour nous, on n'a pas d'antériorité ou alors c'était globalisé, donc...

**M. ETCHETO :** On le voyait, c'est vrai qu'on voyait apparaître des choses, mais peut-être dans une délibération plus globale. C'est le seul souvenir que j'en ai.

**M. ETCHEGARAY :** Oui. En fait, c'est ce que me disent les services.

**M. ETCHETO :** C'était globalisé, et là, on a qu'une partie de cet ensemble.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** En fait, on a revu cette tarification, donc c'est la raison pour laquelle on repasse en Conseil municipal.

**M. ETCHETO :** Oui, mais ça... Ma question c'est : ça apparaissait de quelle façon ? Enfin, il ne me semble pas qu'on avait, jusqu'à présent... On le voyait passer, mais il ne me semble pas qu'on voyait de rapports en bonne et due forme qu'on votait. J'ai regardé... mais pas de manière...

**M. ETCHEGARAY :** On me dit que c'était une annexe - je répète ce qu'on me dit - que c'était une annexe au rapport qui concernait des subventions aux associations, globalisé.

**M. ETCHETO :** On comprend mieux, voilà. C'était donc avec d'autres...

**M. ETCHEGARAY :** Oui, cela explique ce que vous dites. Donc, vous avez dit... ?

**M. ETCHETO :** Abstention sur la 18 et 19.

**M. ETCHEGARAY :** Les deux, 18 et 19. Qu'est-ce que vous dites ?

**Mme HERRERA :** Un vote pour et deux abstentions.

**M. ETCHEGARAY :** Vous avez une question ? Allez-y.

**M. ESTEBAN :** Oui, une question. Je vois ici dans les établissements « bénéficient ainsi d'une offre de restauration scolaire Territoire bio engagé par la même politique tarifaire sociale. » Vous pouvez préciser ? Je vois que vous évoquez la restauration scolaire labellisée Territoire bio engagé par la même donc une politique tarifaire sociale. Je n'ai pas compris.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Oui, c'est tout simplement ce qu'on a eu comme labellisation l'année dernière, puisqu'on a pu, grâce à la qualité de la restauration scolaire, avoir cette labellisation. C'est le rappel de cette labellisation, tout simplement.

**M. ETCHEGARAY :** Le sens de votre vote ? Vous votez, Monsieur ? Et qu'est-ce que vous faites Madame ?

**Mme HERRERA :** Juste une question d'éclaircissements. Cela signifie qu'en fait l'aide qui est apportée par la commune fait que ces établissements appliquent la même tarification que les établissements publics. Est-ce que c'est ça l'objectif ? Et puis aussi de cette clarification.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Alors, on a souhaité revoir un peu cette tarification parce que justement, elle était, on estimait, un petit peu exponentielle. Donc, on est revenu sur une tarification... J'ai envie de dire qu'on n'a pas tout supprimé, c'est la raison pour laquelle certains ne veulent pas voter. En fait, nous accompagnons les écoles privées dans la restauration scolaire à même tarification que dans les écoles publiques, je vous le confirme. Ce que nous avons décidé de faire, c'est de revoir ce financement. C'est un financement à la baisse, on peut le dire, de manière à ce que le contexte économique fait qu'on a besoin de recentrer un petit peu nos actions municipales. Donc, c'est le choix que nous avons fait. Pour autant, oui, vous avez raison, tous les écoliers - et c'était un choix qui était fait - bénéficient de cette tarification sociale. C'est la raison pour laquelle on continue à accompagner, tout simplement en diminuant un peu ce qui avait été fait. On a repensé cette tarification, c'est cette organisation.

**M. ETCHEGARAY :** Bien. Le sens de votre vote, alors ? D'accord. Un vote pour, deux abstentions. Bon, on est à la 18.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

ABSTENTION : 8, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT) MME HERRERA LANDA, M. BERGE

**19. Participation de la Ville aux dépenses de personnels accompagnants des élèves en situation de handicap au profit des écoles privées bayonnaises (rapporteur : Déborah Loupien-Suarès)**

**M. ETCHEGARAY :** M. ETCHETO a parlé aussi de la 19, car il a dit le même sens vote, mais vous le présentez rapidement le 19 ?

**Mme LOUPIEN-SUARÈS :** Je crois que c'est moi qui la présente, Monsieur le Maire, la 19.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, excusez-moi.

**Mme LOUPIEN-SUARÈS :** C'est pour ça, je vais peut-être convaincre M. ETCHETO de revenir sur sa dynamique. Car, justement, l'intérêt de cette délibération numéro 19, c'est de permettre à tous les enfants, peu importe où ils sont scolarisés, d'avoir la même aide en fonction du handicap qui est porté. Donc, je vous invite à revoir votre position sur ce point en particulier parce que c'est très important que quel que soit le lieu de scolarisation, on ne discrimine pas, encore une fois, l'enfant à cause du choix des parents. Donc, je vous présente cette délibération qui nous dit que l'article 351-1 du code de l'éducation pose le principe de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les écoles maternelles et élémentaires lorsque ce mode de scolarisation répond aux besoins de l'enfant. Ainsi, et depuis de nombreuses années, les élèves dont l'état de santé le nécessite peuvent être accompagnés par un AESH, accompagnants d'élèves en situation de handicap, qui est recruté par l'Éducation nationale. On a eu un arrêt du Conseil d'État qui est intervenu en novembre 2020 qui a précisé les modalités de prise en charge des enfants en situation de handicap par ces AESH sur le temps périscolaire. Alors, si cet arrêt ne remet pas en cause le principe de la mise à disposition des AESH pour permettre l'accompagnement de l'enfant pendant les temps périscolaires, il est néanmoins venu poser une obligation pour les organisateurs du service d'en assurer la prise en charge financière. Donc, concernant les écoles publiques, en effet, les communes sont en situation de devoir assumer complètement cette dépense, mais aucun accompagnement n'était prévu pour les établissements privés. Si bien que, dans ce contexte, la Ville, forte de son engagement en faveur des politiques éducatives, soutient les écoles privées du premier degré sous contrat d'association avec l'État et, par la même, entend apporter une aide financière pour accompagner les enfants en situation de handicap durant les temps périscolaires, notamment au cours de la pause méridienne. Ce soutien s'inscrit donc dans le cadre



des dispositions de l'article précité qui prévoit que toutes les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier tout enfant des mesures à caractère social sans considération de l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent. C'est en cela que je vous parlais de non-discrimination. Aussi, il est proposé de verser une aide forfaitaire annuelle aux écoles privées bayonnaises accueillant des enfants bayonnais à des besoins spécifiques dont le montant a été détaillé dans les documents joints en annexe. Aussi, je vous demande d'approuver les termes de la convention définissant les modalités d'attribution de l'aide précitée pour l'année 2022-2023 et donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions spécifiques. Merci.

**M. ETCHEGARAY :** Est-ce que M. ETCHETO a été convaincu ?

**M. ETCHETO :** J'aurais bien aimé pour faire plaisir à votre collègue, mais pas du tout. Le principe, de toute façon, est le même, évidemment. S'il fallait tenter... Le principe de discrimination et non-discrimination est exactement le même que dans la délibération 18. Ce sont deux délibérations qui peuvent être envisagées comme complètement parallèles. C'est à l'organisateur du service, comme tu l'as rappelé, de prendre en charge, en l'occurrence, un établissement privé. L'école publique est là pour tous les enfants, mais évidemment, les familles ont le libre choix de l'enseignement qu'elles choisissent. Évidemment, l'enseignement privé est payant et aux familles de choisir, voilà. Mais là-dessus, je dirais que l'enseignement privé est financé à la fois par de l'argent privé et par de l'argent public. L'enseignement public, lui, n'est financé que par de l'argent public. C'est déjà une première forme d'inégalité. Et moi, j'engage d'ailleurs tous mes collègues... J'ai entendu ce que votre collègue Christine DOLHAGARAY disait sur la réorientation douce, mais réelle des politiques de la Ville. On a eu l'occasion d'en discuter lors d'une précédente délibération à ce sujet-là. Il y a quand même tout un tas d'études qui sont en train de sortir aujourd'hui et qui montrent quand même que la différenciation sociale et socioéconomique entre l'enseignement public et l'enseignement privé a de graves conséquences, aujourd'hui, dans l'inégalité de l'accès à l'éducation. On voit de plus en plus d'indicateurs. Je ne vais pas être technique et me lancer dans les IPS, etc. Donc, je dirais, conformément à notre position en la matière, pour nous, en effet, la priorité de l'argent public, c'est, conformément à ce que la loi prévoit, bien entendu... Il y a déjà une loi qui est assez généreuse, on trouve, pour le financement de l'enseignement privé par des fonds publics. Pour nous, la philosophie, c'est l'appliquer et du coup la loi, toute la loi, mais rien que la loi. Merci.

**M. ETCHEGARAY :** Bien. Donc, le sens de votre vote est celui qu'on avait indiqué tout à l'heure : abstention. M. ABADIE ?

**M. ABADIE :** Oui, deux mots.  
Auzapeza jauna,

Jaun andereak,

Gurentzat urrats haundi bat da. Ados gira. Bainan domaia da eskolako elkarteek sos gehiago atxeman behar dute.

Lors du Conseil municipal d'octobre dernier, nous terminions notre intervention sur ce sujet par cette question de pourquoi la Ville ne pourrait pas prendre en charge aussi ces nouveaux frais pour tous les élèves handicapés, sans distinction d'appartenance à une filière. Nous n'avons pas de lecture dogmatique. À l'époque, nous n'avons pas eu de réponse explicite. Nous l'avons maintenant et elle est positive. Donc pour nous, c'est une belle avancée que de donner presque les mêmes droits aux familles d'enfants en situation de handicap, quel que soit le choix de la filière d'enseignement. Presque, car nous soulignons deux petits bémols, quand même, si j'ai bien saisi ce qui nous est donné à lire. Si j'ai bien appris à calculer en cent leçons, pour une année complète, l'aide forfaitaire AESH, accompagnant scolaire d'un temps complet périscolaire, c'est dans la délibération, se monte à 2 000 € par an. Or, le coût moyen annuel d'une AESH, de ce qu'on a lu, sur un temps périscolaire à temps complet s'élève à 3 500 €. Soit une aide d'un petit peu moins de 7 € de l'heure. Donc il nous semble qu'il restera aux familles, ou à l'établissement, à trouver ce reliquat. Le deuxième bémol, je le sais, est tributaire d'une règle, c'est que cela ne concerne que les enfants qui résident à Bayonne. Bon, les choses sont souvent complexes et diverses. Il y a toujours des cas d'espèce, comme certains de ces enfants extérieurs à la ville, qui ont des prises en charge complémentaires hors l'école au sein de l'établissement de soins, comme à l'hôpital, la Passerelle, entre autres, et qui, pour ne pas générer de trop longs déplacements, choisissent un établissement scolaire bayonnais. Donc, j'imagine que ces familles-là vont devoir se retourner vers leur lieu d'habitation, vers la ville d'habitation. Nous aurons donc, sans nul doute, on l'espère prochainement, l'occasion de savoir, in fine, ce que n'indique pas la délibération, combien d'élèves en situation de handicap du public, du privé ou en immersion, sont concernés. Bon, il n'y en a pas des milliers, mais... Et le coût supplémentaire occasionné en conséquence de cette décision unique du Conseil d'État. Merci

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY :** Oui, une réponse très rapide, peut-être que Déborah voudra aussi répondre. Simplement, oui, en effet, c'est une aide à la prise en charge. Ce n'est pas une prise en charge totale. On est d'accord. Pour autant, je veux dire, par rapport aux enfants qui ne sont pas bayonnais, j'ai envie de dire aussi : Bayonne donne l'exemple. À suivre l'exemple de Bayonne, parce que pour les collectivités, c'est quand même un joli geste parce que ce sont des enfants, avant tout, des parents d'élèves avec des enfants porteurs de handicaps, donc en difficulté. Je pense que c'est quelque chose que d'autres communes pourraient faire, largement, et donc j'invite les différentes communes autour de nous à suivre l'exemple de Bayonne.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Alors, vous votez pour M. ABADIE. M. ESTEBAN, aussi. Vous votez pour aussi. Une abstention pour le groupe de M. ETCHETO. Donc la délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO,  
Mme BROCARD (avec mandat)

**20. Modification du règlement des inscriptions dans les lieux d'accueil petite enfance (rapporteur : Jennifer Mothes)**

**M. ETCHEGARAY :** Je vous remercie. Nous en arrivons au rapport 20, avec Mme MOTHESES.

**Mme MOTHESES :** Merci, Monsieur le Maire. Rapport 20 sur la modification du règlement des inscriptions dans les lieux d'accueil petite enfance. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé de procéder à des ajustements d'ordre technique du règlement des inscriptions dans les lieux d'accueil petite enfance. Il s'agit principalement de faciliter le traitement administratif par les services des dossiers de demande de places en crèche, mais également d'intégrer au dispositif la Commission handicap, créée par le nouveau schéma directeur petite enfance 2023-2026. Le règlement modifié est présenté en annexe au rapport.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. Il est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**21. Adhésion de la micro crèche L'Escale des Koalas à la Commission d'Admission Unique des places en crèche (rapporteur : Jennifer Mothes)**

**M. ETCHEGARAY :** Mme MOTHESES, toujours, rapport 21.

**Mme MOTHESES :** Sur l'adhésion de la micro crèche l'Escale des Koalas à la Commission d'Admission Unique des places en crèche. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est proposé l'adhésion de la micro-crèche l'Escale des Koalas, située dans le centre commercial Ametzondo, au dispositif de la Commission d'Admission Unique pour l'attribution des places en crèche, qui intègre déjà la quasi-totalité des structures d'accueil collectif de la Ville.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre. Il est adopté.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **22. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2022/2023 - Dossiers complémentaires (rapporteur : Etienne Boutonnet-Loustau)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 22 avec Etienne BOUTONNET.

**M. BOUTONNET :** Oui, Monsieur le Maire. Un rapport sur les bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire en cours. On a voté une délibération le 7 décembre 2022 qui a attribué pour un montant de 43 000 €, tout de même, des aides non pas un 13<sup>e</sup>, mais un 11<sup>e</sup> mois de bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur concernés. Et il se trouve qu'il y a des dates. On a voté un règlement, il y a des dates et on a reçu des trois dossiers en retard. Compte tenu du contexte particulier économique, on fait tous les courses, on a vu comment le panier moyen a augmenté, le logement, on en a suffisamment parlé, c'est aussi un enjeu financier important pour les étudiants. Compte tenu de ce contexte, on a bien sûr traité ces trois dossiers arrivant en retard par voie dérogatoire et on vous demande aujourd'hui d'approuver l'attribution de ces bourses pour aider trois étudiants supplémentaires dans le cadre de ce programme. Je le répète, on est attentif à la précarité étudiante et on réfléchit à des pistes. On a pris attache avec le CROUS via le BIJ en essayant de voir ce que nous, Ville, on peut apporter sans se substituer aux missions de ceux qui en ont la charge aujourd'hui.

**M. ETCHEGARAY :** Merci, M. BOUTONNET. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

### **23. Plaine d'Ansot - Adhésion à l'association Réserves naturelles de France (rapporteur : Lionel Sévilla)**

**M. ETCHEGARAY :** Monsieur Lionel SÉVILLA, vous allez présenter les deux rapports suivants. Le 23 d'abord.

**M. SÉVILLA :** Merci, Monsieur le Maire. Chères et Chers collègues, je voulais juste rappeler quelques éléments de contexte. Cela fait plus de 20 ans maintenant que la Ville de Bayonne s'est engagée dans une démarche volontaire de protéger et

d'aménager la plaine d'Ansot, les Barthes de la Nive. Donc, les différents plans de gestion dans ce secteur de zones humides ont permis de travailler sur trois objectifs à long terme. Le premier, c'était effectivement surtout de maintenir le champ d'expansion de crues, donc le stockage de milliers de mètres cubes d'eau pour limiter les inondations du centre-ville de Bayonne. Ce qu'on a pu voir récemment, en 2021. Le deuxième axe, c'était la restauration et la préservation des habitats naturels des zones humides. Donc, le travail qui a été mené par les équipes a permis d'améliorer significativement la qualité des habitats naturels dans ces zones humides. Les différentes actions, qui ont permis à nouveau la présence de nombreuses espèces spécifiques des zones humides, ont aussi permis aujourd'hui d'identifier des espèces parapluies. Ce sont des espèces qui ont aujourd'hui une forte valeur environnementale parce que, tout simplement, finalement, elles sont inscrites sur des listes de protection nationales, voire européennes. Donc aujourd'hui, ces espèces parapluies constituent essentiellement l'ensemble des étages de la chaîne alimentaire. Donc on retrouve indifféremment l'angélique des estuaires, le cuivré des marais, un papillon qui a une caractéristique avec des ailes orange, le vison d'Europe, la loutre également, mais aussi l'anguille européenne qui est finalement un poisson un peu emblématique de ces zones humides et qui était très pêchée autrefois dans les barthes et à l'entrée de Bayonne. Et c'est aussi finalement le troisième axe de travail qui a été développé sur la plaine d'Ansot, puisque, finalement, on a travaillé sur la connaissance du patrimoine culturel, la vie dans les barthes, l'histoire de la vie des barthes, la conception de ces barthes, la conception de ces zones humides, mais aussi la connaissance du patrimoine naturel avec l'acquisition de données naturalistes, scientifiques, sur ces zones humides et l'intégration du Muséum d'histoire naturelle dans les barthes. Donc, c'est aussi une exception puisque c'est un des rares musées du Muséum d'histoire naturelle en France qui est intégré dans un espace naturel. Donc, finalement, ce Muséum d'histoire naturelle apporte quoi ? Il apporte une bonne connaissance scientifique et une reconnaissance de toutes les données, de tout le travail qui est réalisé sur les lieux, mais il est aussi porteur de collections de référence. Sur cette base-là, il y a un programme scientifique et culturel, comme on le voit dans les musées en cœur de ville, qui est développé sur la plaine d'Ansot. Ce programme scientifique et culturel donne aussi une approche scientifique, mais pour tous les publics, pour les enfants comme pour les universitaires. Donc, autour de ça, finalement, on retrouve, sur les barthes de la Nive, différents éléments qui nous permettent aujourd'hui de cocher toutes les cases administratives et de représenter tous les items qui nous permettent de proposer aujourd'hui une reconnaissance de réserve naturelle pour un espace naturel qui est aujourd'hui aux portes de Bayonne. C'est tout naturellement finalement que la Ville s'est engagée dans cette démarche de reconnaissance. Donc, pour nous appuyer dans cette démarche, la Ville souhaite adhérer à l'association des Réserves naturelles de France. Donc, au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé d'adhérer à l'association Réserves naturelles de France, qui fédère un réseau national de plus de 700 professionnels de la nature, de bénévoles et

d'experts intervenant sur plus de 357 réserves naturelles et autres espaces protégés. L'intégration à ce réseau permettra à la Ville de Bayonne, en tant que gestionnaire d'espaces naturels de la plaine d'Ansot, espace naturel sensible sur son territoire, et de futurs porteurs de projets de réserve naturelle, de bénéficier d'outils de gestion et de retours d'expérience moyennant une cotisation annuelle de 300 €.

**M. ETCHEGARAY :** Voilà, on est dans un process positif pour effectivement être déclaré réserve naturelle. Et les choses sont en marche. Parfait.

**M. UGALDE :** Monsieur le Maire, je peux simplement me permettre de dire que je ne peux que me féliciter de voir la science et la culture se retrouver autour d'une thématique pareille. Je le dis parce que c'est assez rare. On n'a pas beaucoup de délibérations où on a cette possibilité-là. Je voulais simplement dire ma satisfaction de voir qu'on allait dans ce sens.

**M. SÉVILLA :** C'est un travail de fond, qui, je pense, est très intéressant, d'arriver à allier le patrimoine culturel et scientifique, surtout ici, à Bayonne.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Je mets aux voix. Pas d'abstentions, pas de votes contre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**24. Prêt de l'exposition « Les herbiers » à l'association Les Amis du Jardin botanique littoral Paul Jovet (rapporteur : Lionel Sévilla)**

**M. ETCHEGARAY :** M. SÉVILLA, un prêt de l'exposition.

**M. SÉVILLA :** Alors, effectivement, cela concerne le prêt de l'exposition « Les herbiers » à l'association Les Amis du Jardin botanique littoral Paul Jovet. Pour les besoins d'une exposition publique dans les locaux du Jardin botanique littoral de Saint-Jean-de-Luz, l'association Les Amis du Jardin botanique littoral Paul Jovet souhaite emprunter l'exposition "Les herbiers". Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25. Promotion de la race pottok à travers des animations en ville - Signature d'une convention pluriannuelle (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** M. UGALDE, vous allez reprendre la parole sur le rapport 25.

**M. UGALDE :** Oui, qui est moins anodin qu'il n'y paraît, parce que c'est la possibilité d'inscrire la présence du pottok pendant notre été bayonnais sur de nombreuses années. Si je dis cela, c'est que derrière le pottok, il y a, bien sûr, toute une tradition de montagne ou de proche montagne, dont on peut se féliciter que Bayonne puisse se faire l'écho en ces moments très visités par de nombreux touristes. Au regard des éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est proposé de poursuivre et de développer le soutien de la Ville de Bayonne en faveur de la conservation et de la promotion de la race Pottok en s'inscrivant dans une démarche pluriannuelle de partenariat avec l'association nationale du Pottok (ANP). Cette démarche sera complétée par une programmation annuelle qui fera l'objet de conventions spécifiques. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que les conventions de programmation annuelles afférentes.

**M. ETCHEGARAY :** Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**26. Convention de mise à disposition de matériels et structures avec l'association « Bâtir les solidarités » (rapporteur : Cyrille Laiguillon)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 26, Cyril LAIGUILLON.

**M. LAIGUILLON :** Merci, Monsieur le Maire. Convention de mise à disposition de matériels et structures avec l'association « Bâtir les solidarités - Elkartasunak Eraiki ». Sur la base des éléments contenus par la note explicative de synthèse et pour les besoins de l'organisation de la manifestation « Vivre et se loger en Pays basque », organisée le 1<sup>er</sup> avril 2023, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention destinée à mettre à disposition diverses structures et matériels au profit de l'association « Bâtir les solidarités - Elkartasunak Eraiki ».

**M. ETCHEGARAY :** Écoutez, l'essentiel, c'est de l'avoir dit. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27. Conventions et règlements de mise à disposition des arènes de Bayonne (rapporteur : Yves Ugalde)**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport 27, M. UGALDE.

**M. UGALDE :** Oui, il s'agit de répondre à une demande de plus en plus forte autour de nos arènes. Des demandes très diverses, d'ailleurs, pour des utilisations qui méritaient qu'on soit plus nuancé dans leurs propositions tarifaires. On peut dire aujourd'hui que comparativement, par exemple, ce qui se passe à Nîmes, nous sommes en mesure de répondre à des demandes d'utilisation très, très différentes de nos arènes. Compte tenu du nombre et de la diversité des demandes de mise à disposition des arènes, il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter de nouveaux règlements d'utilisation ainsi que de nouveaux modèles de convention adaptés à la nature des différentes occupations consenties. Cette actualisation, telle que précisée dans la note explicative de synthèse et ses documents annexés, s'accompagnera d'une adaptation du tarif en fonction de l'objet et de la durée d'utilisation ainsi que du statut du demandeur.

**M. ETCHEGARAY :** Est-ce que vous allez faire jouer la clause de conscience, Monsieur ?

**M. ESTEBAN :** Mais bien sûr, il y a des spectacles tauromachiques.

**M. UGALDE :** Non, vraiment, Michel, sur la nécessité pour nous de répondre à des demandes très, très variées des arènes. Et on s'est retrouvé, par exemple, dans des situations où on avait conscience de les mettre à disposition au profit de groupes qui étaient largement en mesure de payer des tarifs plus élevés que ceux qu'on proposait. Voilà, je veux être précis dans la motivation de la délibération.

**M. ESTEBAN :** Bon, très bien, ok.

**M. ETCHETO :** Oui, on la vote, mais juste une petite remarque. On a vu qu'il y avait eu une augmentation qui était à peu près parallèle pour les acteurs associatifs ou particuliers et puis de l'autre côté, pour les commerciaux. On aurait préféré qu'il y ait un distinguo et qu'on n'applique pas l'augmentation des tarifs de la même façon pour les uns et pour les autres. Vous doutez bien comment. À cette réserve près....

**M. UGALDE :** J'entends ce que tu nous dis. Je veux simplement rappeler ici que les associations dont on parle sont des associations qui ont des finalités souvent commerciales. Je ne suis pas en train de vous dire qu'on va appliquer ces tarifs à des associations à but non lucratif tel qu'on peut les entendre.



**M. ETCHETO :** Tu fais bien de le préciser. C'est difficile parfois de faire le distinguo. Je ne crois pas, mais en tout cas.

**M. UGALDE :** J'entends, oui.

**M. ETCHEGARAY :** C'est qu'il y a association et association. Il n'y a pas d'abstentions, si j'ai bien compris, ni de votes contre. La libération est donc adoptée.

**Mme VOISIN :** Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote.

**M. ETCHEGARAY :** Non-participation au vote Mme VOISIN.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Non-participation au vote : 1, Mme VOISIN

**28. Acquisition des parcelles cadastrées section BI n° 329 et n° 330 appartenant au groupe SNCF situées rue Maubec (rapporteur : Loïc Corrégé)**

**M. ETCHEGARAY :** Le rapport 28, M. CORREGÉ.

**M. CORREGÉ :** Donc acquisition des parcelles cadastrées section BI numéro 329 et numéro 330, appartenant au groupe SNCF, situé rue Maubec Dans la continuité des acquisitions foncières opérées l'année dernière auprès du Groupe SNCF en vue d'aménager un parking public rue Maubec, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de deux parcelles situées le long de la voie ferrée au niveau du tunnel ferroviaire, au prix de 44 000 € hors taxes et hors frais, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la délibération afférente.

**M. ETCHEGARAY :** Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**29. Acquisition à l'indivision NICOLAS - 15 rue de Bon Secours (rapporteur : Serge Arcouet)**

**M. ETCHEGARAY :** M. ARCOUET, on vient vers vous pour le dossier 29, acquisition à l'indivision NICOLAS.

**M. ARCOUET :** Oui, Monsieur le Maire. Afin de rectifier une erreur au cadastre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de l'indivision NICOLAS, d'une emprise de 6 m<sup>2</sup> constituant un bout de trottoir au droit du n° 15 de la rue de Bon Secours et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de cette opération.

**M. ETCHEGARAY :** Très bien. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**30. Désordres affectant le bâtiment à ossature bois situé avenue André Malraux abritant l'association « Pétanque sportive de Bayonne » - Protocole d'accord transactionnel (rapporteur : Agnès Duhart)**

**M. ETCHEGARAY :** Madame Agnès DUHART, vous présentez les rapports suivants. Le 30 d'abord.

**Mme DUHART :** Merci, Monsieur le Maire. Désordres affectant le bâtiment à ossature bois situé avenue André Malraux abritant l'association « Pétanque sportive de Bayonne ». Protocole d'accord transactionnel. Depuis 2021, l'association "Pétanque sportive de Bayonne", occupante du bâtiment municipal à ossature bois de type modulaire situé avenue André Malraux (lieudit Bécadine) réceptionné en mars 2013, a constaté un affaissement partiel du plancher dans la pièce principale. À la suite de ce constat, la Ville de Bayonne et les entreprises intervenues au titre de cette construction ont décidé de conclure une transaction, permettant de définir la répartition des responsabilités inhérentes à ces désordres et d'éviter un contentieux. Le contenu de l'accord et les enjeux financiers sont détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'accord et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole afférent, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**31. Convention de mise à disposition de terrains à usage de jardins familiaux à l'association des Jardins Familiaux Bayonnais - Sites de Bécadine, Chauron et Saint-Bernard (rapporteur : Agnès Duhart)**

**M. ETCHEGARAY :** Vous poursuivez Mme DUHART avec le rapport 31.

**Mme DUHART :** Convention de mise à disposition de terrains à usage de jardins familiaux à l'association des Jardins Familiaux Bayonnais - Sites de Bécadine, Chauron et Saint-Bernard. À la faveur de la création d'une association locale des Jardins Familiaux de Bayonne, il est proposé au Conseil municipal de résilier la convention conclue avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux pour la mise à disposition de terrains à l'usage de jardins familiaux sur les sites de Bécadine, Chauron et Saint-Bernard et de conclure une nouvelle convention de mise à disposition desdits terrains avec l'entité locale créée, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse. Par ailleurs, les statuts de l'association des Jardins Familiaux de Bayonne prévoyant que la Ville est membre de droit, il est donc proposé d'adhérer à cette structure et de désigner les représentants de la Ville. Monsieur le Maire ou son représentant sera autorisé à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. ETCHEGARAY :** Bien, dans ce rapport il est question de proposer de désigner M. SÉVILLA et M. AGUERRE respectivement comme titulaire et suppléant au sein de l'association. Voilà, après quelques périodes de turbulences, pourrait-on dire les choses de cette manière, M. SÉVILLA a trouvé une solution pérenne et c'est fort bien. J'ai bien compris que c'était vécu comme tel. Il y a une sorte de pacification qui est dans l'air.

**M. SÉVILLA :** Effectivement, il y a eu des périodes un peu plus compliquées et on rentre dans une phase où, finalement, on a un apaisement de la situation et l'ensemble des jardiniers sont plutôt porteurs de ce nouveau statut et de la nouvelle organisation qui se met en place.

**M. ETCHEGARAY :** Parfait. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstentions ni de votes contre, c'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**32. Remparts de Mousserolles - Convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé à l'association citoyenne du Petit Bayonne, Mousserolles et Resplandy (rapporteur : Jérôme Aguerre)**

**M. ETCHEGARAY :** Jérôme AGUERRE vous voudrez bien présenter le rapport 32 ?

**M. AGUERRE :** Oui, il s'agit des remparts de Mousserolles, de la convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé à l'association citoyenne du Petit Bayonne, Mousserolles et Resplandy. Il est proposé de mettre à disposition de

l'association citoyenne du Petit Bayonne, Mousserolles et Resplandy un terrain d'une superficie d'environ 1 500 m<sup>2</sup> au niveau des remparts de Mousserolles dans le secteur du Bastion Royal, aux fins de créer et gérer un jardin partagé collectif, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de ce projet.

**M. ETCHEGARAY :** Très bien. Pas d'abstentions ?

**M. ABADIE :** Juste pour dire deux mots. C'est une excellente initiative. C'est une association qui est dynamique. Pour avoir rencontré son président, il y a de beaux projets. Ils vont travailler en autonomie et ils ont déjà pas mal de personnes en liste d'attente. Donc bon vent à cette démarche.

**M. ETCHEGARAY :** Bien d'accord. C'est une initiative citoyenne intéressante.

**M. AGUERRE :** Oui, c'est une très bonne initiative, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un projet plus ambitieux au niveau des remparts de Mousserolles, projet qui a commencé, déjà, à être élaboré, par nous-mêmes, les services de la Ville ainsi que le Conseil de quartier.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, c'est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MARCHÉS PUBLICS**

### **33. Nettoyage des locaux municipaux - Années 2023-2027** **(rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

**M. ETCHEGARAY :** M. SALANNE, vous avez un rapport de marché public.

**M. SALANNE :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Nous allons commencer par le nettoyage des locaux municipaux pour les années 2023-2027. Selon les détails apportés par la note explicative de synthèse, il convient de renouveler les marchés se rapportant au nettoyage des locaux municipaux arrivant à échéance en juin 2023. Les marchés, répartis en 5 lots séparés, seront conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation correspondante, à signer les marchés à intervenir.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**34. Exécution et impression du magazine municipal - Signature des accords-cadres (rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

**M. SALANNE :** Oui, le rapport 34 concerne l'exécution et l'impression du magazine municipal et la signature des accords-cadres. Les marchés actuels relatifs à la réalisation du magazine municipal *Bayonne Mag* arrivant à échéance, une procédure de mise en concurrence a été lancée conformément aux dispositions prévues par le code de la commande publique. À l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres à intervenir selon les conditions et attributaires détaillés dans la note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, c'est donc adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**35. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Avenant n°9 au marché conclu avec la société DALKIA (rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

**M. SALANNE :** Oui, il s'agit de la prestation de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur et de signer l'avenant numéro 9 au marché conclu avec la société DALKIA. La société DALKIA est attributaire du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la Ville de Bayonne. Le marché prévoit une renégociation biennale des tarifs souscrit en gaz naturel au titre des redevances des prestations relatives à la fourniture de chaleur et d'eau chaude. Au vu des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé en Conseil municipal d'approuver un avenant n°9 visant à redéfinir les redevances correspondantes suite à la renégociation des contrats de souscription gaz des sites concernés.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **36. Fournitures de repas à l'occasion des Fêtes de Bayonne - Signature d'un protocole transactionnel avec la société EOLE (rapporteur : Jean-Marc Salanne)**

**M. SALANNE :** Il s'agit de la fourniture de repas à l'occasion des Fêtes de Bayonne et la signature d'un protocole transactionnel avec la société EOLE. Au regard des éléments énoncés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel à intervenir avec la société EOLE. Ce protocole vise à indemniser cette société à hauteur de 7 301,83 € HT en compensation de l'imprévision survenue au titre de l'exécution de l'accord-cadre « Fournitures de repas à l'occasion des Fêtes de Bayonne » pour les prestations de l'année 2022.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. M. ETCHETO.

**M. ETCHETO :** Pas de problèmes sur la délibération, on la vote, mais juste, au passage, c'est une demande que j'ai oublié de reformuler en Commission finances et que j'avais formulée lors du dernier Conseil municipal. Surtout pour les services, est-ce qu'on pourrait avoir un récapitulatif ? On parle beaucoup de l'évolution des prix de révision de marché. Il s'agit de révision de marché. Un récapitulatif de l'état des lieux des révisions en cours, mais évidemment plutôt sur les grosses opérations, celle des autorisations de programme, les gros investissements. Alors, je l'avais demandé lors du dernier Conseil et j'ai oublié d'en reparler en Commission finances. Est-ce qu'on pourrait avoir ça ? Merci beaucoup.

**M. ETCHEGARAY :** C'est compris, c'est noté et on pourra vous donner satisfaction. Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. On l'a compris, c'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **37. GIP-DSU - Appel à projets 2023 - Attribution de subventions (rapporteur : Marie-Noëlle Larré)**

**M. ETCHEGARAY :** Rapport 37 avec Marie-Noëlle LARRÉ.

**Mme LARRÉ :** Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de l'appel à projets du GIP-DSU - Attribution de subventions Dans le cadre du contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Pays basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2023 ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose d'accompagner, sur ses crédits spécifiques "Politique de la Ville", les associations pour les projets détaillés en note

explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant de 9 300 €.

**M. ETCHEGARAY :** Pas d'abstentions ni de votes contre. C'est adopté

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **38. Définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instauration d'un droit de préemption (rapporteur : Sylvie Durruty)**

**M. ETCHEGARAY :** On en revient, Mme DURRUTY, au rapport que vous devez présenter, le rapport 38. C'est pour définir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instaurer un droit de préemption.

**Mme DURRUTY :** Oui, en effet, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le maintien, le dynamisme et la diversité des activités commerciales et artisanales sont des éléments qui participent d'une ville vivante et accueillante. S'appuyant sur un diagnostic territorial, joint en annexe, la Ville de Bayonne a souhaité se doter d'un outil supplémentaire pour agir en ce domaine, en instaurant un droit de préemption spécifique en la matière, en application de l'article L.214-1 du code de l'urbanisme. Ce nouveau droit aura vocation à s'appliquer pour toutes transactions dans un périmètre précisément défini, comportant principalement le Grand-Bayonne, le Petit-Bayonne, le quartier Saint-Esprit en partie et la place des Gascons. Il est ainsi demandé au conseil municipal de définir ce périmètre comme périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, et d'y instaurer un droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux et de terrains portant ou destinés à recevoir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>, et d'approuver toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de ce droit. Oui, M. ETCHETO.

**M. ETCHETO :** Oui, je serai rapide parce que je ne veux pas engager un débat complet sur la politique commerciale qui est la vôtre et qu'on ne partage pas forcément. On votera en faveur de cette délibération parce qu'on vote en faveur de l'outil, bien entendu, qu'il est indispensable de mettre en œuvre pour pouvoir mener une politique. Pour le reste, peut-être que le débat viendra ou il y aura d'autres occasions pour qu'il vienne. Oui, il y a des zones où il faut intervenir. Il y a la place des Gascons et, autre réflexion que je livre à notre assemblée, mais que certains ont dû partager, qui est un autre désastre de l'autre côté de l'Adour. Marinadour, c'est une catastrophe. Il y a des friches commerciales, honnêtement, l'état du pied de Marinadour est assez désolant. Je pense aussi que peut-être que ça mériterait d'être, lui aussi, inclus dans une

réflexion, ce périmètre, je n'en sais rien ou quelque chose d'autre. En tout cas, on vote évidemment en faveur de la mise en place de l'outil qui doit permettre des remédiations. Pour le reste, on aura des occasions de discuter sur l'orientation de la politique.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Mme HERRERA.

**Mme HERRERA :** Oui, j'aurai juste une question sur les superficies. Il s'agit de fonds de commerce, de fonds artisanaux, d'une surface de 300 m<sup>2</sup>. Cela paraît très élevé pour une activité artisanale ou il y a une explication quelque part ?

**Mme DURRUTY :** Ce sont les terrains.

**M. ETCHEGARAY :** Ce n'est pas clair dans la délibération ? C'est les terrains, 300 m<sup>2</sup>...

**Mme HERRERA :** « À recevoir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> ». 300 m<sup>2</sup> carrés pour une surface artisanale, c'est un très grand.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, attendez. « Baux commerciaux et des terrains. » Oui, quand on parle des mètres carrés, ce ne sont pas les mètres carrés des baux commerciaux, mais des terrains. Est-ce que c'est un peu confus ?

**M. ETCHETO :** C'est l'ensemble de la zone ?

**M. ETCHEGARAY :** Non, mais, je comprends la question... On vous dit que c'est les terrains, mais est-ce que la formulation n'est pas à revoir ? Si elle pose la question...

**Mme DURRUTY :** C'est le texte de la loi, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY :** Oui, mais la loi n'est pas toujours claire non plus.

**Mme DURRUTY :** Alors, si on peut déroger à la loi, dérogeons à la loi...

**M. ETCHEGARAY :** Non, mais, il s'agit peut-être de mettre une parenthèse là où il n'y en a pas. Je ne sais pas. On vous propose d'enlever « et », la conjonction de coordination, et mettre la ponctuation virgule. Ça va, ça ?

**M. LACASSAGNE :** Je voulais juste répondre à Henri ETCHETO. Pour être clair, vous parlez de quel bâtiment ? Parce qu'à côté de Marinadour, il faut savoir qu'il y a une zone sur laquelle l'agglomération a préempté un centre d'immeubles et que là, on a des recours. Est-ce que c'est cette zone-là ou pas ?



**M. ETCHETO :** Non, je ne parle pas de cette zone du tout. Je parle des commerces actuels au pied de l'immeuble Marine Adour. Je ne sais pas d'ailleurs si celui-là c'est Marinadour. Je confonds toujours les deux. Là où il y avait le Leclerc qui a fermé, mais d'autres commerces aussi. Il y a un Carrefour Contact qui vient de s'ouvrir.

**Mme DURRUTY :** Oui, à la grande satisfaction de tous les habitants, il faut le dire.

**M. ETCHETO :** Non, mais, lui, il est encore ouvert. Je pense qu'il nous arrive à tous de passer dans cette zone : aujourd'hui, ils sont tous fermés là où il y a le Carrefour Contact...

**M. ETCHEGARAY :** Attendez, on s'arrête sur votre question. Il faut peut-être, Mme DURRUTY, parce que vous avez suivi ça de près, dire exactement : le Leclerc est parti et qu'est-ce qui s'est passé depuis lors ? Carrefour Market a ouvert, on le sait, mais il y a aussi d'autres mètres carrés et il faut peut-être donner quelques explications sur ce qui est à venir.

**Mme DURRUTY :** Oui, effectivement, il y a un réaménagement complet du site, des espaces du rez-de-chaussée de Marinadour qui n'avaient pas vocation que commerciale, parce que, pour ceux qui les connaissent, il y a quand même un certain nombre de surfaces qui ne donnent pas sur rue et qui ne sont pas exploitables. Donc il y a un preneur qui a acheté l'intégralité des locaux, il y a déjà au moins trois ans, je pense, et qui depuis a réaménagé l'espace avec un certain nombre d'activités, qui des activités de service, qui des activités de coworking, qui donc un commerce alimentaire de proximité avec Carrefour Market et franchement des gérants qui sont vraiment très dynamiques et très investis dans le fonctionnement de ce commerce, qui franchement rend cette fonction de proximité. Et puis, il n'y a quasiment plus de surfaces aujourd'hui disponibles avec le réaménagement qui fait que les espaces sont retournés vers l'extérieur. Il y a un grand lot qui a été acheté aussi par l'EPFL pour reloger une activité, dont, Monsieur le Maire, je pense qu'on peut parler aujourd'hui puisqu'il s'agit de la relocalisation, enfin, à laquelle nous avons pu aboutir, qui est celle d'Alliance Forme et qui franchement fait un travail encore extraordinaire. Ils ont fait une prestation pour le défilé des commerçants jeudi dernier. C'était franchement éblouissant. Et savoir qu'ils travaillent dans des conditions, de l'autre côté, dans ces locaux qui sont tout à fait inadaptés... L'EPFL a acheté donc une superficie correspondant aux besoins à la fois de l'activité de danse et de l'activité de remise en forme, pardon. Et les travaux devraient bientôt commencer. Donc, aujourd'hui, il n'y a absolument pas de friches commerciales sur Marinadour. Moi, ce que je voudrais, simplement, Monsieur le Maire, je ne serai pas longue, mais c'est préciser que la délibération qui vous est proposée ce soir, elle rentre dans le cadre d'un certain nombre de dispositions que nous avons prises depuis maintenant 2017 et auxquelles nous nous étions

engagées. La première, donc, c'était bien sûr la politique d'acquisition foncière que nous avons menée sur certains axes prioritaires pour le commerce. Le rue Bourgneuf, la rue Sainte-Catherine et puis les immeubles PNRQAD. Ensuite, l'outil de régulation qui est la taxe sur les friches commerciales que nous avons aussi mis en œuvre depuis 2017. Ensuite, la veille permanente que nous menons à l'occasion de toutes les commissions au cours desquelles nous étudions les DIA qui concernent l'économie et le commerce, Monsieur le Maire, ici avec Alain Lacassagne et les équipes de l'urbanisme, et à l'agglomération aussi avec Claude Olive, dans toutes les transactions de murs pour locaux commerciaux sont passés au crible. Et aujourd'hui, nous finissons, si je peux dire, de boucler l'ensemble des dispositifs qui sont offerts à nous, Monsieur le Maire, avec ce droit de préemption commerciale, considérant qu'il s'applique sur un secteur qui est celui en fait d'Action Cœur de Ville. L'objectif principal, vous l'avez bien lu dans la délibération est de maintenir donc le tissu commercial de proximité et aussi, c'est important, et c'est d'ailleurs très clair dans l'avis qu'a donné la Chambre des métiers, de permettre de continuer à accueillir des activités d'artisans, donc, y compris, dans notre cœur commerçant. Et un dernier chiffre, M. ETCHETO, aujourd'hui, au 1<sup>er</sup> janvier, nous venons d'avoir la vacance commerciale de la ville de Bayonne. Elle est historiquement basse. Elle continue donc à diminuer, d'où effectivement l'importance de réguler le marché avec une délibération comme celle que nous proposons ce soir et y compris pour Saint-Esprit, parce que c'est le chiffre le plus significatif, la vacance était plutôt autour de 17 -18 % il y a trois ou quatre ans, Monsieur le Maire, et elle est aujourd'hui tombée à 6,4 %. Donc une vacance commerciale très basse et moins de 2 % pour le cœur commerçant. Et là c'est vrai que nous n'envisagions pas de tels scores, mais c'est vrai que la demande est là et il est essentiel pour nous de permettre l'installation et le maintien d'activités qui pourraient disparaître parce que tout simplement les cordonniers, certains commerces de proximité sont essentiels à la vie quotidienne de chacun et chacune. C'est l'intérêt de cette délibération.

**M. ETCHEGARAY :** Mme HERRERA.

**Mme HERRERA :** Alors, le doute reste assez important puisque j'ai lu l'avis de la Chambre des métiers. Il est question de métiers de proximité. Effectivement, le métier de cordonnier. Justement, ils expliquent qu'il y a une multiplication de commerces qui sont barbiers, etc. Je ne vois pas un barbier sur 300 m<sup>2</sup>. Alors, barbier ou cordonnier sur 300 m<sup>2</sup>...

**M. ETCHEGARAY :** On a remplacé la conjonction de coordination « et » par une virgule, ce qui fait que les mètres carrés s'appliquent au terrain. Vous avez eu raison de dire qu'il fallait mettre une virgule là où il avait « et ». Et maintenant...

**Mme DURRUTY :** Avec un peu d'humour, cette délibération, si elle s'entendait comme vous l'expliquez, n'aurait aucun sens puisque vous le savez, le tissu commercial

de Bayonne fait que la plupart des superficies... Je crois de mémoire que la moyenne est moins de 50 m<sup>2</sup>, donc forcément de toutes petites cellules commerciales, mais qui permettent d'avoir une diversité au niveau qui est celle que nos différents quartiers proposent.

**M. ETCHEGARAY :** Bien sûr, j'ai compris que tout le monde était d'accord. Avec la rectification proposée par Mme HERRERA : une virgule à la place de "et". C'est bon. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FINANCES**

### **39. Présentation du budget vert - Analyse du Budget Primitif 2023 et du Compte Administratif 2022 (rapporteur : Laurence Hardouin-Torre)**

**M. ETCHEGARAY :** Mme HARDOUIN. Voilà que vous allez nous présenter le budget vert, c'est-à-dire une analyse du budget primitif 2023 et du compte administratif 2022.

**Mme HARDOUIN :** Oui, Monsieur le Maire. Je ne serai pas très longue, mais je voulais quand même donner quelques mots d'explication sur le pourquoi d'un budget vert et à quoi ça sert, puisque, on ne va pas revenir sur l'urgence climatique et toutes les alertes que nous avons au quotidien, mais se dire que les collectivités territoriales ont elles-mêmes un rôle déterminant en ce qui concerne la montée en puissance des politiques environnementales. Et ces politiques environnementales doivent être pensées en fonction des spécificités locales de chaque collectivité. Tant, en ce qui concerne les profils d'émissions de gaz à effet de serre, les biodiversités ou encore les potentiels énergétiques des territoires. Donc, un budget vert permet de mieux piloter les actions et aussi les ajuster au fil de l'eau pour atteindre les objectifs climatiques que l'on se fixe. C'est donc le point de départ qui permet de favoriser une transformation stratégique. C'est un instrument par lequel on peut hiérarchiser ses priorités politiques et les traduire en moyens d'action. Et surtout, cela permet d'enrichir l'arbitrage budgétaire en dépassant le seul critère de la faisabilité financière, pour y ajouter donc le critère de faisabilité environnementale. Ce n'est donc pas un simple outil d'affichage comme on pourrait le penser. C'est un vrai outil, un outil complexe à mettre en place et qui demande de réunir toutes les compétences : à la fois les finances, les services en charge de la transition écologique, mais aussi tous les autres services en raison de la transversalité que cette politique nous amène à avoir. Donc, nous, nous avons choisi, sur plusieurs méthodes, la méthode du 4CE qui est une

méthode dont le but est l'atténuation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, le pendant, l'augmentation du stockage carbone. Donc, la méthode que vous avez dans les annexes, c'est une méthode de classification des dépenses et des recettes en suivant un code couleur : vert, c'est très favorable ; rouge, évidemment, c'est défavorable et il y a deux catégories de couleur intermédiaires qui correspondent à du favorable sous conditions ou du neutre. J'ai compris M. DUZERT. Le but, c'est d'avoir une photographie annuelle de son action climat, améliorer la transparence pour l'action environnementale, évidemment, et renforcer la cohésion interne des services en instaurant une collaboration accrue. Dans cette première phase, 35 % des dépenses du budget principal ont pu être analysées. Donc, ce que l'on peut dire, c'est que près de la moitié des dépenses sont classées comme favorables ou très favorables au climat. Vous les avez en exemple. Elles concernent la rénovation thermique, le plan vélo, les mobilités douces, le réseau de chaleur bois. Près de la moitié des dépenses sont classées en neutre, autrement dit sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone, puisqu'on est vraiment sur la problématique de la neutralité carbone. Et là, dans ces catégories, nous avons l'entretien de la voirie, les achats courants, les contrats de maintenance, toutes les prestations de service, en règle générale. Seuls 4 à 6 % sont considérées comme défavorables pour le climat. C'est très logique : achat de véhicules thermiques, consommation de carburant, chauffage des bâtiments communaux au gaz pour l'essentiel. L'avantage, ou du moins l'outil permet de corriger au fur et à mesure chaque année et de faire en sorte de réduire les dépenses qui sont défavorables et de favoriser celles qui sont effectivement plus favorables pour le climat. J'en terminerai en vous disant qu'en 2024, il est prévu de continuer ce travail, qui est quand même un travail assez long, et surtout de l'enrichir de l'angle de l'adaptation et la biodiversité. Il n'y a pas de vote sur cette présentation. Je ne crois pas qu'il y ait un vote. Voilà, c'est juste une information-présentation. Il n'y a pas de vote.

**M. ETCHEGARAY :** Il n'y a pas de vote ?

**Mme HERRERA :** Il n'y a pas de vote. Notre intervention, c'est juste pour dire qu'on trouvait que c'était un outil particulièrement...

**M. ETCHEGARAY :** Non, mais, moi, je me pose la question de savoir s'il faut voter ou pas.

**Mme HARDOUIN :** Oui, il faut l'approuver.

**M. ETCHEGARAY :** La réponse est oui. Bon, excusez-moi. Vous avez la parole. Allez-y.

**Mme HERRERA :** Très rapidement, notre groupe se félicite de la mise en place de cet outil dont l'utilisation va être complexe et va supposer aussi une transversalité au bénéfice de l'impact ou en tout cas d'un plan climat mieux maîtrisé. Il y avait juste une remarque qu'on a examinée dans le cadre d'une commission qui n'est pas la Commission développement. Donc, en fait, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'avoir une réunion d'une commission développement durable plutôt à caractère transversal, pour que les différents élus qui sont intéressés par le sujet, mais qui sont dans les différents domaines d'activité de la collectivité, puissent aussi être associés à des réflexions, à un état des lieux par exemple à mi-exercice budgétaire, pour que chacun soit bien imprégné des enjeux qu'il y a dans son domaine d'activité autour de cet outil qui finalement est assez intéressant puisqu'il amène tout le monde à une grille d'analyse unique. Voilà, c'est une proposition : une commission du développement durable, ouverte et transversale en milieu d'année pour en faire un outil aussi de formation des élus.

**Mme HARDOUIN :** Il n'y a pas de difficultés et, on se faisait la réflexion, il y en a même qui l'ont eu deux fois à la présentation puisqu'ils assistent aux deux commissions, mais aucun problème à ce sujet.

**M. ETCHEGARAY :** Bien. Oui, M. ETCHETO ?

**M. ETCHETO :** On avait prévu de ne pas prendre part au vote sur ce budget puisqu'il découle des choix budgétaires. Mais j'attire votre attention, et c'est pour ça que j'étais rassuré quand on disait qu'il n'y avait pas de vote : je pense qu'il ne peut pas y en avoir. Parce que comment vous mettez dans la même délibération l'analyse du budget primitif 2023 et du compte administratif 2022 ? Ce sont deux choses différentes. Si nous avons envie, si, imaginons, nous approuvons le budget primitif 2023 du budget vert, et pas le compte administratif 2022. Vous voyez ce que je veux dire ?

**Mme HARDOUIN :** J'entends, mais en fait on ne vous demande pas d'approuver les comptes, on vous demande juste d'approuver le principe de la mise en place d'un budget vert.

**M. ETCHETO :** Donc ça, c'est tout à fait différent. C'est comme les orientations budgétaires, en fait.

**Mme HARDOUIN :** Alors moi, j'ai pris les exemples, puisque la méthodologie, on a commencé à la mettre en œuvre, mais en fait au travers de cette approbation porte uniquement sur le fait de mettre l'outil budget vert.

**M. ETCHEGARAY :** Bon, c'est mieux en le disant, vous avez raison.

**M. ETCHETO** : Voilà, parce que c'est quelque chose qu'on ne comprenait pas bien.

**M. ETCHEGARAY** : Bien oui, je comprends que vous ne compreniez pas parce que...

**M. ETCHETO** : Pour le coup, on peut voter la mise en place de l'outil.

**M. ETCHEGARAY** : Bon, on rectifie le rapport, enfin, on complète en ce sens pour dire que c'est adopter le principe d'un budget vert. Avec l'explication que vous avez donnée, c'est plus clair. Pas d'abstentions ni de votes contre, c'est adopté. Je vous remercie.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **40. Exercice 2022 - Budget principal et budgets annexes - Compte de gestion (rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)**

**M. ETCHEGARAY** : Maintenant, c'est Mme DURRUTY qui présente le compte de gestion.

**M. PARRILLA ETCHART** : On peut le faire à deux.

**M. ETCHEGARAY** : Non, un suffira. Allez-y, Monsieur.

**M. PARRILLA ETCHART** : Je serai concis pour l'ensemble des délibérations. Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2022 établis par le trésorier municipal et présentés en note explicative de synthèse, et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve.

**M. ETCHEGARAY** : Sur ce rapport ?

**M. ETCHETO** : Pour le coup, nous ne prendrons pas part au vote jusqu'au rapport 45 inclus.

**M. ETCHEGARAY** : Oui, jusqu'au rapport 45 inclus, c'est clair.

**M. BERGÉ** : Idem.

**M. ETCHEGARAY** : Idem. Donc c'est clair pour les services sur les apports à venir jusqu'à 45 inclus, non-participation au vote. La majorité vote cette délibération. Elle est donc adoptée.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 10, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

**M. ETCHEGARAY :** M. PARRILLA ETCHART, vous allez poursuivre les rapports justement de 41 à 45. Je vais rester, avec vous pour donner la parole etc., sachant qu'il appartiendra de me retirer. Ensuite, ce sera Sylvie DURRUTY qui présidera la séance et je reviendrai que si, bien évidemment, vous m'autorisez à revenir. Pour l'heure, je vous donne la parole. Rapport 41, comptes administratifs.

### **41. Exercice 2022 - Budget principal - Compte administratif** **(rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)**

**M. PARRILLA ETCHART :** Oui, très bien. Merci, Monsieur le Maire. Cette fois-ci, il s'agit bien du compte administratif du budget principal de la Ville qui a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2022 pour lesquels les crédits votés, vous vous en souvenez, lors du vote du budget représentaient globalement 136 millions d'euros. Je vais présenter, très rapidement, le compte administratif 2022. Il fait apparaître 5 caractéristiques principales : tout d'abord, une progression dynamique des recettes de fonctionnement de 8 % sous l'effet de trois effets. D'abord, de l'évolution de la fiscalité directe, l'indexation des bases à 3,4 % en 2022 et le relèvement du taux de foncier bâti de 1 % et des constructions nouvelles y ayant participé. Une progression dynamique des recettes, car il y a eu une évolution du produit des droits de mutation. Nous en parlions il y a un instant, plus 9 %, et de la taxe de séjour, plus 47 %. Enfin retour à la normale des produits, des services et du domaine qui avaient subi des baisses significatives pendant la crise sanitaire. Nous nous en souvenons.

La deuxième caractéristique principale de ce compte administratif du budget principal concerne les dépenses de fonctionnement qui ont subi le choc de l'inflation avec une augmentation de 10,6 %, notamment pour les charges à caractère général, la masse salariale et les dépenses d'électricité et de chauffage urbains pour lesquels l'augmentation a été de plus 51 %.

Troisième caractéristique du compte administratif, c'est, après avoir vu dépenses et recettes de fonctionnement, l'autofinancement brut, qui baisse aussi de 6,7 % par rapport à l'exercice 2021, tout en se maintenant quand même à un niveau supérieur à celui des exercices 2019 et 2020.

En ce qui concerne l'investissement, quatrième caractéristique de ce compte administratif, les dépenses d'investissement réalisées dépassent pour la première fois les 30 millions d'euros, dont 16,7 millions pour les opérations gérées en autorisation de programmes que sont le Musée Bonnat-Helleu, l'AB Campus, la médiathèque du

centre et le plan vélo notamment. Le taux de consommation de ces dépenses d'investissement de l'exercice passé, se situe à 74 % et avec plus de 600 € par habitant. On a pu s'en rendre compte, on constate en 2022 que la Ville a investi deux fois plus que les communes de la strate à laquelle elle appartient.

Cinquième et dernière caractéristique, la Ville a mobilisé 11 millions d'emprunt en 2022. Son encours de dette se situe à 69,2 millions d'euros et son ratio de désendettement à 5,6 années. Ce ratio progresse, effectivement, puisqu'en 2021, il s'élevait à 4,9 années. Mais il reste quand même en deçà du seuil souvent avancé de 10 années et en deçà surtout de celui de 2014, qui s'élevait déjà à 7 années. Donc, pour l'année 2022, il est de 5,6 années. Sachant que la moyenne nationale, en 2021 s'établissait à 6,1 années. En conclusion, le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat global de clôture de 11,3 millions d'euros. Nous avons abordé le compte de gestion qui est qui est l'apanage du comptable public. Le compte administratif est celui de l'ordonnateur. Il faudra simplement savoir que très prochainement, ces documents auront vocation à disparaître pour laisser la place au CFU, au Compte Financier Unique qui, fort de dématérialisation des documents budgétaires de plus en plus importante, aura vocation, à partir de 2024, à présenter les comptes locaux pour les élus et les citoyens.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 11, M. ETCHEGARAY, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

#### **42. Exercice 2023 - Budget principal - Affectation du résultat 2022** **(rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)**

**M. PARRILLA ETCHART** : Je poursuis avec les autres délibérations. En tout cas, en ce qui concerne le compte administratif du budget principal. Concernant maintenant l'affectation de ces résultats que nous venons de voir suite à l'approbation de ce compte administratif du budget principal 2022, il sera demandé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement tel que proposé en note explicative de synthèse.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 10, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

#### **43. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement -** **Compte administratif (rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)**



**M. PARRILLA ETCHART :** Le rapport 43 concerne, maintenant, le budget annexe des parcs de stationnement et toujours son le compte administratif 2022. Donc, conformément au même article L.2121-31, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté dans la note explicative de synthèse. Il fait apparaître un résultat net de clôture d'un peu plus de 2 millions d'euros. Ce résultat doit être affecté de la même manière que pour le compte administratif du budget principal. Donc, l'affectation du résultat d'exploitation du parc de stationnement fera suite donc à son approbation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 11, M. ETCHEGARAY, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

**44. Exercice 2023 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2022 (rapporteur : Loïc Corrégé)**

**M. PARRILLA ETCHART :** Suite au vote de ce compte administratif, il sera demandé de la même manière au Conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement de ce budget tel que proposé en note explicative de synthèse.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 10, MME CAPDEVIELLE, M. DUZERT, MME DUPREUILH, M. ETCHETO, MME BROCARD (AVEC MANDAT), M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

**45. Exercice 2022 - Budget annexe des fêtes et temporada - Compte administratif (rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)**

**M. PARRILLA ETCHART :** Enfin, le budget annexe des fêtes et temporada et toujours notre compte administratif 2022. Conformément au même article du CGCT, il sera demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, tel que présenté en note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Parfait, le rapport suivant.

**M. PARRILLA ETCHART :** Alors il concerne les remises gracieuses de créances... Non, pardon, le 45, je l'ai fait...

**M. ETCHEGARAY :** Écoutez, il y a débat ou pas ? Il y a débat ? Il y a demande de prise de parole ? Le sens du vote vous l'avez indiqué tout à l'heure. Bon, alors je me retire pour le vote.

**Mme DURRUTY :** Donc, mes chers collègues, je vous propose effectivement de passer au vote de ces différents rapports. D'abord concernant le compte administratif, donc conformément à l'article 2121-31, il nous est demandé d'approuver notre compte administratif 2022 du budget principal tel que présenté en note explicative de synthèse qui fait apparaître un montant de clôture de 11 345 576,78 €. Donc vous ne prenez pas part au vote, c'est ça ? Voilà. Et la majorité donc vote pour cette délibération. Oui ? Tout le monde vote ? Merci.

Donc le rapport 42, lui, prévoit l'affectation de ce même résultat 2022. Suite à l'approbation de notre compte administratif du budget principal 2022, il est demandé à notre Conseil municipal d'affecter ce résultat de fonctionnement tel que proposé en note explicative de synthèse. Là aussi, l'opposition ne prend pas part au vote et donc la majorité vote pour. Merci.

Ensuite, le budget annexe des parcs de stationnement. Le compte administratif. Délibération 43. Conformément à l'article L.2121-31, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté en note explicative de synthèse, qui fait lui apparaître un résultat net de clôture de 2 007 726,45 €. Donc l'opposition ne prend pas part au vote. La majorité, tout le monde est pour ? Oui ? Merci.

Donc ensuite l'affectation de ce même résultat. Rapport 44. Suite au vote de notre compte administratif 2022 du budget annexe des parcs de stationnement, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement tel que proposé en note explicative de synthèse.

Nous terminons donc avec le budget annexe des fêtes et temporada. Le compte administratif de ce budget annexe, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver ce compte administratif 2022 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, tel que présenté en note explicative de synthèse. Donc, les membres de la majorité, vous votez tous favorablement ? Merci. Ayant terminé l'ensemble de ces votes, je pense que nous pouvons indiquer au Maire qu'il peut revenir parmi nous. Monsieur le Maire, l'ensemble des comptes administratifs a donc été approuvé.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 11, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

**46. Remise gracieuse de créances (rapporteur : Xabier Parrilla Etchart)**

**M. ETCHEGARAY :** Si vous vouliez vous débarrasser de moi, ce n'est pas cette fois. Bon, merci. Si ces votes sont intervenus, on en est donc au 46 et aux remises gracieuses. Là, il y a un consensus absolu. Quand on parle de grâce, allez-y.

**M. PARRILLA ETCHART :** Merci, Monsieur le Maire. Donc le rapport concerne les remises gracieuses de créance. Il est demandé, comme d'accoutumée, au Conseil municipal de répondre favorablement à une demande de remise gracieuse de créance pour des factures impayées relatives au service périscolaire, tout en laissant une part du montant dû à la charge de l'intéressé. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 512,35 € et le montant de la remise gracieuse à 376,76 €.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, c'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**47. Exercice 2023 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions (rapporteur : Cyrille Laiguillon)**

**M. ETCHEGARAY :** On en arrive à l'attribution des subventions avec Cyril LAIGUILLON pour les associations.

**M. LAIGUILLON :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Bayonne compte plus de 800 associations. Certaines sont des piliers de notre vie à la bayonnaise. Elles font partie de notre patrimoine, garantes aussi de nos traditions et d'autres, un peu plus jeunes, amènent un vent de fraîcheur à nos Bayonnais et Bayonnaises dans de nombreux champs tels que la culture, le sport, le patrimoine. Face à cette richesse locale, je dirais même pour l'accompagner, la Ville de Bayonne développe depuis plusieurs années une politique de soutien et d'accompagnement volontariste et je dirais même ambitieuse, en direction des associations organisées autour de quatre axes prioritaires. Le premier, c'est l'aide et l'accompagnement à la gestion de l'association. Je pense à Bayonne Asso, anciennement le CRAVA. Un réel succès puisqu'à chaque module, on a plus de 20 participants. L'accompagnement des démarches et une mutualisation de moyens et c'est un réel sujet vu la conjoncture actuelle. Avec notre Interasso qui marche aussi très, très bien et je pense qu'il faut l'améliorer justement pour les transports, par exemple. Un annuaire des associations en ligne interactif où on peut échanger et où les associations peuvent changer le nom du président. Tout ça est géré par la Maison des associations. Vous vous rappelez,

comme dit au dernier Conseil municipal, on a été la première Ville du département à être labellisée GuidAsso. Donc, là aussi, une réelle fierté. En deux, la mise à disposition aussi d'outils de développement de la vie associative. Je pense à la Maison des associations qui est le cœur de cette politique Vie associative. La salle Albizia, on en a parlé tout à l'heure aussi, on peut parler des gratuités pour les usagers, pour les AG des associations bayonnaises, le 3BIS aussi, qui est vraiment aussi un poumon de notre vie dans les quartiers prioritaires. Le centre de réunions municipales Sainte-Ursule qui accueille aussi les réunions publiques, syndicales. Bien sûr, comme chaque année, je vous parle de la carte Déclic qui s'enrichit chaque année de propositions. On a dépassé plus de 4 000 porteurs de la carte Déclic. Ce qui est très intéressant dans cette démarche, c'est l'élan de solidarité des associations, de certaines entreprises et aussi de la Ville de Bayonne. La valorisation aussi du bénévolat avec le prochain forum des associations qui se tiendra à Sainte-Croix le samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023, de 10 h à 18 h. On va attendre à peu près plus de 200 associations et plus de 10 000 visiteurs, comme il y a deux ans. Je peux vous parler du chèque bénévole, plus de 1 600 bénévoles ont été sélectionnés, donc c'est plus de 27 000 bons, cela a été vraiment une réussite. Bien sûr, les bénévoles sont notre cœur de cible et on parle aussi d'eux dans le magazine, dans les réseaux sociaux, on fait des portraits. Et, bien sûr, je parle aussi de l'aide financière, de la critérisation. Alors j'ai entendu les autres délibérations. On a regardé ce qui se faisait à Lyon, on a voyagé un petit peu partout en France, mais il y a aussi beaucoup de villes qui nous regardent sur la critérisation et qui sont venues nous voir, donc Libourne, Angoulême, Lyon, plusieurs villes de la région parisienne, Tarbes et aussi Biarritz, il n'y a pas si longtemps que ça. Donc toutes ces aides, ces aides indirectes aussi, à disposition de plusieurs associations bayonnaises ont été élevées à plus de 1 380 000 €, dont 1 300 000 € pour la mise à disposition et 76 000 € pour l'aide logistique. Cette année, la nouveauté, et je tiens à remercier tous les élus de la Commission vie associative et aussi Mme DURRUTY, Xabier et les services financiers de la ville parce qu'on a reçu toutes les associations qui ont eu une subvention au-delà de 20 000 €. Cela a été très intéressant pour les associations, mais aussi pour les élus, d'avoir un dialogue ouvert et une analyse un peu plus financière sur ces associations. La Ville soumet donc la présente délibération qui porte les aides directes destinées à plus de 130 associations à 3 364 758 €. Donc, je vais vous lire la délibération.

Soutien au monde associatif - Attribution de subventions. En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 3,364 M€, telles que détaillées en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement afférentes. Il s'agit également d'attribuer des subventions aux établissements scolaires bayonnais du second degré publics et privés ainsi qu'une subvention à l'EPCC Sud Aquitaine relative au loyer.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, je vois que Jean-Marc ABADIE demande la parole.

**M. ABADIE :** Cette année, nous constatons une quasi-stagnation du montant global des subventions allouées aux associations, soit 3 364 758 €. Alors c'est vrai qu'il y a certaines associations qui vont être davantage soutenues, comme Chrysalide, c'est important de noter, avec plus 700 €, les Croisés plus 3 000 € ou la MVC Saint-Etienne qui retrouve son niveau de 2021, soit près de 200 000 € après une baisse inexplicable de 25 000 € l'an passé. Comme nous nous en étions émus, d'autres, la grande majorité auront un même niveau d'aide. Il est dommage que tous les élus et la presse n'aient pas dans cette délibération, au sein des tableaux, une vision plus globale avec un comparatif des montants attribués en 2022, voir aussi, pourquoi pas, en 2021. Ce qui par contre est le cas en commission vie associative, je dois le préciser, en ayant reçu tout récemment le PowerPoint demandé. Bestaldetik, bi pundu aipatuko ditut : Ohizko urteko diru laguntzatik haratago, normala iduritzen ote zazuze donostiarako hogoi bat autobusen garraio gastuak ordentzea azken momentuko eta ez ohizko diru laguntza batekin. Bigarren pundua, nahi nuke berriz aipatu Poloko elkaretxearen egoera.

Nous tenions néanmoins à relever deux situations. La première, c'est cette aide exceptionnelle que nous considérons comme indécente de 15 000 € octroyée à l'Aviron Bayonnais Rugby pro. Pourquoi ? Pour prendre en charge le coût de transport d'une vingtaine de bus affrétés par l'entreprise privée de spectacles sportifs, afin de permettre à un millier de supporters, à peu près, sur une trentaine de milliers venus soutenir l'Aviron d'aller gratuitement en villégiature à Donostia lors du dernier match Bayonne-Pau, le 25 mars dernier. Cette minorité de supporters, dont nombre d'entre eux d'ailleurs n'habitent pas Bayonne, auront eu bien raison d'en profiter. Les autres, la grande majorité, ont payé le déplacement, dont nous-mêmes, dont une majorité d'abonnés. Le Rugby pro reçoit déjà en moyenne 1 million d'euros de subventions annuelles de la part de la Ville chaque année, nonobstant, bien sûr, la rénovation du stade, qui plus est notre petit doigt nous dit que l'opération délocalisation en Pays basque Sud aurait rapporté un bénéfice d'au moins 1 million d'euros. Nous espérons pouvoir obtenir le chiffre exact de la part du club, sachant qu'il se doit de rendre des comptes eu égard de l'utilisation de l'argent public. Nous pensons qu'il aurait été de bon aloi que le club prenne en charge lui-même cette dépense. Pourquoi donc, Monsieur le Maire, avoir validé cette opération ? C'est ma première question.

La deuxième intervention concerne bien sûr la situation de la MVC du Polo-Beyris. J'en ai parlé en commission de la vie associative la semaine dernière, en lieu et place des 150 000 € octroyés l'an passé en guise de fonctionnement et du poste de direction, vous avez décidé d'allouer une aide exceptionnelle cette année de 60 000 € à la MVC du Polo. De quoi survivre quelques semaines de plus, j'imagine, car l'association risque la cessation de paiement et son lot de licenciement de toute ou partie du personnel. C'est un véritable gâchis. Nous ne sommes pas là pour faire un coup d'esclandre ou polémiquer à peu de frais. Le dossier est complexe et la situation perdure depuis pas mal de temps, c'est vrai. Je ne vais pas m'exprimer trop longuement, mais quand

même, l'an dernier à la même époque, sur ce sujet, dans cette instance, nous indiquions entre guillemets " Aussi, il serait particulièrement judicieux, comme le réclamaient à plusieurs reprises les trois MVC, depuis 2017, de mettre en place un comité des financeurs afin que ces structures, gérées par des bénévoles, puissent participer ensemble à une réflexion et une prise de décision dans une vraie concertation." Voilà. C'est vrai qu'on ne peut pas tenir un discours manichéen. Ces maisons de quartier fonctionnent... Je vois que Christian MILLET-BARBÉ m'écoute intensément parce qu'il connaît bien le sujet... Depuis la Deuxième Guerre mondiale, sur une intention louable, c'est que l'on permette à des représentants de la population de gérer en direct ces lieux de vie, via ce beau projet, ce beau concept de l'éducation populaire qui permet aux individus de se forger leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle ou collective sur le monde qui les entoure. La fédération des MJC portait cela, bon gré, mal gré, jusqu'à sa faillite fin 2019. Depuis 1998, les MVC ont pris le relais sur Bayonne, avec, plus tard, la municipalisation de la structure de Sainte-Croix. Alors, à titre personnel, et notamment en tant qu'ancien président du Polo de 2017 à 2020, je n'ai eu de cesse que de vouloir impliquer toutes les parties prenantes afin d'interroger cette gouvernance, parce qu'elle mérite, me semble-t-il, d'être interrogée. Cette gouvernance est devenue complexe à gérer pour des bénévoles. La dernière réponse fournie, fin 2020, à la CAF, je m'en rappelle, a été de dire : "On embauche d'abord le directeur et on verra après". Monsieur TOLLIS était présent aussi. Un an et demi plus tard, ce directeur décidait de partir en laissant une situation critique et trois recours aux prudhommes. Aujourd'hui, des adhérents, gestionnaires bénévoles, remplissent cette délégation de missions de service public qui relèvent d'abord des compétences de la mairie. Force est de constater qu'au Polo-Beyris et ailleurs, à d'autres moments, ces responsables bénévoles, dont je suis toujours, n'ont pas su, n'ont pas pu, par manque de formation notamment, gérer la structure empêtrée dans des conflits interpersonnels, mais aussi dans de vraies visions opposées liées à ce concept d'éducation populaire, particulièrement vis-à-vis de la cogestion qui en est un des fondements. Mais les dysfonctionnements, forcément, se sont faits à tous les étages. La structure n'a pas eu de chance avec l'embauche de personnel de direction, alors qu'elle aurait bien aimé garder certains professionnels de passage qui n'avaient malheureusement pas prévu de rester. Et je crois que Monsieur le Maire aussi voulait en conserver un certain qui est venu durant les années 2020. Certains salariés ont eu aussi, il faut le dire, leur part de responsabilité, à l'instar aussi de la Fédération des Centres sociaux qui a disparu des radars depuis quelques mois. Restent les principaux financeurs qui, eux aussi, par leur passivité et leur manque de stratégie concertée, participent à ce naufrage. Dont la CAF qui a pris la grave décision, sans nul doute en concertation avec la Mairie et le Département, de retirer l'agrément et les financements qui vont avec, en fin d'année dernière, prétextant je cite "Des dysfonctionnements récurrents de gestion, mais aussi de gouvernance depuis de nombreuses années". Je crois qu'on a mis la charrue avant les bœufs. Sauf à vouloir faire table rase du passé, le souci est que, malgré tout cela, et cela peut paraître

paradoxal, il y a près de 800 adhérents aujourd'hui à la MVC du Polo, avec pléthore d'activités, des dizaines d'associations accueillies et la maison fonctionne sept jours sur sept. Depuis novembre 2022 jusqu'à juin 2023, 25 spectacles sont programmés dans la grande salle et certaines dans le cadre d'une co-construction avec la mairie. Sans insister sur les séjours, la trentaine de sorties, l'accueil des anciens du quartier, la tenue du coin repos durant les Fêtes de Bayonne, etc. Aujourd'hui, il n'y a plus de direction depuis le mois d'août dernier, il n'y a plus que 5 ETP et un temps partiel de 24h. Les salariés, malgré le contexte, restent mobilisés pour maintenir l'activité de l'association. Les responsables gestionnaires bénévoles se retrouvent, il faut le dire, très esseulés pour faire face à la situation. Apparemment, un rendez-vous est prévu à la fin du mois en mairie avec monsieur le Maire. La CAF, à la fin de ce courrier du 12 décembre dernier, indiquait : « L'importance capitale que revêt une offre de services complète et de proximité sur le quartier du Polo » et rajoute qu'elle « proposerait à nouveau son accompagnement si un nouveau projet répondant à l'ensemble des besoins des familles venait à émerger sur ce territoire. » Donc, pour terminer, nous espérons que la justice, qui va être très bientôt saisie, permette la mise en place d'un plan de sauvegarde avec la nomination d'un mandataire judiciaire. En 2023, la maison fête, cette année, ses 60 ans d'existence. Il est plus urgent, selon nous, que cette année soit propice enfin à une réflexion concertée impliquant toutes les parties prenantes, actuelles ou passées, afin de repenser cette gouvernance et repartir sur de nouvelles bases, partagées par la population et soutenues par les institutions. Il faudrait inciter à trouver, mais vraiment, cette intelligence collective. Ce serait un chantier passionnant. Merci pour votre écoute.

**M. ETCHEGARAY :** Intelligence collective et il y a le code des procédures collectives aussi. La loi est la loi, elle est dure, mais c'est la loi. C'est une cessation de paiement dans laquelle se trouve l'association. Je ne cherche pas un responsable à une situation. C'est un fait, une cessation de paiement. C'est un fait. Voilà. Alors, qu'est-ce que vous voulez... Moi, je ne suis pas là pour juger les choses. Il y a un tribunal qui est saisi, qui constate une cessation de paiement. Vous dites qu'il faut une intelligence collective... Nous, on s'entoure sur ce dossier navrant et vous en parlez, mais bon, c'est le Conseil municipal, vous avez été président de cette même MVC, vous êtes encore membre de son conseil d'administration... Je comprends que ça vous émeuve. Nous aussi, parce qu'on essaie d'imaginer les sorties possibles. Il faudra un nouveau projet sur cette MVC parce qu'il est hors de question qu'on en reste là. Nous sommes d'accord. Il faudra un nouveau projet pour cette MVC. Pour l'heure, on ne pourra pas faire autre chose. Effectivement, le refus d'agrément... on juge les choses comme on veut et il n'y a pas de complicité de la Ville dans le fait que la CAF décide de retirer son agrément. Elle le fait au regard d'éléments qu'ils jugent ou qu'elle juge, cette caisse, valables. Je ne sais pas... En tout cas, bon, écoutez, le tribunal est saisi. Je me sens incapable de vous dire ce qu'il faut faire. Il faut simplement aujourd'hui prendre connaissance d'une situation juridique complexe. Un état de cessation de paiements, c'est des éléments comptables,

ça. Bon, après, écoutez, et on verra. Vous parlez d'un plan de sauvegarde, mais on va vers une liquidation, me semble-t-il, d'après ce que j'ai cru comprendre. Et bon, maintenant....

**M. ABADIE** : Peut-être pas.

**M. ETCHEGARAY** : Bon, peut-être pas. Bon, écoutez, vous avez plus d'informations que moi. Vous saisissez l'occasion du rapport 47 qui porte sur le soutien au monde associatif, attribution de subventions dans laquelle il n'est pas question de cette MVC. Non, dans le budget, on a prévu une provision de 60 000 €, donc vous avez vu ça, mais évidemment, on ne va pas verser une somme à une société, enfin, une association qui n'est pas, comme on dit, in bonis. On ne peut pas. Dès l'instant où elle fait l'objet d'une procédure collective, un expert-comptable, commissaire aux comptes... On n'a pas le droit. Tout simplement, on n'a pas le droit. Bon voilà. Alors si vous voulez, ne craignez pas le fait qu'on puisse verser quoi que ce soit. On ne pourra pas verser quoi que ce soit. Nous ne sommes spectateurs d'une situation juridique déplorable et c'est tout ce qu'on peut vous dire à ce stade qu'on le regrette autant que vous. Bon, je propose de mettre aux voix... Je ne me rappelle plus ce que vous avez décidé de faire... Vous votez ? Je parle de la délibération.

**M. ABADIE** : Nous ne prenons pas part au vote.

**M. ETCHEGARAY** : Pas prendre part au vote. Et vous votez, Monsieur ? M. ESTEBAN vote, la délibération. Je vous remercie. On en arrive au bilan des acquisitions, Mme DUHART.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 4, M. SEVILLA, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE,  
M. BERGE

#### **48. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2022 (rapporteur : Agnès Duhart)**

**Mme DUHART** : Oui, Monsieur le Maire. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers, année 2022. Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. En application de la réglementation susvisée, il est demandé au Conseil



municipal de prendre acte du bilan présenté en note explicative de synthèse pour l'année 2022.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**49. Convention de partage du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties des nouvelles zones d'activités économiques communautaires (rapporteur : Sylvie Durruty)**

**M. ETCHEGARAY :** On va terminer très vite. Le rapport, Mme DURRUTY, 49. La convention de partage du produit communal ?

**Mme DURRUTY :** Oui, en effet. Convention de partage du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties des nouvelles zones d'activités économiques communautaires Dans le cadre de l'action visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement communautaires, notamment de développement économique, le pacte financier et fiscal intercommunal a prévu d'instaurer le partage du produit communal de taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50%, levé sur les seules constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques communautaires (création/extension). Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le reversement correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partage annexée à la note explicative de synthèse ainsi qu'à procéder à l'ensemble des formalités liées à la mise en œuvre de cette mesure.

**M. ETCHEGARAY :** Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre. C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**50. Accueil du Tour de France à Bayonne, le 03 juillet 2023 - Signature du contrat de partenariat et de financement avec la Société Amaury Sport Organisation (rapporteur : Cyrille Laiguillon)**

**M. ETCHEGARAY :** On en arrive au rapport 50, M. LAIGUILLON.

**M. LAIGUILLON :** Accueil du Tour de France à Bayonne, le 03 juillet 2023. Signature du contrat de partenariat et de financement avec la Société Amaury Sport Organisation Le Pays basque accueillera l'été prochain le Grand Départ du Tour de France 2023 avec une arrivée de la troisième étape prévue à Bayonne le 3 juillet prochain. Outre l'intérêt de l'évènement pour les très nombreux adeptes du vélo en Pays basque, la venue du

Tour de France permettra de proposer aux Bayonnaises et Bayonnais une grande fête sportive, un évènement exceptionnel, familial et gratuit, associant l'élite mondiale du cyclisme et l'animation populaire de la caravane du Tour. Cet évènement mettra également en valeur le dynamisme et la richesse de notre territoire. Le passage du Tour de France intervenant via un partenariat avec la société Amaury Sport Organisation s'accompagnera du versement d'une contribution de 130 000 € HT. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du partenariat annexé à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**M. ETCHEGARAY :** Merci. Sur ce rapport, M. ETCHETO.

**M. ETCHETO :** Oui, très rapidement parce qu'on a déjà eu l'occasion de dire ce qu'on pensait de ce projet. Je me permettrai de reprendre Alain Lacassagne, juste deux termes qu'il a utilisés dans un autre contexte, mais finalement proches. Nous nous abstenons pour des raisons de "sobriété" et de "frugalité", tant du point de vue financier que du point de vue de la communication, je vous remercie.

**M. ETCHEGARAY :** Vous déformez le propos de M. LACASSAGNE...

**Mme HERRERA :** Je ne vais pas parler des propos d'Alain LACASSAGNE, mais, comme nous l'avons indiqué à l'occasion du dernier Conseil municipal, nous regrettons que la décision d'accueillir une étape du Tour de France n'ait pas été l'objet d'un débat au regard des engagements financiers induits. Car au-delà de la mention qui est faite aujourd'hui du premier versement à la société Amaury Sport Organisation, la lecture attentive du quotidien régional nous a permis de découvrir que le montant total serait d'environ 300 000 €. Et nous considérons que cette somme aurait pu être affectée à des actions d'intérêt général durables et prioritaires. De plus, si l'accueil d'une étape du Tour de France constitue avant tout une coûteuse opération de communication, il est difficile de comprendre comment Bayonne, qui caracole en tête du classement des villes en matière d'attractivité, recherche encore de l'image et de la notoriété alors que sa population ne parvient plus à se loger, en particulier les jeunes, que les prix de l'immobilier ont plus que doublé en dix ans et que les habitants, en particulier ceux du centre-ville, vivent de plus en plus souvent les désagréments d'une ville sur-fréquentée touristiquement et festivement. On pourrait presque parler de "disneylandisation" sur certaines périodes. L'explication à cet accueil, qui semble bien paradoxal, serait alors la recherche d'une vitrine médiatique. Nous osons à peine l'imaginer. Devant tant de paradoxe, plutôt que d'adopter une posture critique d'observation négative, nous avons choisi de travailler au sein de notre groupe et avec des citoyens et des citoyennes sur le sujet de l'intégration des exigences de responsabilité sociale et environnementale à l'organisation de la journée du 3 juillet afin d'en limiter l'impact, en particulier CO2. Nous avons présenté nos premières propositions à des élus que nous souhaitons remercier pour leur écoute. Certaines sont d'ores et déjà à l'étude. Je

ne vais pas les citer, mais il y en a trois. Voilà. Par ailleurs, nous avons reçu cet après-midi, en réponse à notre demande, une invitation à intégrer le co-pilotage du Tour de France à laquelle nous allons répondre positivement afin de poursuivre et de développer le travail de co-construction engagé. Nous vous en remercions.

**M. ETCHEGARAY :** Est-ce que la ville de Bilbao a besoin de redorer son blason ? Est-ce que la ville Bilbao a besoin de communication en mettant 6 millions d'euros sur la table ? C'est le Pays basque.

**Mme HERRERA :** Le Pays basque...

**M. ETCHEGARAY :** Laissez-moi terminer. Le gouvernement basque, de la même manière, la députation de Biscaye : 2 millions d'euros. Les villes de Vitoria-Gasteiz, Saint-Sébastien, la députation Guipuscoa vont mettre 4 millions d'euros. Dans la seule ville de Saint-Sébastien, un coût de 850 000 €. Saint-Sébastien a besoin de communication. Je pense que ça va être ça. Le cyclisme, ce n'est rien pour la culture, pas que sportive, la culture tout simplement de nos amis de l'autre côté.

**Mme HERRERA :** Alors le trait est un peu....

**M. ETCHETO :** [Hors micro] Et si la ville de Bilbao met la LGV, ça marche aussi ?

**Mme HERRERA :** Oui, c'est la réversibilité, non. Le trait est un peu grossier. En premier lieu, nous ne sommes élus ni à Bilbao ni à Saint-Sébastien. Nous sommes élus à Bayonne. C'est le premier sujet.

**M. ETCHEGARAY :** C'est grossier quand cela ne vous arrange pas....

**Mme HERRERA :** Le deuxième sujet : les enjeux de visibilité internationale de la communauté autonome d'Euskadi, sont connus de tous et de toutes, et on n'est pas du tout, me semble-t-il, dans les mêmes échelles. Ensuite, nous voyons l'engagement qui a été fait, les modalités de l'engagement.

**M. ETCHEGARAY :** Ce Tour de France partirait de Bilbao, il traverserait tout le Pays basque Sud et nous, on regarde les vélos passer ? Et il s'arrête à Dax. Il s'arrête à Dax, il revient après et il va à Pau aussi.

**Mme HERRERA :** Oui, tout à fait.

**M. ETCHEGARAY :** On s'en fout... ?

**Mme HERRERA :** Ce n'est pas parce qu'on exerce un regard critique... D'abord, on vous a expliqué qu'on avait fait des propositions très positives sur cet accueil. On regrette, un, qu'on n'en ait pas discuté et, deux, vu le montant des engagements et quand on regarde la manière dont certaines associations, dont les budgets des associations connaissent des difficultés...

**M. ETCHEGARAY :** Ne comparez pas les choses...

**Mme HERRERA :** Gardez la responsabilité de votre choix politique, nous garderons la responsabilité de nos interventions.

**M. ETCHEGARAY :** Ne vous inquiétez pas, on assume et devant l'opinion publique. Mme BROCARD.

**Mme BROCARD :** Il faudra, car, à chaque fois, ces délibérations sont présentées en fin de conseil, on est toujours très pressé d'aller manger ou d'aller dormir, mais la question de savoir si oui ou non on continue à développer à fond l'attractivité et la notoriété de la ville, à attirer les touristes, à attirer les chalands... Il faudra bien qu'on puisse avoir une qualité de débat de la même manière qu'on a eu un début de Conseil sur le logement. Ce serait bien qu'à un moment donné, on puisse aborder ce point-là. C'est juste une demande que je vous fais.

**M. ETCHEGARAY :** La question de l'attractivité : est-ce qu'il faut courir après ça ?

**Mme BROCARD :** Sur l'opportunité ou non de continuer sur une politique comme ça.

**M. ETCHEGARAY :** Pour moi, ce n'est pas sur ce registre-là, mais je comprends ce que vous dites.

**M. ETCHETO :** C'est pour ça que je bouclais avec "sobriété et frugalité" que j'avais emprunté à Alain.

**M. ETCHEGARAY :** J'ai bien compris que M. LACASSAGNE est votre gourou. Bon. Comment on vote, au fait. On a voté ?

**Mme BROCARD :** Nous, justement pour poser cette question dont je vous parlais, on s'abstient.

**M. ETCHEGARAY :** Abstention. Qu'est-ce que vous faites, Monsieur ? Abstention. Voilà. L'opposition et minorité s'abstiennent. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Abstention : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **51. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Sylvie Durruty)**

**M. ETCHEGARAY** : Mme DURRUTY, le rapport 51. C'est rapide.

**Mme DURRUTY** : Donc modification du tableau des effectifs. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs telle que détaillée en note explicative de synthèse, à savoir la création de 21 postes et la suppression de 32 postes (transformations de postes). Un contrat de projet d'une durée de deux ans sera également conclu pour pourvoir un poste de conseiller numérique au sein du réseau des cyberbase de la Ville.

**M. ETCHEGARAY** : Généralement, sur ce rapport... Vous ne prenez pas part au vote. Personne ne prend part au vote. Opposition et minorité. Dernier rapport.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

### **52. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Attribution au cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives**

**Mme DURRUTY** : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP. Attribution aux cadres d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives. Engagée en 2017, la mise en place du RIFSEEP poursuit des objectifs de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire des agents publics. Il s'est substitué à la quasi-totalité des différentes primes existantes. L'extension de ce dispositif à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale requiert des actualisations au fur et à mesure de la parution des différents textes d'application. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire afférentes décrites en note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY :** Je sais bien que vous avez écouté Mme DURRUTY et que vous allez voter pour, c'est ça ?

**M. DUZERT :** Je ne prendrai pas part au vote sur le RIFSEEP. Vous connaissez mes convictions syndicales et politiques. Nous nous sommes déjà exprimés ailleurs.

**M. ETCHEGARAY :** Je m'en doutais, Monsieur. Et le groupe ne participe pas au vote ?

**M. DUZERT :** Le reste de mon groupe ? Mon groupe prend part au vote et, moi, je ne prends pas part au vote. Eux, ils prennent part au vote, ils votent.

**M. ETCHEGARAY :** Ils votent pour ?

**M. DUZERT :** Ils votent pour et, moi, je ne prends pas part au vote, tout simplement.

**M. ETCHEGARAY :** On ne va pas vous demander des explications de détails là-dessus parce que l'heure a tourné. Qu'est-ce que ce que vous faites, Madame, Monsieur ? Vous votez ? Voilà. C'est clair pour tout le monde ? On a terminé.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Non-participation au vote : 1, M. DUZERT

**M. ETCHEGARAY :** Il faut juste que je vous dise deux choses rapides : le prochain Conseil municipal ne sera pas le dernier avant l'été, Parce que parce qu'il y en aura même deux autres. Je suis désolé. Alors, on va se réunir le 1<sup>er</sup> juin pour un conseil municipal à 17 h 30. Jeudi cette fois. Vous le savez bien Pourquoi c'est mercredi : parce que demain, c'est la Foire au jambon. Jeudi 1<sup>er</sup> juin sera l'avant-dernière réunion. Il y en aura une autre en juillet. Je ne sais pas... On n'a pas encore fixé la date. Le 20 juillet. Excusez-moi. Le 20 juillet on aura un dernier Conseil municipal, mais, entre-temps, et je viens de l'apprendre, une séance du Conseil devrait être convoquée juste quelques minutes, le 9 juin, concernant le vote des délégués pour les sénatoriales. On précisera l'heure aux élus le plus rapidement possible. Écoutez, on me dit que c'est obligatoirement un vendredi, donc ce sera le vendredi 9 juin, en fin de journée. Voilà, c'est noté ? Merci.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.*

Le Président  
Jean René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne



Le secrétaire,  
Etienne Boutonnet  
Conseiller Municipal

